

En 1948, la clientèle scolaire se partage comme suit pour les 224 élèves, dont 124 garçons:

1 ^{re} année	48 élèves
2 ^e année	28 "
3 ^e année	43 "
4 ^e année	36 "
5 ^e année	20 "
6 ^e année	22 "
7 ^e année	27 "

1949

Ouverture des classes dans la nouvelle école de garçons.

13 avril- Le Département de l'Instruction publique accorde une subvention de \$ 1,000. pour une classe de travaux manuels à l'école des garçons.

12 mai- Le Secrétaire de la province atteste qu'un montant de \$ 44,000. est accordé pour la construction du Collège.

L'inspecteur d'écoles Odilon Ouellet, dans son rapport, mentionne: "L'électricité et l'eau courante à l'école, voilà le vrai progrès matériel qui influence le rendement d'une classe".

1950

On rapporte que l'école des garçons devait être construite au coin des rangs St-Dominique et St-François, chez Gaston Lapointe. L'école temporaire pour garçons, s'appelait "L'école du professeur".

12 avril- La Commission scolaire passe un contrat avec les Frères de l'Instruction chrétienne pour dispenser l'éducation au Collège: le salaire du Frère Directeur sera de \$ 1,850. par année et celui du professeur, de \$ 1,450. par année.

22 août- Le notaire V.-U. Larouche démissionne comme secrétaire; il est remplacé par Jean-Paul Tremblay, qui reçoit \$ 300. par année comme salaire.

1951

25 août- La Commission scolaire autorise des travaux de l'ordre de \$ 4,675. pour la réparation de l'escalier de sauvetage.

1953

24 avril- La Commission scolaire propose qu'une école de 4 clas-

ses, en bois et briques avec système de chauffage central et installation électrique, soit construite en arrière du Couvent.

23 juin- La Commission scolaire autorise la construction de l'école de 4 classes derrière le Couvent, au coût de \$ 47,000.

9 mai- L'inspecteur et les Commissaires préconisent ceci: "Comme il y a 39 garçons de 12 à 14 ans et 23 de 15 à 17 ans, il serait souhaitable de construire une école d'arts et métiers, pour les arrondissements 4 et 5.

4 septembre- Comme les classes des Rangs 4 et 5 sont trop congestionnées par le trop grand nombre d'élèves, on y organisera un transport scolaire. Le contrat est donné à Georges Bouchard, pour le prix de \$ 5.00 par jour pour voyager les garçons les plus âgés à l'"Ecole du professeur", au coin du Rang 5.

11 novembre- Le téléphone est installé au Collège, puisque selon les Commissaires "il s'agit d'un besoin urgent, qui rendra de grands services".

14 décembre- Les contribuables des Rangs 1 et 2 (Secteur Delisle) demandent d'être annexés à l'Isle-Maligne pour la fréquentation scolaire.

1954

7 mars- La Commission scolaire demande l'autorisation de construire une école sur le lot nord-est, dans le Rang 4.

Les Commissaires désirent rencontrer la Commission scolaire de la paroisse pour l'inviter à envoyer ses élèves de 10^e année à l'école du village.

4 mai- Le Surintendant de l'Instruction publique déclare "qu'il n'encourage pas l'annexion des lots 1 et 2 avec l'Isle-Maligne, pour fins scolaires, mais comme cette dernière accepte de recevoir les élèves de Delisle, il n'y voit aucun inconvénient.

1^{er} juin- l'École du professeur, dans le Rang 5, doit fermer parce que le propriétaire reprend sa maison; les Commissaires croient que ce n'est pas grave... puisqu'elle était devenue trop petite.

1955

17 mai- La Commission scolaire de la paroisse accepte l'offre de celle du village et y enverra les élèves des 6^e, 7^e, 8^e et 9^e années.

La Commission scolaire de la paroisse assumera seule le transport des élèves.

Par contre, la Commission scolaire du village engagera une institutrice supplémentaire par 30 élèves provenant de la paroisse.

En 1955, les transporteurs scolaires sont Delphis Roy, Gérard Gilbert, Adrien Fortin, Omer Harvey, Charlemagne Simard et Lorenzo Bouchard.

8 novembre- La Commission scolaire décide que tous les élèves de la 6^e à la 10^e années devront aller soit au Collège, soit au Couvent.

Le coût du transport pour les 110 étudiant(es) est de \$6,000.

Le salaire du secrétaire est porté à \$1,000. par année.

11 novembre- Le ministère de l'Instruction publique avise la Commission scolaire qu'un octroi de l'ordre de \$114,800. sera accordé à la Commission scolaire du village pour la construction de l'annexe au Collège l'Assomption, ce qui représente 90% de l'évaluation du coût de construction.

Le contrat est accordé à Larouche & Bouchard.

1956

Au cours de la construction de l'annexe au Collège l'Assomption, la charpente s'est écroulée.

D'après les enquêtes des ingénieurs et architectes, les causes furent les suivantes:

- 1- *Les bases des colonnes de la partie centrale ont été coulées à une épaisseur de 8 pouces au lieu de 16 pouces, tel que cela devait être fait selon les plans et devis;*
- 2- *Les formes devant contenir cette masse de ciment ont été faites avec une largeur de 6 pouces seulement, donnant lieu de fait que le béton fut alors coulé dans l'excavation de glaise sans protection aucune;*
- 3- *Le béton fut coulé dans l'eau, d'où perte de ciment, ce qui donnait un mélange douteux, qui se dégrégait au toucher. Selon les plans et devis, ce béton se devait de rencontrer des tests d'endurance de 3 000 livres;*
- 4- *Le ciment ne fut pas coulé selon les normes;*
- 5- *Le contracteur n'aurait pas dû recouvrir une partie de la structure des bases sans que l'architecte ne donne son consentement;*
- 6- *La surveillance avait été faite mais le ciment de la structure fut coulé sur les bases en l'absence du surveillant.*

1956

21 mai- Organisation d'une bibliothèque scolaire pour les élèves des 8^e, 9^e, 10^e et 11^e années.

La Commission scolaire engage le frère directeur Ignace-Louis au salaire de \$2,300. par année ainsi que deux autres frères de l'Instruction chrétienne aux salaires suivants: \$2,100. pour la 10^e année et \$1,800. pour la 8^e année.

Le déficit de la C.S. en juin 1956 est de \$20,135.65.

8 août- Demande d'autorisation d'aménager une chapelle au Collège l'Assomption pour les frères qui doivent se rendre à l'église pour leurs prières quotidiennes.

Les Commissaires avisent les contracteurs qu'ils doivent livrer l'annexe du Collège pour le 28 août au plus tard.

12 septembre- Le salaire des 5 religieuses des Petites Franciscaines de Marie est porté à \$1,100. chacune.

La Commission scolaire exige une contribution mensuelle de \$2.00 par enfant, de la 1^{ère} à la 6^e années, non-résidants dans la municipalité.

Le salaire du secrétaire J.-Paul Tremblay est porté à \$1,200.

1957

13 mars- La Commission scolaire décrète que les élèves de 5^e année venant de la paroisse ou d'ailleurs, seront soumis à un examen avant d'être admis dans les écoles du village.

12 juin- Clément Fleury est élu à la présidence en remplacement de Paul-Émile Tremblay.

La population étudiante est de 460 dans les écoles du village, dont 125 de la paroisse.

1958

9 avril- Inauguration de Caisses scolaires dans les écoles.

7 mai- La Commission scolaire prévoit un déficit de \$34,000.

25 août- La Commission scolaire demande que les 15 élèves qui fréquentent les écoles d'Alma, pour la 10^e année du secondaire, soient transférés au Collège l'Assomption pour le même cours.

1960

La Commission scolaire organise les cours de 10^e et 11^e années pour les filles au Couvent.

Le salaire du secrétaire est haussé à \$1,900.



La classe de Mlle Lucette St-Gelais en 1952. On reconnaît sur la photo Maurice Fleury, Raymond Larouche, Gilbert Goulet, Roger Duchesne, Laval Tremblay, Germain Duchesne, Serge L'Heureux, Réjean Claveau, Roger Tremblay, Marc Émond, Gilles Simard, Camille Thériault, Gilles Levoie, Réal Ladouceur, Mme Ménard, Robert Tremblay, Laurier Lapointe et quelques autres dont les prénoms nous échappent, tels les Dufour, Thériault, Rousseau, Gagné, Boily et Angers.

Commission scolaire de DELISLE

1962

11 juin- À la suite des élections de la nouvelle Commission scolaire sont élus commissaires: MM. Jean Bergeron, Élie Brassard, Dr Jean Gauthier, Euclide Larouche et Alfred Lebel.

C'est le Dr Jean Gauthier qui est élu le premier président de la nouvelle Commission scolaire de Delisle.

24 avril- Dans son rapport, l'inspecteur Jean-Louis Dolbec déclare:

"ATTENDU QUE l'évaluation et le taux de la taxe ne sont pas les mêmes au village et dans la paroisse, je vous suggère d'exiger une évaluation scientifique le plus tôt possible afin de rendre justice à tous les contribuables et de permettre à la Commission scolaire de Delisle de partir sur un bon pied au début de juillet".

3 octobre- La Commission scolaire de Delisle donne son adhésion à l'Association des commissions scolaires du diocèse de Chicoutimi, section rurale.

Le directeur des études, le frère Stanislas, organise des brigades scolaires.

1963

27 mars- La Commission scolaire de Delisle ouvre les soumissions pour la construction du couvent, selon les plans de l'architecte Charles Tremblay et des ingénieurs Roger Simard et Jean Amyot.

La soumission de Dufresne & Racine étant la plus basse, soit \$254,900., elle est retenue.

Tenant compte que la Commission scolaire a acheté de la Fabrique le terrain portant les numéros 10, 11 et 12 du lot originaire N° 26-A, du Rang II, du Canton Delisle, pour la somme de \$11,500. le total des estimés pour la construction du couvent sont les suivants:

Contrat à Dufresne & Racine	\$240,468.72
Achat du terrain et frais légaux	11,800.00
Ameublement (chaises, etc.)	15,900.00
Terrassement	3,300.00



Le couvent Maria

LE COUVENT MARIA- La Commission scolaire de Delisle est fière de posséder un couvent dont l'architecture est "unique au Québec", selon le Département de l'Instruction publique qui avait donné son approbation à un "projet aussi audacieux" et ce, pour la première fois.

C'est l'architecte Charles Tremblay, d'Alma, qui en avait dessiné les plans et qui en avait alors donné les principales caractéristiques:

"La forme circulaire de cette école permettra de dépasser 50% d'occupation, chose presque impossible à réaliser avec les styles conventionnels. Cet édifice aura une circonférence de 427 pieds. Les classes seront disposées au deuxième étage, tout autour de la salle de récréation qui aura deux étages. Les religieuses enseignantes seront logées au rez-de-chaussée où on trouvera également la cafétéria, les arts ménagers et les locaux administratifs.

Les murs extérieurs seront en verre alors que le béton jouera un rôle important dans la décoration intérieure."

Depuis son inauguration en 1964, ce sont les Petites-Franciscaines-de-Marie qui dispensent l'enseignement dans cette école.

Honoraires professionnels	20,908.66
Imprévus	8,741.32
Divers	12,007.48
TOTAL	\$313,126.18

La construction doit débiter en mai

27 avril- La Commission scolaire vend les écoles suivantes:

École N° 5	Joseph Lapointe pour \$101.00
École N° 7	L.-Joseph Plourde pour \$245.00
École N° 10	Camil Harvey pour \$103.00
École N° 5	René Bergeron pour \$101.00

Le nom du nouveau couvent sera "COUVENT MARIA" à la suggestion de Monseigneur Victor Tremblay, président de la Société historique du Saguenay, dans le but de rendre hommage à la première institutrice diplômée, Maria Maltais, qui devint plus tard l'épouse de Joseph Bouchard, forgeron-charron à Saint-Coeur-de-Marie.

La direction du Couvent Maria est confiée aux Petites Franciscaines de Marie.

1964

5 mai- La Commission scolaire, dans une lettre au gouvernement, signifie son désaccord en ce qui regarde le droit de grève des enseignants.

8 juin- Le salaire du secrétaire Benoît Maltais, est porté à \$4,500. par année.

2 juillet- Les Commissaires homologuent les rôles d'évaluation des deux Commissions scolaires, avec l'ameublement suivant: le rôle d'évaluation du village sera majoré de 30%.

Sur recommandation de la Directrice des études, on organisera une classe spéciale pour jeunes filles de 14, 15 et 16 ans, dans un local spécial au Collège Assomption; on engagera une institutrice spécialisée à cet effet.

En vertu de "l'Opération 55", c'est le regroupement des Commissions scolaires pour former la "Commission scolaire régionale du Lac-St-Jean".

28 juillet- Le budget de la nouvelle Commission scolaire de Delisle est de l'ordre de \$157,549.00, dont

\$76,000.	pour le salaire des enseignants
\$30,500.	pour le transport des élèves
\$23,834.	pour les propriétés scolaires

L'évaluation est de \$1,356,992.00

1965

11 mars- Le budget de la Commission scolaire de Delisle pour l'année 1965-66 est le suivant:

Dépenses	\$321,641.00
Revenus	<u>\$257,948.00</u>
Différence	\$ 63,693.00

Le taux de la taxe est fixé à \$4.62 du \$100. d'évaluation

Lors du recensement scolaire, on dénombre 2,185 élèves.

21 septembre- La Commission scolaire accorde le contrat de réparations au Collège l'Assomption à Gaudreault et Larouche, pour la somme de \$11,897.51.

1966

29 mars- La Commission scolaire accepte d'organiser une classe maternelle dès septembre prochain; le transport en commun sera aux frais de la Commission scolaire.

L'augmentation de l'évaluation du village est de 25% et le taux de la taxe est porté à \$5.48 du \$100. d'évaluation.

Le Syndicat des employés de la Commission scolaire de Delisle reçoit son accréditation.

1967

26 avril- Le taux de la taxe scolaire tombe à ... \$1.73.

2 août- La Commission scolaire de Delisle autorise la Commission scolaire régionale du Lac-St-Jean à construire des écoles préfabriquées.

1968

5 mars- Le Dr Jean Gauthier et J.-Eugène Laflamme sont nommés pour représenter la Commission scolaire de Delisle sur le Comité de regroupement des Commissions scolaires de Saint-Nazaire, Sainte-Monique, Saint-Henri, l'Ascension, Saint-Léon et Notre-Dame-du-Rosaire.

3 avril- La Commission scolaire demande au ministère de l'Éducation, l'autorisation de construire un gymnase pour l'élémentaire.

4 juin- La Commission scolaire accepte le contrat de convention collective avec les concierges, pour une période de deux ans.

Le taux de la taxe pour 1968-69 est de \$1.80 du \$100. sur une évaluation de \$2,919,805.; les revenus seront de l'ordre de \$52,848.47.

1969

7 octobre- La Commission scolaire de Delisle adopte la résolution suivante:

"QUE le territoire de la Commission scolaire de Delisle soit fusionné avec les territoires des municipalités scolaires de Garnier (l'Ascension), Labrecque (Saint-Léon), Saint-Henri, Taché (Saint-Nazaire) et Lamarche (N.-D. du Rosaire).

QUE les élèves de la 1^{ère} à la 7^e année inclusivement, fassent partie de l'élémentaire;

QUE les élèves à partir de la 8^e année soient affectés à la Régionale.

QUE la nouvelle municipalité scolaire du Nord du comté de Lac-Saint-Jean soit composée de 9 commissaires comme suit:

L'Ascension	2
St-Léon	1
N.-D. du Rosaire	1
Delisle	2
St-Henri	1
St-Nazaire	2

1970

La Commission scolaire de Delisle fut la première à accepter par voie de fusion, le regroupement volontaire de toutes les Commissions scolaires qui étaient réparties dans tout son territoire et ce, tel que suggéré ou défini par la loi 25.

En effet, en date du 11 mars 1970, le Lieutenant-gouverneur en Conseil, par l'arrêté ministériel N° 1053, décrétait officiellement l'érection de la Municipalité scolaire de Delisle, dans le comté de Lac-Saint-Jean.

Au cours de l'année 1972, la Municipalité scolaire de Honfleur (Sainte-Monique), par voie de règlement obligatoire, fut réunie à la Commission scolaire de Delisle.

Le 10 décembre 1973, le ministre de l'Éducation modifiait par un avis officiel à l'adresse de M. Fernand Fortin, directeur général de cette Corporation scolaire, son titre ou appellation de "Municipalité" en celui de "La Commission scolaire de Delisle", vu que c'est la Commission scolaire et non la municipalité qui adopte les règlements.

Comme conséquence du décret mentionné plus haut, le territoire des municipalités scolaires de Delisle, Garnier (L'Ascension), Labrecque (Saint-

Léon), Lamarche (Notre-Dame-du-Rosaire), Saint-Henri-de-Taillon, Sainte-Monique, Taché (Saint-Nazaire), furent désignés pour former l'unique territoire de la Commission scolaire de Delisle ainsi fusionnée.

Au moment de la fusion, on comptait 2,029 élèves, garçons et filles, distribués comme suit:

Delisle: Couvent	305
Collège	299
Garnier (l'Ascension)	351
Labrecque (Saint-Léon)	264
Lamarche (Notre-Dame-du-Rosaire)	163
Taillon (Saint-Henri-de-Taillon)	168
Taché (Saint-Nazaire)	479

Sainte-Monique se fusionna seulement en 1973, alors que le nombre d'élèves avait déjà baissé à 1,480.

4 avril- La Commission scolaire de Delisle établit son secrétariat en haut de l'hôtel de ville, au coût de \$100. par mois.

15 juin- Le Dr Jean Gauthier est élu président de la nouvelle Commission scolaire de Delisle.

1973

Le budget de la Commission scolaire de Delisle est de \$3,086,486.; le taux de la taxe est fixé à \$1.90 du \$100. sur une évaluation de \$28,543,365.00.

1975

Les élèves inscrits à l'élémentaire au 30 septembre se répartissent comme suit:

Spéciale	125
Maternelle	162
1 ^{ère}	145
2 ^{ième}	166
3 ^{ième}	178
4 ^{ième}	199
5 ^{ième}	221
6 ^{ième}	280
7 ^{ième} spéciale	74
Total:	1,550

On compte 64 enseignants et 2 spécialistes.

1976

Wellie Lessard succède à Benoît Maltais comme secrétaire.

12 octobre- La Commission scolaire approuve la construction d'une école polyvalente (École Jean-Gauthier) pouvant accueillir 400 élèves.

1977

La municipalité fait une offre d'acheter le Couvent Notre-Dame de l'Île pour la somme de \$1.00.

1978

Le ministère de l'Éducation refuse l'offre de la Municipalité et avise la Commission scolaire de demander des soumissions pour démolir le vieux couvent.

1980

Maurice Tremblay succède au Dr Jean Gauthier à la présidence de la Commission scolaire.

1982

Le notaire Francis Lemay est élu président de la Commission scolaire.



L'école du Rang 4 construite en 1916 et qui résista jusqu'en 1950.



La classe de la Rde Soeur Marie-Reine-du-Rosaire, en 1938.



Le 4 juin 1930, l'architecte P. Mayrand, de Québec, qui avait fait les plans du Couvent, offrait une magnifique cloche pour le Couvent; elle fut bénite le 22 juin suivant, lors de la célébration de la Fête-Dieu.

Cette cloche se trouve actuellement dans le sous-sol de l'église de Saint-Cœur-de-Marie. Lors de la démolition du Couvent, on avait projeté de l'installer dans la cour de l'église, comme pièce de musée, mais ce souhait ne s'est pas encore réalisé.

Notules

Voici quelques-unes des raisons qu'on invoquait pour "donner des congés scolaires": le Carnaval, la visite des autorités supérieures de l'Instruction publique, les visites de l'Inspecteur, la fête de M. le curé ou de la Directrice de l'école.

*
* *

Selon les frères de l'Instruction chrétienne, les professeurs qui auraient enseigné au Collège Assomption auraient été: Victor Tremblay, André Roche, Gustave Girard, Alcide Simard, Gilles Goulet et peut-être quelques autres.

*
* *

L'école temporaire pour garçons, en attendant la construction d'un collège, aurait été construite en 1917, sur un terrain acheté de Xavier Girard en 1916, au centre du village, près du Domaine du Bel-Âge. André Roche, qui était professeur, demeurait en haut de cette école.

*
* *

À l'école du Rang V, selon Mme Emma Simard-Larouche, les premières institutrices furent Henriette Larouche, Julie-Anna Gagnon et Marie-Ange Gagnon (mariée à Edgar Imbeau). Julie-Anna Gagnon a fait l'école pendant plusieurs années, puis fut remplacée par Alice Savard qui enseigna seulement trois mois et quitta pour cause de maladie. Il n'y avait alors qu'une seule école dans le Rang V pour 50 élèves.

En 1911, la maîtresse d'école était Marie-Louise Bouchard, nièce d'Isaac Bouchard, commissaire. A sa deuxième année d'enseignement, nous avons eu de beaux bancs neufs et des encrriers sur les pupitres.

*
* *

Où étaient situées les premières écoles? Il faut se fier à la mémoire des anciens pour en déterminer les endroits puisque les minutes des Commissions scolaires des premières années ont été perdues. On ne retrouve que les numéros des arrondissements, sans mention des propriétaires des lots où étaient construites les écoles.

Selon la tradition orale, voici où ces écoles auraient été construites: chez Lionel Harvey, Simon Simard, Jos-Élie Duperré, Charles Lapointe, Alphonse Ménard, Jean-Marie Dubé, Jos Lapointe et probablement quelques autres.

*
* *

Le couvent de Notre-Dame-de-l'Île

À la suite de l'autorisation donnée par Monseigneur Charles Lamarche, évêque du diocèse de Chicoutimi, la Commission scolaire fait préparer des plans par l'architecte P. Mayrand, de Québec. Le contrat est accordé à Noël Harvey, qui avait comme contremaître, Jos Landry, de Jonquière.

Les travaux ont débuté à l'automne de l'année 1928 et furent terminés le 17 octobre 1929. C'est Monseigneur Lamarche, évêque du Diocèse, qui en fit la bénédiction le 27 octobre 1929.

Le couvent fut démoli en novembre 1978.

Après cette démolition, Michel Bouchard, responsable de la SEMAINE HISTO-CULTURELLE de Saint-Coeur-de-Marie, en 1976, écrivait:

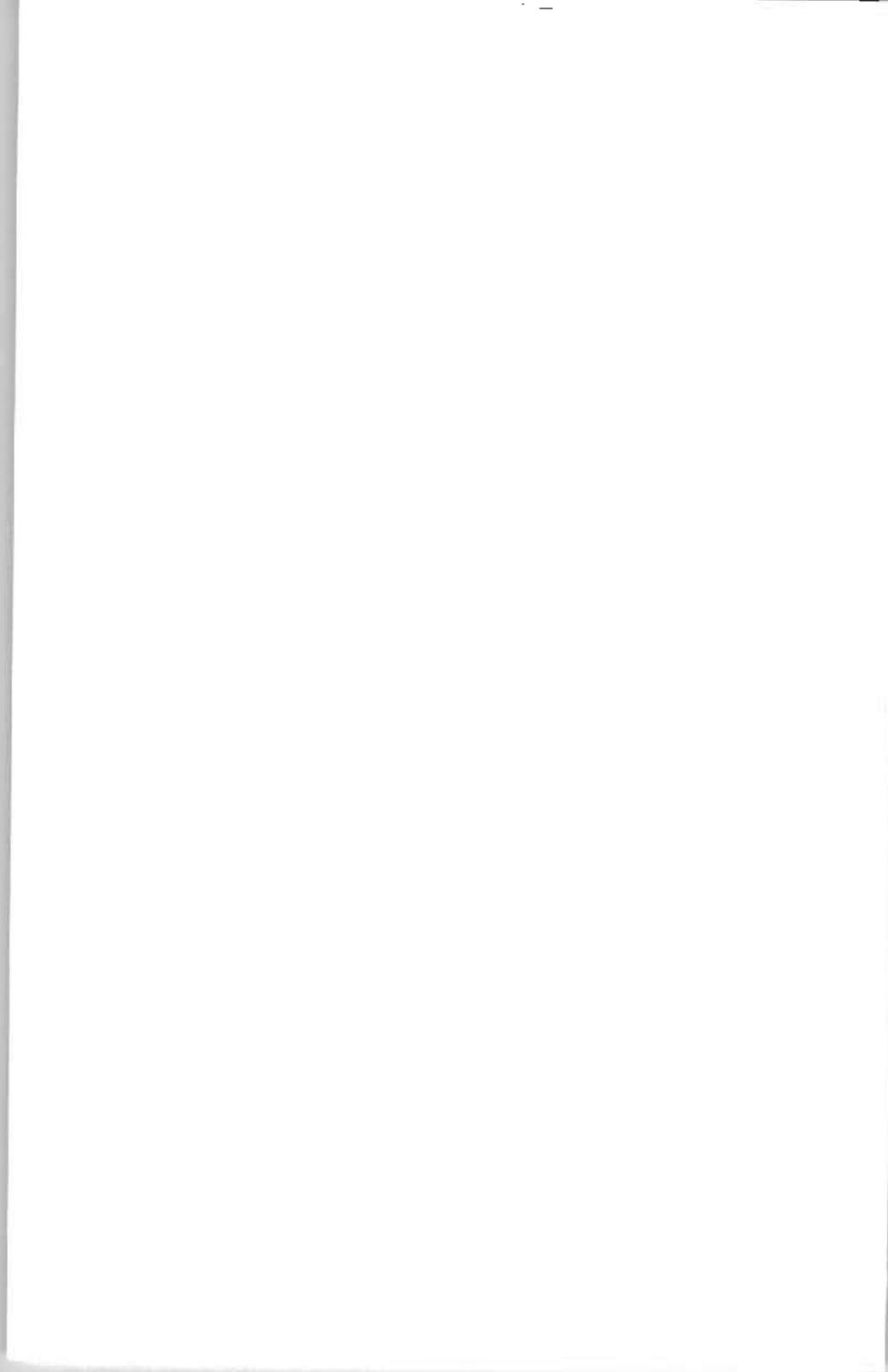
Est décédé, à l'âge de 49 ans et 1 mois, le couvent Notre-Dame-de-l'Île de Saint-Coeur-de-Marie, à la suite d'un tumeur du progrès et du cancer de l'ignorance crasse. Le service funèbre a été chanté, à la fois par les pelles mécaniques et par le glas de sa propre cloche... et sa dépouille mortelle gît à l'arrière de l'église.

Prière de ne pas envoyer de fleurs... mais de comprendre pourquoi...

Vie économique



Le magasin de Mériqué Savard



Les commerces

Au début de 1900, la petite colonie à Saint-Coeur-de-Marie se développe lentement mais les besoins augmentent. Les problèmes d'approvisionnement sont difficiles... il faut tout faire venir de Sainte-Anne ou d'Alma, par des chemins impossibles et dans des conditions extrêmement difficiles, surtout pour aller à Alma alors qu'il faut traverser la Grande-Décharge.

C'est alors que des hommes dynamiques et entrepreneurs se lancent en affaires et ouvrent des commerces; et on connaît alors le "magasin général", où on vendait de tout, un peu pêle-mêle, la tonne de sirop avec la quincaillerie, les vêtements de travail à travers l'épicerie ou les chapeaux, les remèdes dans la section de la vaisselle ou à travers les corsets ou les clous, ainsi de suite.

C'était le magasin général... et on l'aimait comme ça. On s'y rendait pour faire des achats mais également (les hommes surtout) pour discuter de tout: politique, température, commérages et autres, tout en fumant une bonne "pipée" de bon tabac "Canayen".

* *
*

Écrire l'histoire de tous ceux qui ont tenu un "magasin général" ou tout autre commerce n'est pas facile. On retrace assez facilement les noms des premiers marchands mais quand il s'agit d'y mettre des dates, on hésite, on est moins précis.

Au départ, on est unanime à dire que David Jobin aurait été le premier à opérer un "magasin général". (Il aurait été construit où est Guy Maltais actuellement.

On lit dans le Courrier du Canada, en date du 12 mars 1889,

"David Jobin était également cultivateur et possédait une terre de 500 acres (dont 75 déjà défrichés) entre les rangs 4 et 5. Cette ferme était arrosée par une rivière formant deux belles battures de terre forte à grains à cet endroit. Avec le défrichement et la construction des bâtiments projetés, on croit que cette nouvelle ferme vaudra près d'une dizaine de mille piastres, dans quatre ou cinq ans".



Jos Gilbert



Thomas Tremblay



Photo prise devant le magasin de Mériqué Savard. Sur la galerie, assis, Edmour Savard, fils de Mériqué; Antoine Larouche, fils de Ferdinand; Alfred Girard, de Montréal; debout: Anna, fille de Mériqué... les autres sont inconnus.

Plus tard, David Jobin vendit son commerce à Joseph-W. Fleury et Méridé Savard, deux beaux-frères... c'était vers 1905.

Vers le même temps, un autre magasin ouvre ses portes près du premier, il s'agit de celui d'Alfred Gagné, un homme très instruit qui, pendant un certain temps opéra le bureau de poste et la succursale d'Herbertville de la Banque Canadienne Nationale. Son fils, Léonidas, de retour de la guerre 1914, reprit ses études de droit et devint Protonotaire de la Cour Supérieure à Chicoutimi. À la suite du décès d'Alfred Gagné, le magasin ferme ses portes et son fils, Charles-Eugène, le transforme en restaurant et salle de pool.

Pendant ce temps, les deux beaux-frères Méridé Savard et Joseph-W. Fleury décident de se séparer. Joseph Fleury ouvre à son compte alors que Méridé Savard continue le commerce au même endroit, sous le nom de J.M. Savard & Cie, affilié au magasin de gros L.-B. Gagnon & Cie. de Chicoutimi. Plus tard, Edmour, fils de Méridé, achète les parts de L.-B. Gagnon et le nouveau commerce opère sous le nom de J.M. Savard & Fils.

Jusqu'en 1950, il y a quatre magasins en opération et c'est trop pour la petite population de Saint-Coeur-de-Marie... et c'est Joseph Fleury qui ferme le premier vers 1922.



Méridé Savard



Le magasin de J.-M. Savard & Cie

Photo prise devant le restaurant de Simon Gagné. Sur la galerie: Candide, Georgette et Paulette Gagné, de même que Mme Simon Gagné, née Marie-Louise Normand; 1ère rangée: Alfred Duperré, Jean-Paul Gagné, Ulysse Larouche, Paul Larouche et Simon Gagné.



Le restaurant de Simon Gagné.



Durant cette même période, on connaît l'ouverture de plusieurs autres magasins.

Vers 1912, Pamphile Guérin, après avoir acheté le terrain de l'école, près de l'église, y ouvre un magasin général qu'il revend par la suite à Simon Simard. À la mort de ce dernier, son épouse et ses deux fils Abel et Vincent continuent le commerce. En 1965, Abel hérite de l'entreprise et l'opère jusqu'en 1975 alors que Robert Turcotte en fait l'acquisition.

Par la suite, d'autres magasins ont tenu feu et lieu à Saint-Coeur-de-Marie, soit un magasin général ou un commerce spécialisé. Il est extrêmement difficile de placer chacun dans son contexte, avec des dates précises.

Voici les noms de quelques autres marchands, qui ne sont pas nécessairement dans l'ordre, mais qu'il convient de mentionner:

Thomas Tremblay, qui avait acheté la propriété de Louis Pilote, sur la rue Principale, aurait tenu magasin jusqu'en 1915. Son fils, Thomas-Louis, militaire de carrière, fut nommé général à l'âge de 29 ans et participa à la guerre de 1914.

Charles Simard, qui arrivait des États-Unis, aurait été un des premiers à ouvrir un magasin vers 1894. Il aurait opéré ce magasin jusqu'à sa mort survenue en 1922. On dit qu'il était également entrepreneur.

Jos. Gilbert, qui ouvrit un magasin général en 1946 et le vendit à Eugène Lafflamme en 1976.

Également Théodore Emond qui ouvrit une épicerie en 1948. En 1970, il abandonne les affaires et loue son commerce à Fernand Larouche qui



Simon Simard



Abel Simard, fils de Simon Simard, marchand.

l'opère à son propre compte pendant deux ans. En 1972, Bertrand Lapointe en devient le propriétaire mais s'en départit l'année suivante. Ce florissant commerce devint le "Marché Banco" en 1973 alors que Jacques Bergeron s'en porte acquéreur. Le dernier propriétaire, André St-Pierre, le nomma "Marché Mistouk" en 1981 alors qu'il en fit l'acquisition.

En 1926, Joseph Larouche change son demi-lot pour le restaurant de Thomas Gauthier situé où est la caserne de pompiers aujourd'hui et en 1935, ce restaurant devient le magasin Larouche & Simard, propriété de



Cyrille Bouchard, (Adélar), contracteur et Denis Tremblay (Paul-Émile), notaire à Montréal, devant les pompes chez Simon Gagné.



J.-Émond Duchesne, commis au magasin Méridé Savard, en 1936.



Devant le restaurant le "Petit canot", propriété d'Edmour "Dadoune" Fleury: Aldéa Fleury, Antoine Fleury et Marguerite Fortin.

Joseph Larouche et Roland Simard, commis chez Méridé Savard. Par la suite, Roland Simard épouse Bella Bouchard, fille adoptive de Joseph Larouche. En 1968, Joseph Larouche vend ses parts à son gendre et ce dernier transforme le magasin pour en faire, selon les dires, "le plus important magasin général du secteur". Ce magasin fut incendié un peu plus tard.

On nous a mentionné également plusieurs autres noms mais sans pouvoir préciser davantage; c'est ainsi qu'on a retenu les noms d'Onésime Harvey, Benoît Léveill , Daniel Lemay, William Lemay, G.-E. Ruelland (ce dernier mari    Antoinette, fille de Simon Simard) et quelques autres.

Voici quelques-uns des prix qui  taient en vigueur vers 1885:

Le fromage  tait vendu   l'ench re, il se vendait 7 cents la livre; quant aux autres produits, en voici la liste:

Patates, au minot	0.25	Lard, la livre	0.15
Pois, au minot	1.00	Boeuf, la livre	0.06
Avoine, au minot	0.40	Mouton, quartier	0.40
Avoine, la livre	0.01	Porc frais, la livre	0.09
Beurre frais, la livre	0.15	Poulet, couple	0.30
Beurre sal�, la livre	0.13	Perdrix, couple	0.25
Oeufs, la douzaine	0.15	Li�vre, couple	0.20
Foin press�, 100 bottes	8.00	Pigeon, couple	0.20
Foin non press�, 100 bot.	7.00	Canard, couple	1.00
Paille, 100 bottes	3.00	Dindes maigres	1.00
		Dindes engraiss�es	1.50



Luce Larouche (assise) et Anna Savard (debout) devant le magasin de M rid  Savard.   droite, la maison de Joseph Girard, sellier.



Le magasin de Larouche & Simard en 1928.



Roland Simard, commis chez Mériqué Savard, devant le magasin en 1931.



Photo prise à l'arrière du magasin Larouche & Simard en 1929. Sur la photo, Joseph Larouche, Louise et Bella Bouchard. À remarquer par terre, derrière l'automobile, le moulin à crème glacée.



Alice Fleury, gérante, en compagnie de Méridé Savard et de Roland Simard, commis.



Magasin général Jos Gilbert, situé sur la rue St-Joseph. On voit le propriétaire, M. Joseph Gilbert.



Le magasin de Roland Simard.



Méridé Savard devant son magasin.



L'intérieur du magasin de Méridé Savard.



Le magasin de J.-M. Savard & Cie. Devant le magasin: Alice Fleury, gérante; Méridé Savard; Roland Simard, commis et le jeune garçon, Raoul Potvin.



L'épicerie de Gérard Gilbert qui fut vendue à la Coopérative.



Le magasin de Simon Simard qui fut vendu à Robert Turcotte.



La maison de François Bergeron, vendeur de machines agricoles.

Les hôtels

Il n'y eut certes pas de "grands hôtels" à Saint-Coeur-de-Marie mais, par contre, il y eut toujours des gens hospitaliers pour accueillir les passants, des gens qui tenaient un genre de "maison de pension".

Parmi les hôtels qui ont opéré à Saint-Coeur-de-Marie, il faut retenir les noms des HÔTEL ROUSSEAU, HÔTEL LEBEL et HÔTEL CENTRAL.

Toutefois, le premier qui aurait accueilli "officiellement" des voyageurs, dans sa "maison de pension", aurait été Alfred Gagné, qui tenait magasin au rez-de-chaussée avec la succursale de la Banque Nationale et le bureau de poste. Il recevait les visiteurs en haut du magasin dans sa maison qu'on disait très grande pour l'époque.



La maison d'Edmond Larouche, vendue à Alfred Rousseau, qui en fit un hôtel. Cet hôtel fut vendu à plusieurs reprises; d'abord à Alfred Rousseau, puis à Onésime Tremblay, puis à Thaddée Simard et enfin à Ludger Harvey, vers 1946.

Sur la galerie, on reconnaît la petite fille, Mme Luce Larouche, première femme de Léonce Bouchard; assise, Magna Fleury et ses trois enfants; debout: Émilie Fleury et sa fillette; Edmond Larouche, Marie Larouche, Hélène Maltais et Alice Fleury.

À l'arrière, à gauche, la maison d'Élie Girard (actuellement la Pharmacie Breton).

De "l'hôtel Gagné", on se souvient que c'était excessivement propre et fort accueillant; d'ailleurs, le propriétaire, M. Alfred Gagné était, dit-on, fort instruit et fin causeur. À sa mort, son épouse continua à tenir le magasin général quelques années puis ferma définitivement et le magasin et l'hôtel.

Durant la même période, un véritable hôtel ouvrait ses portes, à l'endroit où est aujourd'hui la propriété de Ludger Harvey. Le propriétaire, M. Alfred Rousseau, était fort connu des voyageurs et les accueillait toujours avec le sourire.

Pour des raisons qu'on ne connaît pas, Alfred Rousseau vendit à Onésime Tremblay, puis, par la suite, l'hôtel changea de main à plusieurs reprises, soit d'Onésime Tremblay à Thaddée Simard, puis à Ludger Harvey, vers 1946, qui l'opéra sous le nom de HÔTEL CENTRAL.

L'HÔTEL LEBEL, propriété d'Alfred Lebel, jouissait également d'une excellente réputation parmi les voyageurs. À sa mort, son épouse continua à tenir hôtel avec beaucoup de succès... on dit qu'elle était jolie, charmante, accueillante et chantait toujours. À la mort de Mme Lebel, l'hôtel ferma définitivement.

Il est fort possible que d'autres personnes aient reçu des voyageurs, à l'occasion, mais on ne semble pas en faire mention.



L'Hôtel CENTRAL, propriété de M. et Mme Ludger Harvey, que l'on voit sur la galerie, qui avait été achetée de Thaddée Simard. Sur un poteau de la galerie, la petite enseigne qui indique que le "central téléphonique" était là.



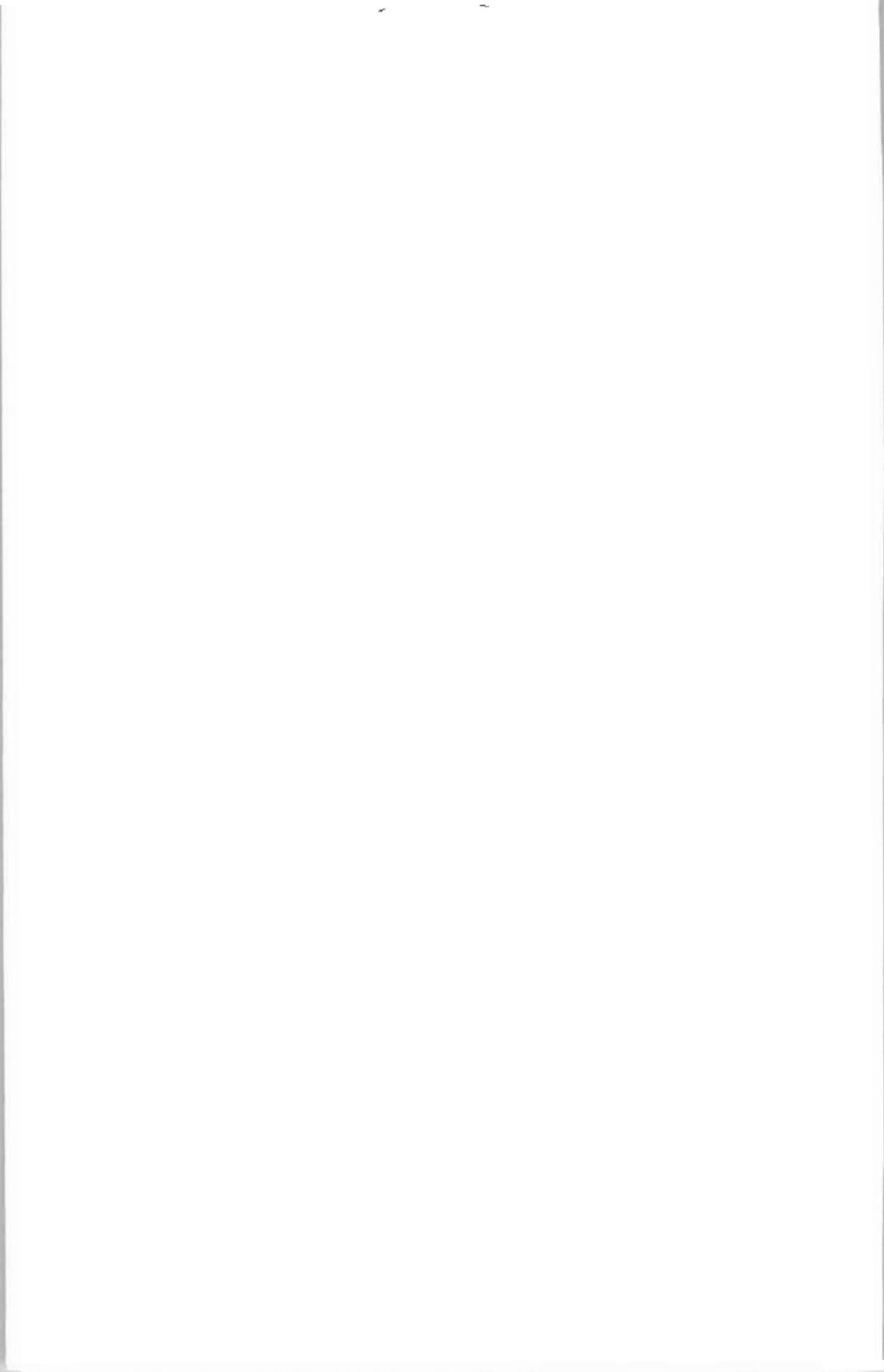
Ludger Gagnon, fils du docteur Ernest Gagnon et Marie-Paule Fleury, devant l'Hôtel Lebel.



Marie-Paule Fleury et René Bouchard devant l'Hôtel Lebel.



Madame Yvonne Fleury devant l'Hôtel Lebel.



Les métiers...

Dès les débuts, en 1883, Saint-Coeur-de-Marie avait une vocation essentiellement agricole et, à part défricher, faire du bois et cultiver la terre, on s'adonnait à l'élevage de vaches laitières.

L'arrivée de nombreux autres colons, à partir de 1884, obligea la petite colonie à s'organiser par ses propres moyens: ce fut d'abord des moulins à scie, des moulins à farine, des fromageries, des boucheries itinérantes et autres. En même temps, on improvisait tous les métiers dont on avait besoin: forgerons, cordonniers, charrons, selliers, charretiers, menuisiers et combien d'autres.

On trouvera plus loin des détails complets sur les moulins à scies, les moulins à farine et les fromageries.

*
* * *

Il n'a pas été facile de trouver, pour chaque métier, celui qui l'aurait exercé le premier. On nous a fourni des noms de gens qui auraient, selon l'opinion générale, exercé ces métiers; ils ne sont probablement pas les seuls et il en manque certainement, s'il n'y en a pas de trop.

Voici donc les principaux métiers qui auraient été exercés à Saint-Coeur-de-Marie.

Cordonniers

Selon l'opinion générale, Théophile Larouche aurait été le premier cordonnier, suivi d'Adelard Simard, puis d'Armand Larouche. On mentionne également les noms de Thomas Bergeron, Joseph Simard, Eugène Rhatté, Ludger Harvey, William Fleury et Fernand Villeneuve.

Entrepreneurs

Édouard Lemieux aurait été le premier "contracteur" vers 1914. Parmi les noms d'entrepreneurs, on mentionne les noms de Jean-Baptiste Lebel, Paul Tremblay, Charles Simard, Albert Larouche, Adelard Bouchard, Thomas-Eugène Tremblay, Charles-Eugène Tremblay et Stanislas Larouche.



Bernard Gaudreault, laitier.



Devant la cordonnerie de Ludger Harvey.

Boucheries

Quand on parle de boucheries, il ne faut pas s'attendre à ces boucheries modernes qu'on retrouve aujourd'hui, dotées de comptoirs frigorifiques avec produits congelés et surgelés et des mets prêts à cuire, etc. Au début de Saint-Coeur-de-Marie et pendant fort longtemps, le boucher passait dans le village et par les rangs, offrant sa viande débitée, dans une voiture fermée, dont les panneaux de chaque côté s'ouvraient pour la vente... et chacun choisissait ses morceaux.



Le premier camion de livraison de Léonce Fortin; il s'agissait d'une automobile coupée pour en faire une camionnette. À l'arrière-plan, l'entrepôt où la glace était conservée tout l'été, dans le bran de scie.

Le premier, selon les anciens, aurait été Auguste Tremblay. D'autres auraient également exercé le métier de boucher. On cite les noms de Louis Potvin, Ernest Duperré, Stanislas Fleury, Adélarde Boivin, Alfred Tremblay, Lévi Girard, Albéric Boivin et Léonce Fortin.

Charretiers

Même si tout le monde était charretier, à l'occasion, il y en eut quelques-uns qui exercèrent ce métier d'une façon plus officielle.

On mentionne entre autres Amedée Ménard en 1899, G. Duchesne en 1902 ainsi que Joseph Gaudreault et Albert Tremblay en 1914.

L'arrivée des premières automobiles à Saint-Coeur-de-Marie fit disparaître l'ère des charretiers.



Le restaurant "Le Croissant d'Or" vers 1957.



La salle de réception DOMINO, propriété de Théophile Lavoie. À l'avant-plan, Mme Théophile Lavoie.

Forgerons

Il semble que la plupart des pionniers, à Saint-Coeur-de-Marie comme ailleurs, ont ferré leurs chevaux et peuvent tous être considérés comme forgerons.

Selon les anciens, le premier à tenir une boutique à forge fut Pierre Gauthier, en 1890. Il y en eut certainement d'autres puisqu'on mentionne des noms tels que: Edmond Leclerc, Ernest Bouchard, Alfred Fleury, Weillie Baillargeon, Nil Noël, Onésime Larouche, Louis Dubé, Henri Bouchard, David Thériault, Jos. Gagné, Fernando Bouchard, Ulysse Bouchard, Jos. Angers et bien d'autres.



M. Joseph Angers fut forgeron à Saint-Coeur-de-Marie de 1947 à 1957. Il déménagea par la suite à Alma où il entra au service de la municipalité. L'amour du métier... l'amena à établir sa "boutique à forge" dans la cour de sa résidence.

Laitiers

Des laitiers... il a dû en avoir plusieurs mais on se souvient que des noms de Joseph Brassard, Ernest Larouche, Bernard Gaudreault, Arthur Larouche, Joseph Larouche (Phydime).

Menuisiers

Comme pour la plupart des métiers de base, au début de la colonie chacun s'improvisait menuisier, même si quelques-uns furent plus habiles que d'autres.

À Saint-Coeur-de-Marie, le premier menuisier qu'on mentionne fut Damase Fleury qui, selon ce qu'on en raconte, "était un maître menuisier" et il aurait contribué à construire plusieurs des camps des premiers colons.



Paul-Émile Guérin, boulanger, en 1939.



Le boucher passe par les maisons et offre sa marchandise; il s'agit de Léonce Fortin, fondateur de "Les Produits L.F.", de Saint-Coeur-de-Marie, chez Antoine Larouche.

Charrons-selliers



Joseph Gaudreault

Des charrons et des selliers, il y en a certes eu en quantité au début de la colonie... chacun réparait ses "gréments". Cependant, on mentionne Édouard Fleury comme charron, dès 1899.

Un peu plus tard, en 1905, on retraçait les noms d'Adélarde Bouchard et Georges Laforge ainsi que Joseph Briand et Ernest Gauthier vers 1914.

On ajoute également les noms de Philippe Harvey, Eugène Boivin, Joseph Gaudreault et Joseph Girard.

Boulangers

Dans les premières années de Saint-Coeur-de-Marie, chacun cuisait son pain, ce qui retarda considérablement l'ouverture d'une boulangerie.

Une compagnie cependant, la "Baking Manning" tenta sa chance vers les années 1920 mais ferma quelques années plus tard.

Une deuxième tentative fut faite en 1925 par M. Jos.-Louis Tremblay, qui céda sa place par la suite à M. Jean-Baptiste Renaud qui ferma à son tour en 1931.

Ces difficultés de mettre sur pied une boulangerie à Saint-Coeur-de-Marie, malgré un assez grand nombre de familles, venaient du fait que les gens cuisaient encore leur pain, particulièrement dans les années de la crise de 1930-1939... les gens cuisaient "du bon pain de ménage", comme on disait alors.

C'est en 1933 que Saint-Coeur-de-Marie connut vraiment une boulangerie comme on en connaît aujourd'hui. Ce fut M. Joseph Duchesne qui se porta acquéreur des équipements de M. Jean-Baptiste Renaud qui avait cessé ses opérations en 1931, et qui commença à "passer le pain". Il desservait non seulement Saint-Coeur-de-Marie, mais également toutes les municipalités du secteur nord. Il allait même jusqu'à Péribonka, hiver comme été. On dit qu'il "cuisait son pain dans un fourneau en briques, chauffé aux croûtes". Cette boulangerie fut vendue en 1945 à Eugène Desbiens qui ferma à son tour en 1949.



Eugène Desbiens devant sa boulangerie.



Edmond Duchesne, conducteur du camion de la boulangerie.



Henri-Noël Dufour, Berthe Desbiens et Jean-Paul Desbiens devant la boulangerie.

Nouvelle reprise en 1954, alors que J.-Eugène Laflamme loue l'équipement d'Eugène Desbiens. Les équipements étant désuets et le local étant trop petit, M. Laflamme construit une boulangerie moderne, avec de l'équipement neuf et ouvre à son compte en 1956.

En 1974, M. Laflamme se retire des affaires et cède son commerce à M. Laval Beaulieu, qui opère encore aujourd'hui.

Bijouteries

Benoit Fraser, Léopold Pilote et Roméo Girard.

Garagistes

Joseph Potvin, Raoul Potvin, François Jean, Charlemagne Renaud, Raoul Grenon, François Simard.

Industriels

Alfred Martin, Lionel et Anatole Fleury.

Électriciens

Émile Duperré et Amedée Dorval.

Restaurateurs

Thomas Gauthier, Charles-Eugène Gagné, Paul-Émile Simard, Edmour Fleury, Stanly Larouche, Ladislas Bouchard, Herman Larouche, Raoul Potvin et Guy Larouche (John).

Pompes funèbres

Édouard Fleury et Joseph Gaudreault.

Salles de réception

Théophile Lavoie et Lucien Gagnon.

Ferblantiers

Wellie Lindsay, Justinien Tremblay et Ludger Noël "Kit".

Modistes de chapeaux

Régina Langlois, Marie Thériault-Perron, Lucille Larouche et Maria Bouchard.

Barbiers

Ernest Bouchard (Isaac), Henri Gagnon, Ludger Noël, Thomas Gauthier, Lorenzo Deschesnes.



Les "Chevaliers", un duo de musiciens formé par Joseph Duchesne et son frère Tommy.



Mme Joseph Duchesne et son beau-frère Tommy Duchesne.



Joseph Duchesne, boulanger.

Napoléon Maltais, Stanley Larouche, Ladislas Bouchard, Rosaire Rousseau, Raymond Larouche (John), Fernand Gauthier et Gilles Lavoie.

Coiffeuses pour dames

Kilda Simard, Tarcile Guérin, Graziella Simard et Aline Blackburn.

Vendeurs d'animaux

Fernando Bouchard, Lévi Girard, Alfred Renaud, Léonce Bouchard, Léandre Lapointe et Joseph Lapointe.

Hôteliers

Alfred Rousseau, Onézime Tremblay, Thaddée Simard, Alfred Lebel, Honorius Gagné, Ludger Harvey et Alfred Gagné.

Taxis

Le premier qui aurait "fait du taxi" à Saint-Coeur-de-Marie aurait été Lorenzo Duchesnes. Par la suite, plusieurs citoyens auraient exercé cette activité; on mentionne les noms de Joseph Fortin, Méridé Thériault, Adrien Fortin, René Bergeron, Paul Côté, Lorenzo Côté, Vincent Gaudreault, Gilbert Boily, Alphège Harvey, Daniel Martel, Léo Dufour, Réjean Gagné, Gilles Fleury, Joseph Gagné... et probablement quelques autres.

Huissiers

Pitre Potvin et Joseph Potvin.

Juges de paix

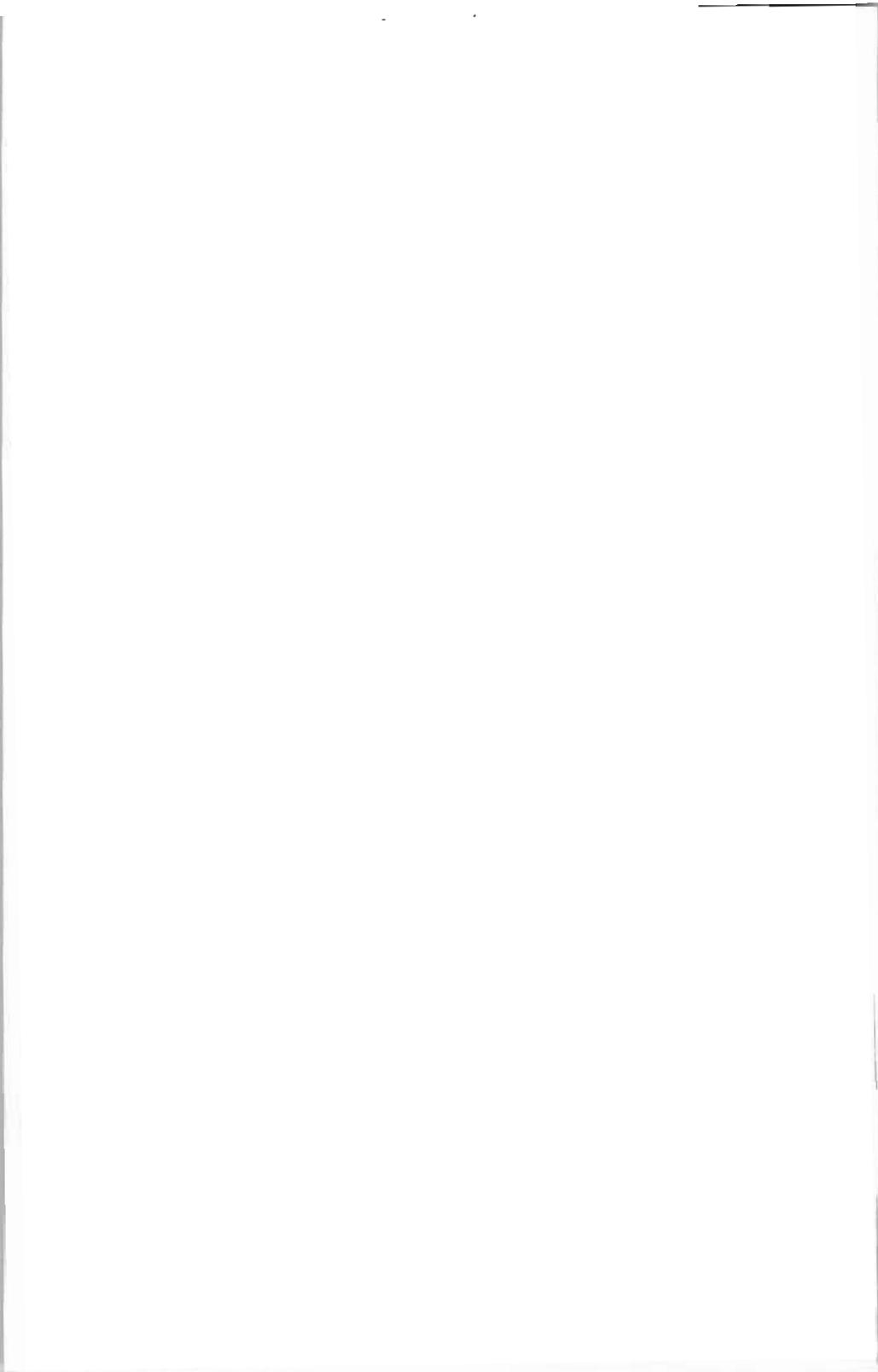
David Jobin et Ferdinand Larouche.

Marchands

Joseph Fleury, William Fleury (Damase), Charles Simard, Alfred Gagné, Élie Lemay, Méridé Savard, Pamphile Guérin, Belmont Lebel, Onézime Harvey, Simon Simard, Thomas Gauthier, Georges-Émile Rueland, Joseph Larouche, Roland Simard, Eugène Maltais, Welley Tremblay, Henri Bouchard (Legaré), François Bergeron (Massey-Harris) et Lionel Bergeron.



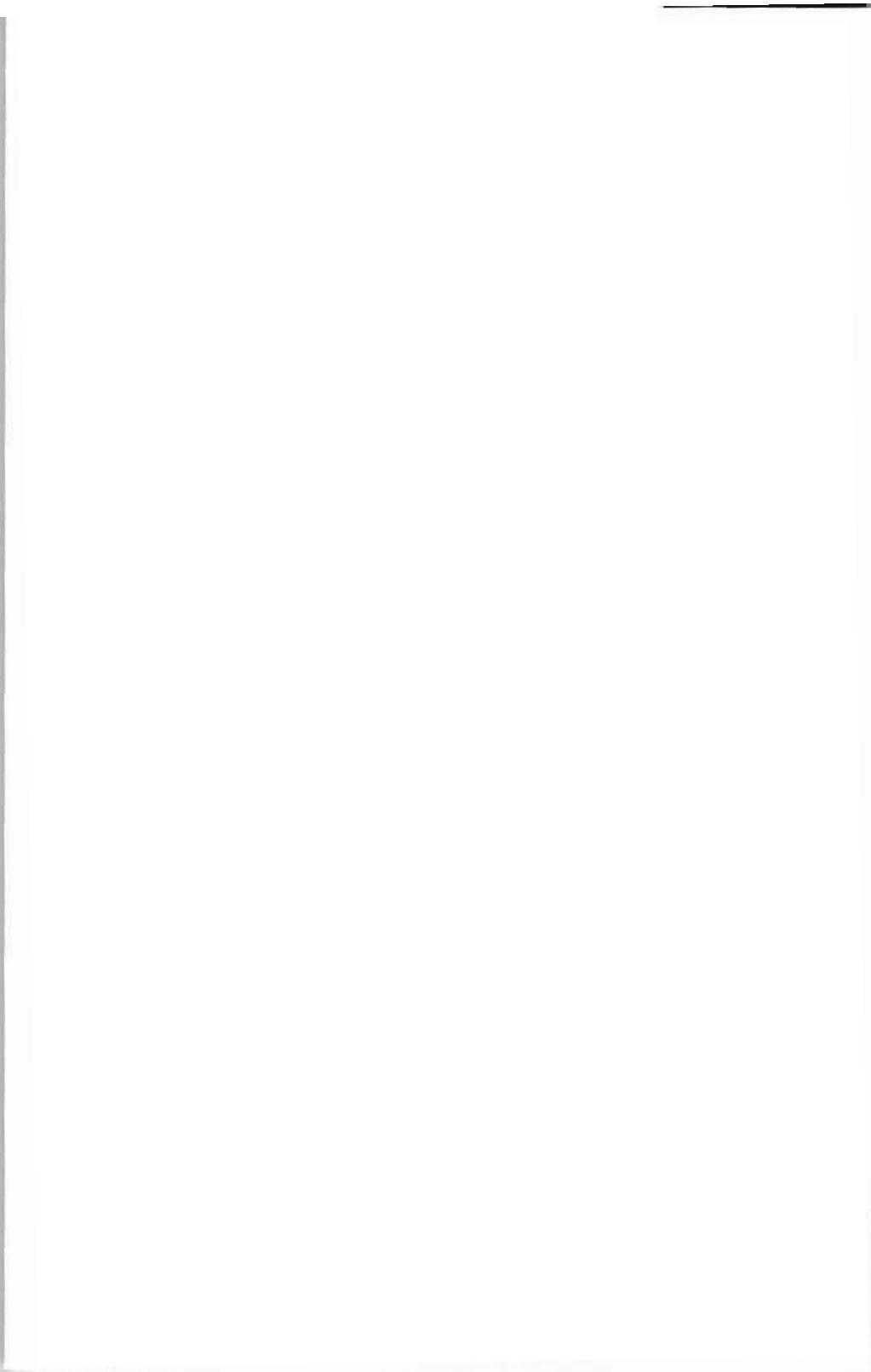
La boutique de barbier de Ladislas Bouchard. Sur la photo, Origène Bouchard, petit-fils d'Ernest lors de son mariage à Gisèle Bouchard.



Les professionnels



Résidence du docteur Isidore Gauthier, de Delisle. Cette maison avait été construite et habitée par Alphonse Renaud qui la vendit au docteur Joseph Cinq-Mars. À la mort de ce dernier, Madame Cinq-Mars vendit la maison au docteur Isidore Gauthier, c'était en 1934.



Les notaires

Les défricheurs qui venaient d'arriver à Saint-Coeur-de-Marie et qui se groupaient déjà autour du clocher pour fonder "la paroisse", connaissaient déjà, dès 1882, les problèmes d'établir des "actes" authentiques pour valider et rendre officiels les échanges, ventes ou autres, nécessités par leur prise de possession du territoire.

Comme la plupart des nouvelles paroisses qui en sont à leurs débuts, la population n'était pas assez nombreuse pour justifier la venue d'un notaire; on faisait alors appel à la personne la plus instruite du village, la plupart du temps le curé ou le secrétaire de la municipalité.

Dans le cas de Saint-Coeur-de-Marie, ce furent les secrétaires-trésoriers de la municipalité qui remplirent cette fonction.

Le premier à établir des "actes officiels" fut Ferdinand Larouche, premier secrétaire de la municipalité et qui fut également maître de poste. Ce fut toutefois son fils Xavier, qui fut également secrétaire de la municipalité, qui rédigea le plus grand nombre "d'actes officiels".

Acte de transport
pour
Mrs. Joseph Maltes
à
Emile Simard

Un emplacement à Rang
Delisle 23 juillet 1910

Voici un acte préparé en 1910 par Ferdinand Larouche, qui a été gracieusement prêté par Mme Émile Duperré (Rose-Hélène Girard, fille de Xavier, cultivateur du Rang des Chicots).

En présence des témoins soussignés, à
St. Coeur de Marie, dans le comté du Lac St.
Jean, le vingt-troisième jour du mois de
Juillet, en l'année de Notre Seigneur mil
neuf cent-dix. Monsieur Joseph Baltas,
résidant à St Coeur de Marie comté sus-
dit a par ces présentes pour et moyennant
la somme de deuse cent vingt-cinq a-
elle bien et dument payée comptant,
finale

dont quittance et généralité du prix de
vente dont vendu cédé & transporté a-
vec toutes subrogations nécessaires, à
Monsieur Le Sourd, cordonnier résidant aussi à
St. Coeur de Marie comté sus-dit présent
et acceptant pour lui ses héritiers et ayant
cause pour en jouir en pleine propriété et
à perpétuité tous les droits, titres, intérêts et
réclamations qui elle y a et peut prétendre
tant en loi, qu'en équité ou qui pour-
raient lui échouer ou appartenir à l'a-
venir dans et sur tout le terrain ci-
après désigné situé dans le comté du Lac
St. Jean Province de Québec, contenant
en superficie onze mille quatre cent soi-
xante-cinq pieds et consistant en un
emplacement de soixante-cinq pieds
de largeur, sur une profondeur de cent
cinquante-trois pieds, borné au nord
et à l'est par le terrain de Louis Pibote
au sud par le chemin Archambault,
et à l'ouest par l'emplacement du bon
vent. Cet emplacement est sis et si-

tré au fontaine sud du lot numéro
vingt-Cinq, des plan et livre de ren-
voi officiel du cadastre fait pour le troisie-
me rang, du canton de la Rivière, Comté sus-dit,
sans réserve et sans hypothèques.

L'acquéreur s'engage à faire les servitudes
des du dit emplacement sur toute sa lan-
gueur pour le chemin de front et sur toute
son étendue pour la clôture.

L'acquéreur ne devra pas mettre de bâties
plus rapprochées du chemin de front que
le cobert se trouve actuellement.

En foi de quoi les dites parties ont si-
gné les présentes au lieu et les jour et au
y mentionnés. Un notaire seul, son conseil bon.
son présence. de

Yves Lavoie Chevalier de)
posté de St. Coeur de Marie de)
Comité Simond

Théophile Lavoie de St. Coeur de Marie
Province de Québec, 24, 1861. Lavoie Chevalier
Comité Lac St-Jean de poste de St Coeur de Marie,
Comité du Lac St-Jean, étant dûment assermenté
dis et déclare avoir été présent à la papa-
tion de l'acte ci-dessus, qu'il a vu les
parties y nommées le signer au lieu et
les jour et au y mentionnés; et que lui
le dit déposant et Théophile Lavoie
de St. Coeur de Marie, sont
les témoins au dit acte et qu'il y ont apposé

leurs signatures
Aperçue devant moi
d. St-Coeur-de-Marie ce } Ferd. Lavouche
vingt unième jour de }
Décembre mil neuf cent }
dise }
H. Guérard

La plupart des secrétaires-trésoriers de la municipalité qui se sont succédés jusqu'en 1910, ont probablement préparé de nombreux "actes" pour leurs concitoyens et peut-être même après cette date.

Les anciens racontent, avec une certaine fierté, "que les secrétaires rédigeaient ces "actes" avec beaucoup de sérieux et de dignité et surtout une compétence extraordinaire.

"Dans ce temps-là, ajoute-t-on, chacun respectait sa signature et les "actes" préparés par les secrétaires et signés par les parties intéressées, faisaient force de loi; on ne se souvient pas qu'un de ces "actes" ait jamais été contesté".

On raconte qu'au tout début de la colonisation, soit vers 1888 et jusqu'à 1905, le notaire Sévérin Dumais, qui fut le premier notaire au Lac-Saint-Jean, venait également de temps à autre à Saint-Coeur-de-Marie pour préparer des contrats, particulièrement les actes de mariages, les actes d'obligations d'emprunt ainsi que les déclarations d'hérédité, actes que les secrétaires n'avaient pas le droit de signer.

En 1910, la population étant déjà d'environ 1 600 âmes, le notaire Gaudiose Guérard, d'Hébertville-Station, s'intéressa à la nouvelle paroisse et commença à la visiter pour accommoder la population.

Selon les anciens, le notaire Guérard venait à Saint-Coeur-de-Marie le dimanche, rencontrait ceux qui avaient besoin de ses services et rapportait les contrats le dimanche suivant. Le notaire Guérard offrit ce service à la population de Saint-Coeur-de-Marie jusqu'en 1923.

Dans la même période, un autre notaire s'installait à Saint-Coeur-de-Marie; il s'agit du notaire Zacharie Rivard qui, pour des raisons inconnues, ne demeura à Saint-Coeur-de-Marie qu'un an après son arrivée, en 1921.

Le notaire qui est considéré à juste titre comme le premier résidant,

fut le notaire Rosario Angers, d'Hébertville-Station, qui résida à Saint-Coeur-de-Marie de 1923 à 1932 alors qu'il quitta Saint-Coeur-de-Marie pour s'établir à Alma, où il pratiqua sa profession jusqu'à sa mort, en 1959.



Le notaire Rosario Angers

Le notaire Angers fut président de la Chambre des notaires de la Province de Québec, de 1951 à 1954; il fut également un des fondateurs du journal "Le Lac-St-Jean", en 1941.

En 1929, le notaire Angers épousait Jeanne Bouchard, fille d'Isaac Bouchard et de dame Louise Bouchard, de Saint-Coeur-de-Marie.

Madame Angers, qui a fait partie de nombreux mouvements littéraires, à qui elle a laissé une volumineuse documentation, nous a permis de reproduire un texte qu'elle avait écrit en 1960, sous le pseudonyme de "Jean d'Avennes", sur un citoyen légendaire de Saint-Coeur-de-Marie, monsieur Louis Déry, qu'on surnommait "vieux Louis" et qui demeurait chez son frère cadet, Francis.

"Vieux Louis"

Dans une campagne du Nord de la province de Québec, vivait jadis un célibataire qui portait le nom évocateur de "LOUIS". Il dépassait la quarantaine et ses cheveux grisonnaient sur les tempes; aussi, les enfants, dans leur cruelle logique, l'avaient-ils surnommé: "Vieux Louis". Cette appellation le charmait et lui conférait quelque autorité.

Notre homme avait élu domicile chez son frère cadet, Francis, marié et père d'une belle et nombreuse famille, laquelle lui portait tout le respect attaché au droit d'aïnesse. Il trouva donc, dans ce foyer, gîte et couvert et, l'amitié par surcroît.

D'un caractère bohème, nourrissant peu d'ambition, il avait consacré tous ses loisirs (ils étaient nombreux) à la lecture dans laquelle il trouvait toute sa joie. Grâce à sa mémoire prodigieuse, il s'était acquis

de vastes connaissances, doué d'une facilité d'expression extraordinaire, il possédait à un haut degré l'art de raconter. Il n'en fallait pas davantage pour reconnaître sa supériorité sur ces défricheurs et colons.

Vers 1910, nos écoles rurales ne connaissaient pas leur développement actuel. À défaut d'institutrices, notre héros se chargeait volontiers d'enseigner les premiers éléments de la lecture, de l'écriture et des mathématiques. Mais ce qu'il préférait surtout, c'était de raconter... oui, de raconter pendant des heures, les beaux romans d'amour que sa mémoire avait retenus, en vue de charmer ses auditeurs et goûter cette saveur de l'orgueil satisfait.

Et c'est ainsi que, tout au cours de ces longues soirées d'hiver, les paysans qui ne connaissaient pas encore la TSF, se réunissaient tantôt chez l'un, tantôt chez l'autre, pour entendre "vieux Louis" raconter, en termes choisis, les interminables aventures où passaient devant leurs yeux des personnages mystérieux.

De sa voix chevrotante, il avait le don d'émouvoir jusqu'aux larmes, un auditoire attentif. Aussi, "vieux Louis", en habile conteur, ajournait-il toujours la suite du récit au moment le plus pathétique. Et c'est ainsi que durant la longue et froide saison, au rude travail des colons venait se mêler un peu de poésie mystérieuse, si douce à l'âme canadienne.

Cependant, une fois le printemps arrivé, notre célibataire devait dire adieu à ces réunions qui lui donnaient tant de bonheur, à lui, si différent des autres, qu'il semblait vivre dans un monde chimérique. Il n'allait pas pour cela se résigner à vivre dans l'isolement! Oh, qu'à cela ne tienne. Doucement, tenace, il irait par chemins et rivières, retrouver la jeunesse, la coudoyer, l'aimer et se l'attacher discrètement. Les moyens à prendre? La nature, si riche des pays neufs les lui fournissaient et "vieux Louis" n'avait qu'à se pencher pour les saisir. N'y avait-il pas dans les rivières, des poissons en abondance? Dans les champs, des fleurs et des fruits? Et dans les savanes, le bleuet, fils du feu: vigne du Québec.

Oh, alors, à travers cette surabondance, il fallait voir "vieux Louis", plus alerte que jamais, vêtu de gris, coiffé d'un panama jauni, se diriger vers la rivière qui traversait le chemin du Roi, muni d'une branche de saule, dans laquelle il enfilait de pétillantes petites truites, attirées par l'appât trompeur. Si un enfant venait à passer sur le pont rustique, jeté en travers de la rivière, l'aimable pêcheur que vous avez reconnu, s'écriait: "Holà, petit ami, viens près de moi", et quelques instants après, l'enfant repartait tout joyeux, avec une demie douzaine de truites, calmes et assagies, destinées à la friture.

En, pendant que, bon an mal an, la forêt cédait le pas à de véritables domaines agricoles, "vieux Louis" se courbait un peu plus vers la terre, conservant toujours la même mystique: "enseigner et raconter pendant l'hiver; herboriser et pêcher pendant la belle saison... pour sa joie et celle d'autrui".

Parvenu à l'âge de quatre-vingt ans, il rendit l'âme en souriant à tous les enfants de la terre qu'il avait aimés passionnément.

Pauvre cher "vieux Louis". Que Dieu ait son âme.

Jean d'AVENNES

De 1932 à 1943, soit après le départ du notaire Rosario Angers, la municipalité de Saint-Coeur-de-Marie fut privée de notaire.

Ceux qui avaient besoin d'actes officiels devaient se rendre à Alma ou ailleurs.

C'est le notaire Victor-U. Larouche qui prit la relève en 1943 et s'établit à Saint-Coeur-de-Marie où il demeure encore.

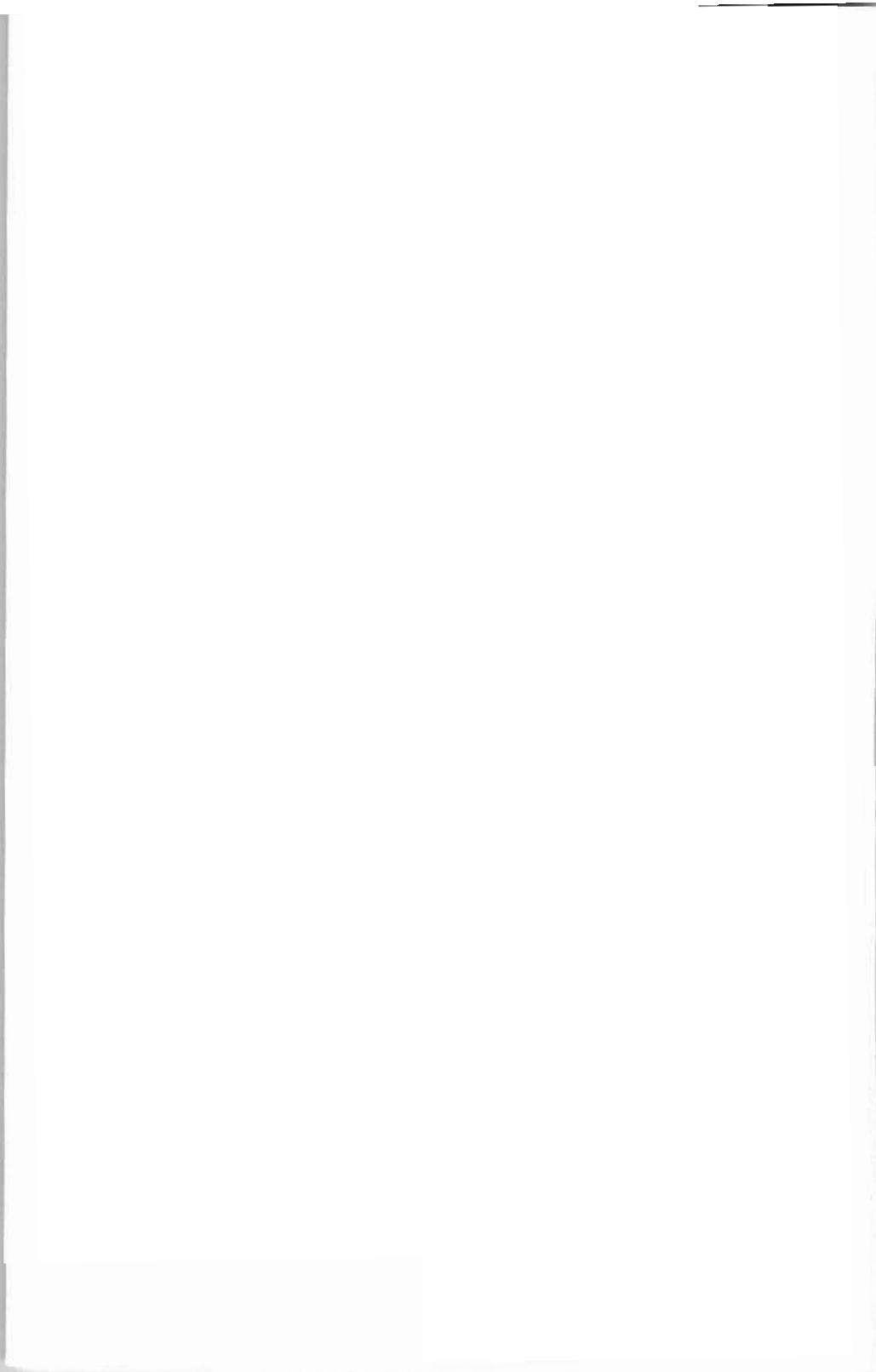
En 1944, il épousait Renée Tremblay, fille de Paul-Émile Tremblay, premier gérant de la Caisse Populaire, maître de poste et maire de Saint-Coeur-de-Marie de 1937 à 1939.



Le notaire V.-U. Larouche

Cependant, le notaire Larouche déménagea son bureau à Alma en 1956 où il pratiqua jusqu'en 1979 alors qu'il ferma son bureau pour cause de maladie.

En 1982, ce sont trois jeunes notaires d'Alma qui ont pris la relève et accueillent la population à leur bureau, trois jours par semaine; ce sont les notaires André Tremblay, Michel Parizeau et Christian Forest, qui tiennent une étude légale à Alma sous la raison sociale de Tremblay, Parizeau et Forest.



Les médecins

Il aura fallu attendre jusqu'en 1903 avant que la municipalité de Saint-Coeur-de-Marie puisse compter sur les services d'un médecin résidant.

Pendant les dix premières années de la colonisation, la population se "soignait" avec des remèdes à l'ancienne, des remèdes de "grand-mères", des remèdes dont les recettes provenaient souvent des Indiens, des remèdes qui avaient des valeurs curatives certaines et qui donnaient d'excellents résultats la plupart du temps.

Il n'est donc pas surprenant que, dans ce temps-là, les guérisseurs, les sages-femmes et même les ramancheurs aient connu une certaine vogue.

Lorsque la maladie était plus sérieuse, plus grave, on devait avoir recours au médecin le plus proche... et le plus proche c'était à Notre-Dame d'Hébertville où pratiquait le docteur Théodore Talbot.

Le trajet était long, fatigant et parfois même périlleux puisqu'il fallait traverser la Grande-Décharge, la plupart du temps en chaloupe parce que le "bac" ne fonctionnait pas nécessairement lorsqu'on en avait besoin pour transporter un malade. Donc, l'été, ça pouvait aller, même si le trajet était long... surtout pour le malade. Mais l'hiver, sur la glace de la Grande-Décharge, à travers des chemins impraticables, c'était un véritable chemin-de-croix que "d'aller au docteur" à Hébertville.

C'est donc en 1903 que Saint-Coeur-de-Marie accueille son premier médecin résidant, le docteur Ernest Gagnon, qui y demeura jusqu'à sa mort, le 25 mai 1906, à l'âge de 45 ans. Cependant, on croit que le docteur Gagnon, après son installation à Alma en 1893, se serait rendu à plusieurs reprises à Saint-Coeur-de-Marie pour y soigner des malades.

Né en 1862 à la Grande-Baie, le docteur Ernest Gagnon fit ses études au Séminaire de Chicoutimi et épousa, en 1886, Georgiana Tremblay, fille de François Tremblay et de dame Adeline Gagnon.

La vie du docteur Ernest Gagnon fut très mouvementée. En effet, au début de sa carrière, il s'expatria pendant deux ans aux



Le docteur Ernest Gagnon

États-Unis. Il revint à Montréal et s'installa à Chambord en 1890. Trois ans plus tard, il s'établissait à Alma comme premier médecin résident.

Voici ce qu'écrivait Monseigneur Victor Tremblay, dans "l'Histoire d'Alma", au sujet du docteur Gagnon:

"Dans la nuit du 25 février 1899, le feu détruisait la maison du docteur Ernest Gagnon, dont la construction n'était pas encore achevée. La famille l'habitait depuis l'automne précédent. Elle se sauva avec peu de choses et se réfugia dans la maison d'Arthur Boulanger, alors vacante; elle vint ensuite demeurer dans le Rang II, au Ruisseau Rouge, chez Augustin Meslin, un Français qui exploitait un moulin à scie.

Le Docteur, qui avait même perdu ses livres de comptes qui lui étaient dus, se trouvait réduit à une gêne extrême. Il se décida à risquer l'aventure d'aller au Klondike tenter fortune, comme plusieurs le faisaient à l'époque. Il utilisa, pour ses frais de voyage, tout ce qu'il avait obtenu des assurances sur sa maison (\$600 à \$800) et il partit en compagnie d'Augustin Meslin... chacun avec un chien.

Il demeura deux ans et demi au Klondike puis revint en 1902, malade et aussi pauvre qu'à son départ. Un an et demi après son retour, il quitta Alma pour aller s'installer à Saint-Coeur-de-Marie où il fut le premier médecin résident."



Le docteur Joseph Cinq-Mars

Le docteur Gagnon fut remplacé par le docteur Joseph Cinq-Mars, originaire de Québec.

Veuf de Dorilda Castonguay, il était le père de quatre enfants: Lionel, Germaine, Marthe et Noëlle. Il était venu s'établir à Saint-Coeur-de-Marie à la demande du curé Joseph Renaud.

Le docteur Cinq-Mars demeura sur la rue Sainte-Marie, dans la maison occupée actuellement par le docteur Isidore Gauthier.

Lorsqu'il arriva à Saint-Coeur-de-Marie, son fils Lionel avait déjà dix-huit ans. Ce dernier, après avoir terminé ses études de médecine, vint pratiquer avec son père à Saint-Coeur-de-Marie où il épouse Blanche Fournier, qui lui donna trois enfants: Lionel, Madeleine et Marthe. Le docteur Lionel mourut le 14 novembre 1927, à l'âge de 37 ans.

Quant à son père, le docteur Joseph Cinq-Mars, il cessa de pratiquer

en 1930 et rendit l'âme le 27 février 1933, à l'âge de 70 ans et 4 mois.

En 1930, quelques années avant la mort du docteur Joseph Cinq-Mars, un jeune médecin, le docteur Émile Beaulieu, vint pratiquer à Saint-Coeur-de-Marie, où il demeura un peu plus de deux ans et quitta Saint-Coeur-de-Marie pour s'installer à Port-Alfred.

* *
*

C'est le docteur Isidore Gauthier qui prit la relève en 1932.

Né à Chicoutimi le 6 novembre 1903, le docteur Gauthier épousa en premières noces dame Bertha Bouchard dont il eut cinq enfants; Jean, Raymond, Pauline, Fernand et Renée. En secondes noces, il épouse dame Desneiges Dessurault.

Le docteur Isidore Gauthier a cessé de pratiquer la médecine en 1982, après avoir consacré 52 années de sa vie à apporter le réconfort moral et physique à ses malades. Le docteur Isidore, comme on l'appelle, vit encore en 1982 et coule une heureuse vieillesse avec son épouse, jouissant de l'estime de toute la population.

Le docteur Isidore compare souvent la médecine d'aujourd'hui avec celle d'autrefois, celle qu'il a connue et appliquée:

"Quand j'ai commencé à pratiquer à Saint-Coeur-de-Marie, dit-il, les gens d'ici n'étaient pas riches; ils payaient mes services en bois de chauffage, en viande ou en légumes. Quelques-uns, plus aisés, me donnaient 1.00, 2.00 ou 5.00 en argent."

"L'hiver était particulièrement dur pour le médecin... on voyageait en voiture à cheval, même en traîne à chiens, par toutes les températures, dans toutes les conditions et à travers des chemins impraticables.

De plus, l'éloignement des hôpitaux et l'isolement de mes confrères ne me rendaient pas la tâche facile. Mais dans ce temps-là, on faisait de la vraie médecine... de la médecine humanisée."



Le docteur Isidore Gauthier

Le docteur Isidore Gauthier a eu le plaisir et la satisfaction de pratiquer la médecine avec son fils Jean, dès 1959.



Né à Saint-Coeur-de-Marie, le docteur Jean Gauthier fut reçu en 1931 et pratique depuis à Saint-Coeur-de-Marie. En 1956, il épouse Huguette Bouchard, fille de Noël Bouchard de Saint-Coeur-de-Marie. En 1976, il ouvre une clinique à Saint-Coeur-de-Marie avec le docteur Alain Tremblay.



Le docteur Alain Tremblay est né à St-Bruno le 29 février 1952; il est le fils d'Albéric Tremblay et de Marie-Paule Munger. Reçu en 1973, le docteur Tremblay est marié à Yvette Côté. Associé au docteur Jean Gauthier, il pratique à Saint-Coeur-de-Marie.



Le docteur Lionel Cinq-Mars, époux de Blanche Fournier, a pratiqué avec son père le docteur Joseph Cinq-Mars jusqu'à sa mort le 14 novembre 1927. Il fut maire de Saint-Coeur-de-Marie de 1923 à 1927.



Le 26 octobre 1977, le docteur Isidore Gauthier était décoré de l'Ordre du Canada, par le Gouverneur général du Canada, monsieur Jules Léger, au cours d'une importante cérémonie à Ottawa.



Le docteur Laurent Bouchard est né à Saint-Coeur-de-Marie et fut reçu en 1953. Il était le fils d'Adelard Bouchard, marié à Yvette Bouchard. Après avoir pratiqué un an à Saint-Coeur-de-Marie, il continua sa pratique à St-Honoré et à St-Fulgence. Le docteur Bouchard est décédé le 5 novembre 1960.



Le docteur Raymond Larouche est né à Saint-Coeur-de-Marie. Il est le fils de Xavier et le petit-fils de Ferdinand. Marié à Rolande Barrette, il pratique la médecine en cardiologie au Centre hospitalier de l'Université Laval, (CHUL), à Québec.



Le docteur André Fleury.

Le docteur André Fleury est né à Saint-Coeur-de-Marie le 29 janvier 1945. Fils de Lorenzo Fleury et Gabrielle Trépanier, il est le petit-fils de François (Joseph, fils). Marié à Virginie Gaudreault, il a été reçu en octobre 1971 et pratique la médecine générale à la Clinique médicale Saint-Jude, à Alma.



Le docteur Henri-Noël Harvey.

Le docteur Henri-Noël Harvey est né à Saint-Coeur-de-Marie le 3 juillet 1930; il est le fils de Ludger Harvey, époux de Thérèse Tremblay. En 1959, il épousait Solange Lamy. Reçu en 1959, le docteur Harvey a pratiqué à Isle-Maligne en 1959-60, puis à Saint-Prime de 1960 à 1967. En 1968-69, il se spécialise en anesthésie à l'Hôpital Maisonneuve, à Montréal, puis revient à la pratique à Jonquière de 1970 à 1974. Depuis 1974, il est au CHUL, à Québec.



Le docteur Renée Larouche est née à Saint-Coeur-de-Marie en 1956 et fut reçue en médecine en 1981. Elle est la fille de Camil Larouche (Antoine), marié à Desneiges Larouche et petite-fille de Ferdinand Larouche. Le docteur Larouche, dont le bureau est à Alma, pratique la médecine à la Clinique d'urgence de l'Hôtel-Dieu d'Alma.



Le docteur Robert Blackburn est né à Saint-Coeur-de-Marie le 30 novembre 1949 et fut reçu en 1975. Marié à Marlène Simard, il est le fils de Paul-Armand Blackburn, époux de Éliane Harvey. Le docteur Blackburn, dont le bureau est à Alma, pratique la médecine à la Clinique d'urgence de l'Hôtel-Dieu d'Alma.

Le dentiste Valmore Allary, qui a pratiqué à Saint-Cœur-de-Marie pendant une quinzaine d'années, soit de 1959 à 1974, y demeurait avec sa soeur jumelle, Marcelle. Décédé en 1975, le dentiste Allary était le fils d'Alide Allary, époux d'Anne Dorion, de Yamachiche.



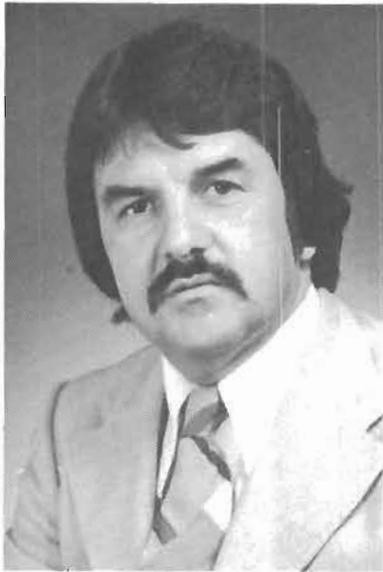
Le dentiste Valmore Allary.



Le docteur Réjean Fleury est né le 23 mai 1953; il est le fils d'Origène Fleury et de Cécile Thériault. Il est marié à Renée Lavoie. Licencié en médecine en 1978, il a pratiqué à Lac-Mégantic de 1978 à 1982. Il pratique maintenant à la Clinique St-Jude, à Alma.



Le docteur Line Larouche, fille de Gérard Larouche et de Marie-Ange Renaud, est mariée à Gilles Marchesseau. Le docteur Larouche, qui a été reçue en 1979, pratique la médecine générale à Longueuil.



Me J.-Vincent Fleury, avocat, est né à Saint-Coeur-de-Marie le 12 février 1933. Il est le fils de Louis Fleury, arrivé à Saint-Coeur-de-Marie le 16 septembre 1912 et il est le petit-fils de Jean-Baptiste Fleury (Eugène). Sa mère, née Alice Bouchard, était la fille aînée de Joseph-Ananias Bouchard, forgeron, marié à Amarilda Renaud. L'avocat Fleury pratique à Alma.



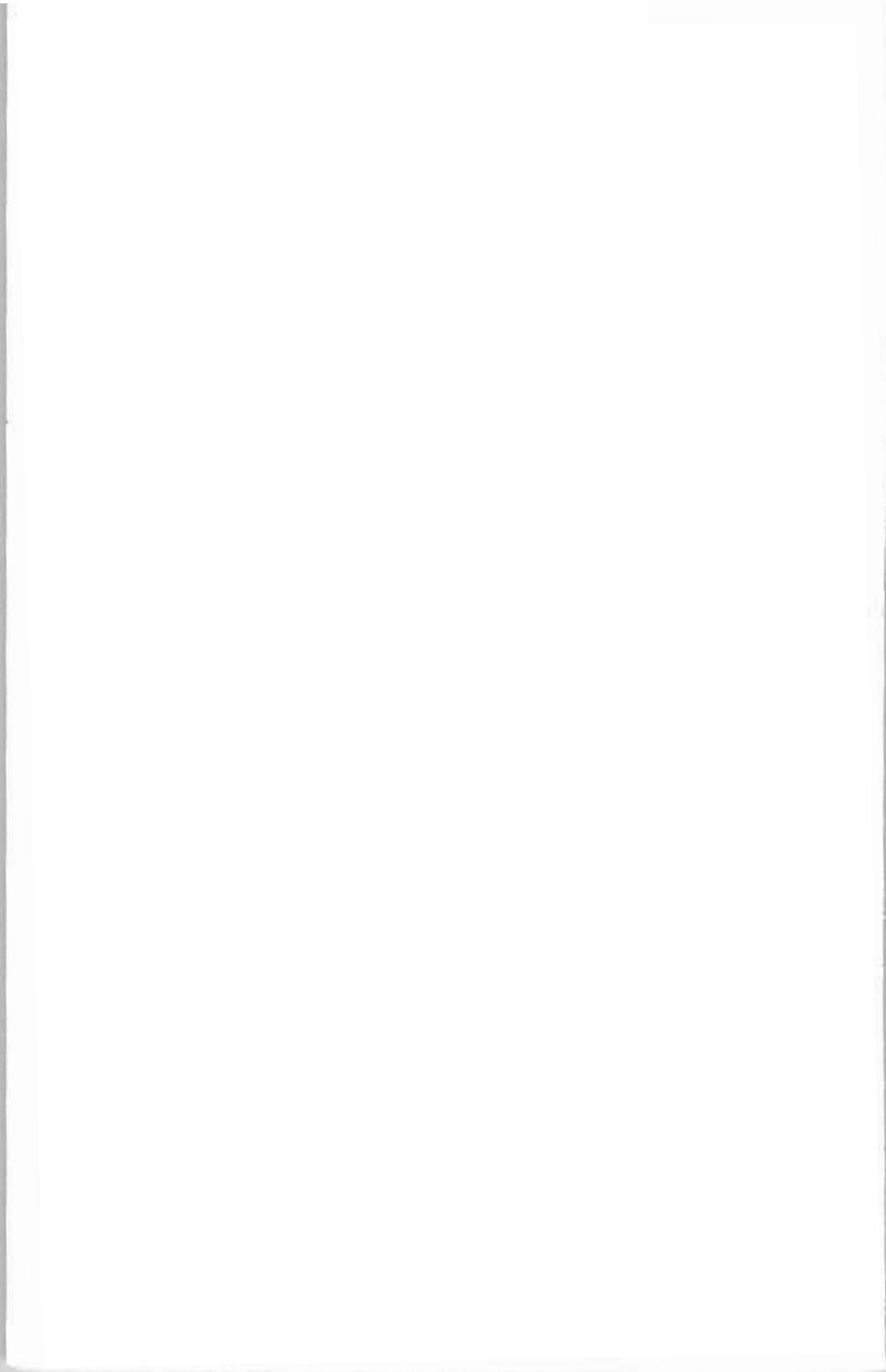
Me Alain Bergeron, avocat, est né à Saint-Coeur-de-Marie le 8 décembre 1951. Il est le fils de Hubert Bergeron, marié à Alida Lapointe (Patrick) et petit-fils de Louis Bergeron, marié à Émery Fleury. L'avocat Bergeron, qui pratique à Alma, est associé à Me J.-Vincent Fleury.



La fille du docteur Ernest Gagnon, Hélène et son époux, David Thériault, qui demeurent en Alberta; elle est actuellement âgée de 86 ans.



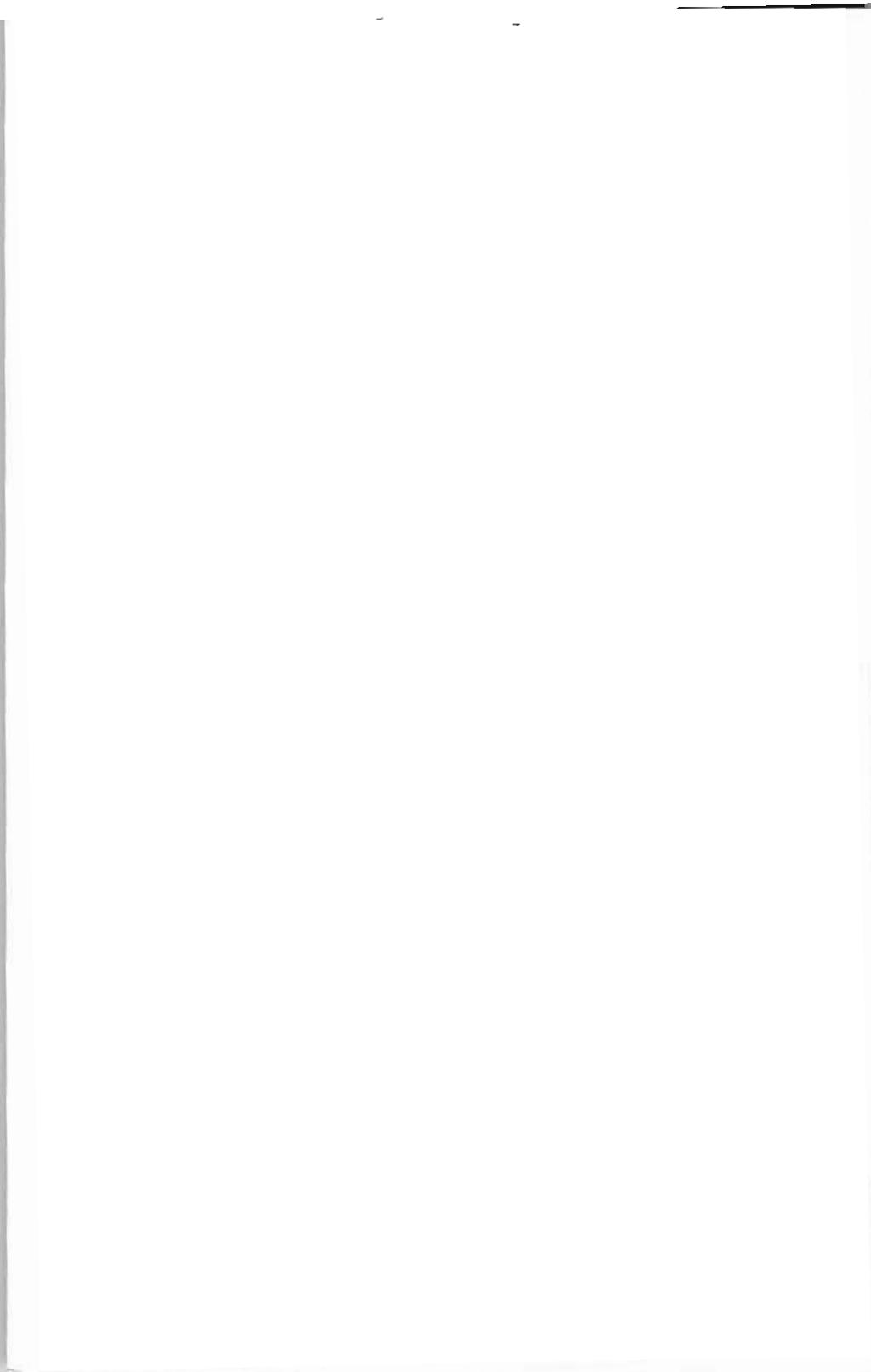
Le docteur Ernest Gagnon, premier médecin de Saint-Coeur-de-Marie et son épouse Georgina Tremblay.



Les chutes de la rivière Mistouk. À l'arrière-plan, l'écluse du moulin à Joseph-W. Fleury, à droite les vannes qui permettaient à l'eau de descendre au moulin.



Les services



La poste

Le premier service public mis en opération à Saint-Coeur-de-Marie fut la "Poste Royale". Le premier bureau de poste fut mis en place le 1er avril 1888, dans la maison de Thomas Maltais, qui devenait alors le premier maître de poste de Delisle, appellation de la station postale.

A partir de 1888 jusqu'à la construction du bureau de poste actuel en 1960, c'est le maître de poste en fonction qui tient le bureau de poste dans sa maison.

Durant cette période de près de cent ans, Saint-Coeur-de-Marie n'eut que sept maîtres de poste et c'est Ferdinand Larouche qui le fut le plus longtemps, soit près de 40 ans, ce qui lui valut d'ailleurs la décoration de "Longs services" accordée par la Reine d'Angleterre.

Aujourd'hui, c'est sa petite-fille, Denise Larouche, qui est maîtresse de poste depuis le 15 décembre 1980, après avoir été adjointe pendant 23 ans.

On rapporte que Ferdinand Larouche était "conservateur", ce qui explique pourquoi on lui enleva le bureau de poste en 1896... lorsque les "Rouges" arrivèrent au pouvoir à Ottawa (c'était la coutume autrefois de changer les fonctionnaires avec la venue d'un nouveau gouvernement.



Denise Larouche

Toutefois, comme il n'y avait personne d'assez instruit pour bien tenir le bureau de poste à Saint-Coeur-de-Marie, on lui redonna son poste en 1903.

De fait, "Ferdinand Larouche était l'homme le plus instruit au Lac-Saint-Jean" selon Paul-Émile Tremblay, qui fut également maître de poste et qui a fort bien connu Ferdinand. Ce dernier avait fait de brillantes études à l'École Normale Laval, de Québec, dont il était diplômé. Il avait enseigné plusieurs années à Montréal et avait été le 5e maire d'Alma avant de s'établir à Saint-Coeur-de-Marie.

Au début, c'est Joseph Fleury (père) qui allait chercher le courrier à Alma, une fois par semaine... et il avait priorité sur le "bac". À partir de 1891, le courrier fut distribué deux fois par semaine à Saint-Coeur-de-Marie. Ce n'est qu'en 1910 que le courrier commença à être livré tous les jours de la semaine.

Depuis le 16 octobre 1981, le bureau de poste de Saint-Coeur-de-Marie fait partie de la "Société Canadienne des Postes".

En 1982, le bureau de poste de Saint-Coeur-de-Marie dessert 1 176 familles.

Un fait intéressant concernant le bureau de poste de Saint-Coeur-de-Marie, c'est qu'il dessert une des plus grosses routes rurales de toute la province, soit 765 familles.

On conçoit facilement le travail ardu, difficile mais consciencieux des postillons qui ont distribué la "malle rurale", par tous les temps, hiver comme été, alors que c'était à peu près le seul moyen de communication.

Ferdinand Larouche, avant de devenir maître de poste, fut le premier à distribuer la "malle rurale". Voici d'ailleurs la liste des "postillons" qui ont distribué le courrier du début jusqu'aujourd'hui; ils ne sont pas nécessairement dans l'ordre:

Ferdinand Larouche
Arthur Larouche
Charles Potvin
Adélard Tremblay
Priam Martel

Alonzo Rousseau
Wellie Plourde
Charles Simard
Tançrère Larouche
François Bergeron



Le bureau de poste actuel, construit en 1960.

Joseph Tremblay (Zénobie)
Joseph Potvin
Thomas-Eug. Tremblay

Delphis Fleury
Théophile Lavoie
Mme Mariette Tremblay

Employées temporaires:

Yvette Larouche
Thérèse Tremblay
Madeleine Tremblay
Berthe Tremblay
Fabienne Tremblay
Sylvie Bouchard

Germaine Tremblay
Marie-Noëlle Duperré
Jocelyne Duperré
Marie-Laure Simard
Rachel Gagné



La famille d'Arthur Larouche, fils de Théotyme, qui fut postillon à Saint-Coeur-de-Marie. Photo prise à l'occasion du mariage de son fils Gérard, il y a 35 ans. Dans l'ordre, 1^{ère} rangée, Georgette, Yvonne, Arthur Larouche, son épouse Claudia Imbeau, Germaine et Rita, 2^e rangée, Tancrede, Paul-Émile, Hélène, Elzébert et Gérard.



Paul-Émile Tremblay, accompagné de son épouse Germaine Cinq-Mars. Il a été maître de poste de 1937 à 1956.

Voici la liste des maîtres de poste depuis 1888:

Thomas MALTAIS	1er avril 1888 - 1er septembre 1890
François-Xavier MALTAIS	1er septembre 1890 - 21 janvier 1892
Ferdinand LAROUCHE	1er avril 1892 - 5 octobre 1896
Alfred GAGNE	1er octobre 1896 - 22 juin 1903
Ferdinand LAROUCHE	1er novembre 1903 - 21 avril 1937
Paul-Emile TREMBLAY	21 avril 1937 - 7 août 1956
Thomas TREMBLAY	17 février 1960 - 15 décembre 1980
Denise LAROUCHE	15 décembre 1980 - ...

N.B. Paul-Emile Tremblay fut remplacé par Thérèse Tremblay, du 8 au 19 août 1956 et par Germaine Tremblay, du 8 août 1959 au 17 février 1960. Également, à l'occasion de la nomination d'un nouveau maître de poste, il y avait de courtes périodes où on engageait des employés temporaires pour assurer la permanence du service.



La rue Renaud en 1955, avant la construction du Bureau de Poste, construit exactement à cet endroit.



Alfred Gagné, maître de poste de 1896 à 1903.



Thomas Maltais, 1^{er} maître de poste (1888 à 1890); il est accompagné de son épouse Philomène Lesard et de son fils Jean-Louis.



Thomas Tremblay, maître de poste de 1960 à 1980.



Joseph Potvin, postillon.



Adélaré Tremblay, postillon.



Tançrère Larouche, fils d'Arthur,
postillon.



M. Arthur Larouche, qui fut postillon et laitier à Saint-Coeur-de-Marie. Il passait le lait et les lettres avec sa voiture... à l'avant, il y avait une boîte pour les lettres et à l'arrière, une boîte pour les bouteilles de lait.



Madame Mariette Tremblay, la seule femme qui fut postillon à Saint-Coeur-de-Marie; elle est la dernière.



Charles Simard, postillon pendant 27 ans.



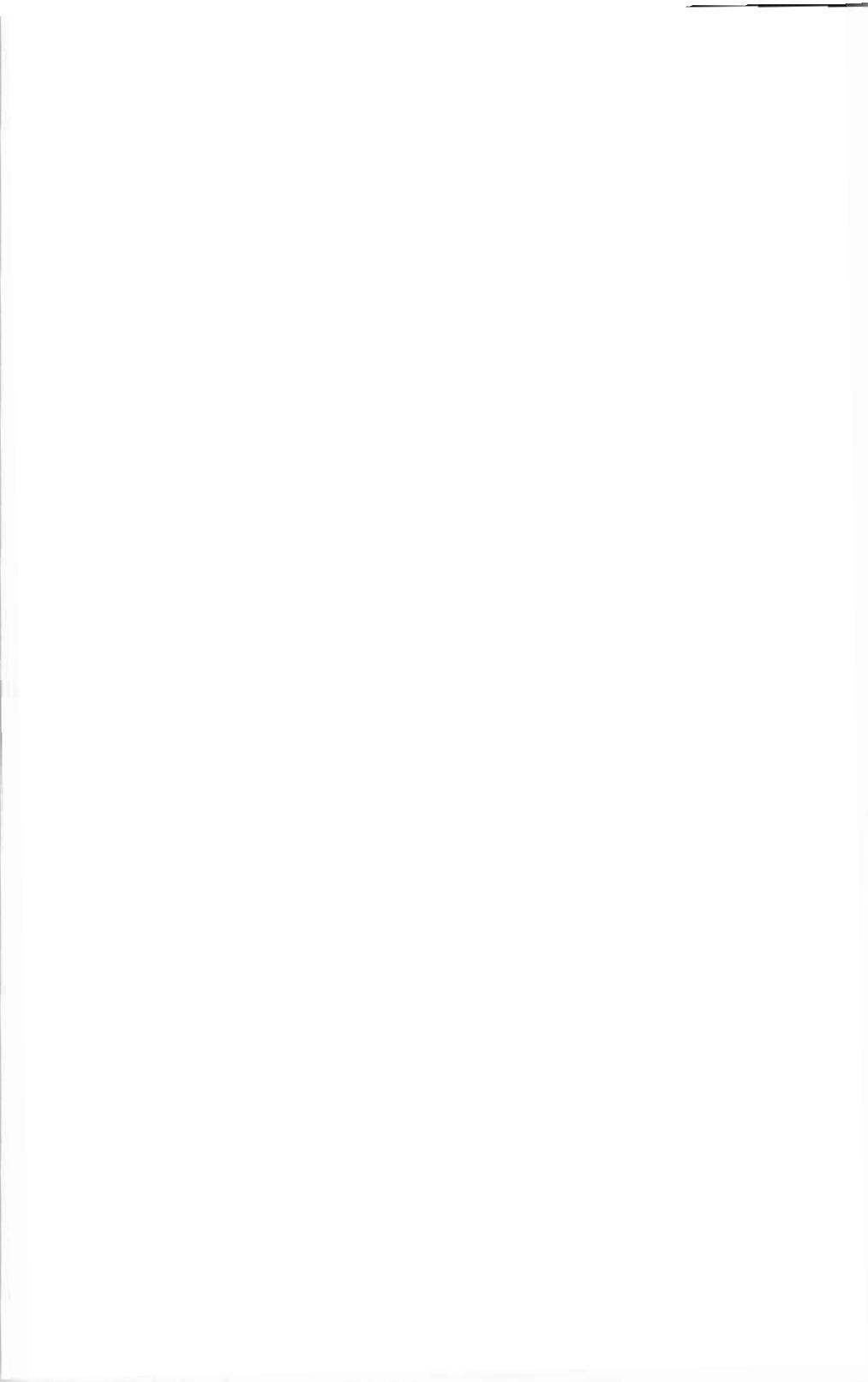
Wellie Plourde, postillon de 1938 à 1968.



Charles Potvin, postillon.



Arthur Larouche, postillon.



Le téléphone

Ces quelques lignes extraites du "Progrès du Saguenay", publié le 18 juillet 1895, indiquent les débuts de la téléphonie au Lac-Saint-Jean et plus précisément à Saint-Coeur-de-Marie.

"Toutes les paroisses du Lac-Saint-Jean, depuis Roberval jusqu'à Hébertville, sont reliées par téléphone, la compagnie ayant terminé ses travaux pour le présent. Les actionnaires de la compagnie sont très satisfaits de l'organisation".

Sous l'instigation du député Joseph Girard, de Saint-Gédéon, des coopératives de paroisses furent fondées et réunies en un vaste syndicat coopératif de téléphone. Cette organisation prit le nom de "Compagnie coopérative téléphonique du Lac-St-Jean", communément appelée plus tard "Compagnie Centre", dont le siège social fut établi à Hébertville.

Parmi les promoteurs et actionnaires du mouvement à Saint-Coeur-de-Marie, on retrouve les noms de MM. Alfred Gagné, Ernest Bouchard, Charles Simard et Jos. Girard.



Le député Joseph Girard

Le premier téléphone au village fut installé au magasin général de Pamphile Guérin. En même temps, M. Charles Potvin, du Rang 5, s'abonnait également au téléphone. Mentionnons que pour tous les abonnés de la Compagnie Centre, il n'y avait aucun frais d'interurbain pour rejoindre tous les abonnés du réseau autour du Lac-St-Jean.

La Compagnie Centre établit sa première succursale de téléphone chez Ernest Bouchard, forgeron et agent de machines agricoles. M. Bouchard était père d'une nombreuse famille, et "à tour de rôle, l'un des enfants allait répondre au téléphone", dit-on.

Dans la famille Bouchard, c'est Hermance qui répondait le plus souvent au téléphone, probablement jusqu'à ce qu'elle épouse Honorius Gagné.

En 1904, le "central" déménageait dans la résidence de Mme Isaac Bouchard, veuve de Louis Bouchard. Au petit tableau aménagé dans la maison, la voix de Maryida devint familière aux 25 abonnés.



Mlle Hermance Bouchard

Jeanne (Mme Rosario Angers), fille de Mme Isaac Bouchard, comme les autres enfants, travailla au "central". Elle nous donne la liste de quelques-uns de ces premiers abonnés: Joseph Fleury, Alfred Gagné, Pamphile Guérin, Méridé Savard, Charles Simard, tous marchands; Dr J. Cinq-Mars, le presbytère, l'hôtel Alfred Rousseau, Auguste Tremblay, Jean Maltais, cultivateurs; Lemay & Frères de l'Ascension; Louis Pilote, marchand de St-Henri et plusieurs autres.

Pendant plus de 20 ans, la famille Bouchard servit le public et l'industrie du téléphone, aussi le nom de Bouchard peut-il s'identifier à celui du téléphone de Saint-Coeur-de-Marie.



Mme Isaac Bouchard

Les villageois qui n'avaient pas encore le téléphone dans leur demeure se rendait chez Mme Bouchard pour y loger leurs appels. Celle-ci, de son côté, transmettait les messages reçus ou envoyait chercher la personne demandée. M. Joseph Girard succéda à Mme Bouchard à la gérance du "central" en 1924.

En ce temps-là, le "Central" était, dit-on, le centre des activités de la paroisse. "Mlle, voulez-vous demander au médecin de venir chez nous quand

il le pourra" ou bien "Monsieur le curé, tout de suite chez Mme Girard, c'est urgent".

Des appels de ce genre faisaient partie de la routine ordinaire au "central", car la demoiselle du téléphone était avantageusement connue de tous. Ce travail laissait tout de même quelques loisirs et permettait à la téléphoniste de se renseigner sur ses abonnés, de se tenir au courant des nouvelles du canton, de l'heure des trains ou de la messe... On avait recours à elle en toutes occasions.

Vers 1930, la Compagnie de Téléphone Saguenay-Québec prolongea ses lignes jusqu'à Saint-Coeur-de-Marie et établit son "central" téléphonique au magasin général chez Simon Simard. Celui-ci confia à sa fille Marie-Joseph, le soin d'acheminer les appels de 15 abonnés.

Quelques années plus tard, Dame Veuve Amable Duchesne devint gérante locale et lorsqu'elle céda sa place à Mme Ludger Harvey, en 1947, il y avait 50 abonnés du téléphone à Saint-Coeur-de-Marie.

Le 1er mars 1955, un acte de vente passa le réseau de la Compagnie Saguenay-Québec à la Compagnie de Téléphone Bell du Canada. Le nombre d'abonnés du téléphone ne cessa de s'accroître rapidement; de 200 qu'il était en 1955, il était passé à plus de 600 en 1960.

Dès les premières heures du dimanche 19 novembre 1961, le service téléphonique automatique fut inauguré à Saint-Coeur-de-Marie. Le "Numérotage tous chiffres" entre en vigueur en même temps que la conversion au service automatique. Selon ce nouveau mode de numérotage, tous les numéros de téléphone locaux comportaient sept chiffres. À Saint-Coeur-de-Marie, tous les numéros de téléphone furent formés des chiffres "347" suivis de quatre autres chiffres.

Après la conversion, tous les appels à Alma ne comportaient plus de frais d'interurbain. On pouvait atteindre directement tous les postes dans cette ville en composant les numéros.

En 1968, sept ans plus tard, Bell Canada y inaugurerait le service de composition interurbaine directe, permettant aux usagers d'effectuer leurs appels interurbains sans le concours des téléphonistes.

Entre 1968 et 1977, Bell Canada effectuait divers travaux afin d'améliorer la transmission des communications téléphoniques. Durant cette même période, la compagnie augmentait le pouvoir de ses bureaux centraux et procédait au remplacement des câbles téléphoniques désuets par des câbles à meilleure isolation.

L'année 1978 fut marquée par deux événements: l'agrandissement du



Les téléphonistes alors que le CENTRAL était chez Ludger Harvey: 1ère rangée: Lucette Maltais et Denise Simard; à l'arrière, H. Lemay, Louise Dufour, Jeannette Harvey, Nicole L'Heureux et Gertrude Émond.



Marie Harvey, fille de Ludger, à la console du "Central".

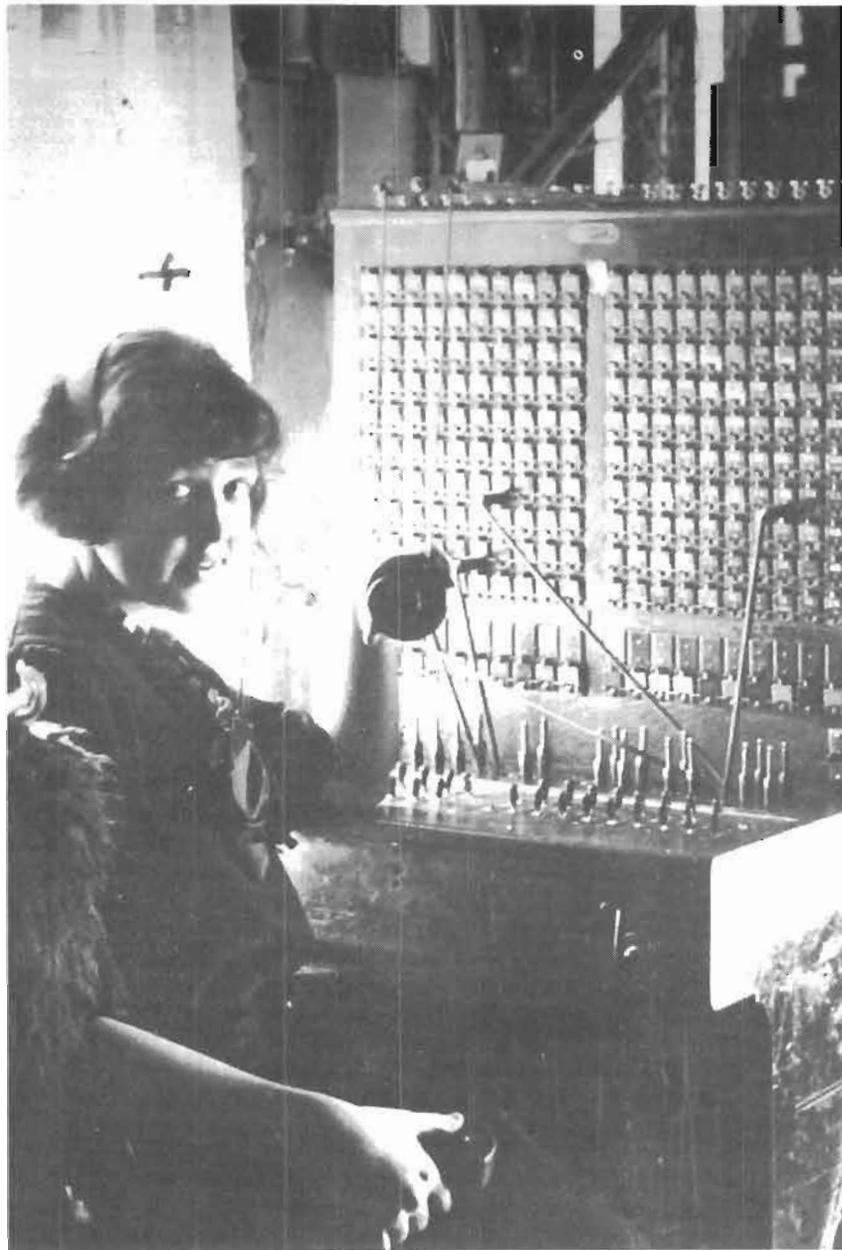
secteur à tarif de base permet à une cinquantaine d'abonnés d'obtenir une ligne individuelle sans frais supplémentaires et, par la mise en service de l'enregistrement automatique des numéros aux fins de facturation qui faisait disparaître le "bip, bip" lors de la composition d'appels interurbains de numéro à numéro. Le centre de commutation fut agrandi en 1980 afin d'y ajouter 400 autres lignes.

Le 13 août 1981, Bell finalisait un vaste programme d'amélioration du service téléphonique en territoire non urbain, ce qui permit d'abaisser à un maximum de quatre abonnés de lignes partagées et d'offrir des lignes individuelles ou à deux abonnés aux personnes intéressées où qu'elles soient. Pour la seule municipalité de Saint-Coeur-de-Marie, ce projet a nécessité des investissements de 584 000 \$.

Au 30 avril 1982, la circonscription téléphonique de Saint-Coeur-de-Marie comptait 837 abonnés.



Mme Ludger Harvey et sa nièce Jeannette, en action au "Central".



Voici le "central" qu'on utilisait autrefois, avec tout le système de fils qui devaient relier les abonnés entre eux. C'est probablement un "central" de ce genre qui fut installé à Saint-Coeur-de-Marie dans les débuts. (cortoisie Bell Canada)

L'électricité

L'électricité fascinait les populations, à Saint-Coeur-de-Marie comme ailleurs, vers les années 1900: l'éclairage à la chandelle ou au surf, puis à la lampe à l'huile causaient bien des problèmes et ne donnaient pas le rendement désiré. Bien plus, on manquait de forces motrices pour actionner les moulins à scie, à farine et les autres.

Il ne faut donc pas se surprendre si des gens, plus intéressés ou plus ingénieux que les autres, ont pensé à improviser des systèmes pour fournir de l'électricité à partir de moyens de fortune.

La première tentative à Saint-Coeur-de-Marie, on devrait plutôt dire la première démarche pour installer l'électricité dans la municipalité eut lieu dès 1918, alors que le marchand Alfred Gagné demanda à la Corporation municipale de Canton Delisle:

"l'autorisation d'installer l'électricité dans la municipalité moyennant une exemption de taxe pour une période de dix (10) ans". Le Conseil de Canton Delisle accepte cette proposition, considérant qu'il "s'agit d'une utilité publique".

Il est évident que ce projet ne fut jamais mis à exécution, on ne sait cependant pour quelle raison, puisque le 10 octobre 1921, c'est au tour de Jean-Baptiste Lebel, de tenter l'expérience. En effet, J.-Bte Lebel soumet à la Corporation municipale de Canton Delisle:

"Qu'il serait disposé à former une société qui aurait pour but de poser la lumière électrique dans la municipalité grâce à son moulin à turbines qu'il possède à la Chute-des-Dionne, à la condition que le Conseil l'exempte de taxes pour une période de vingt (20) années consécutives".

Après avoir étudié cette demande à son mérite et en avoir considéré toutes les implications et surtout les avantages pour la population, le Conseil l'accepte à l'unanimité, sur proposition d'Adélarde Boivin, secondée par Jean Bergeron,

“À la condition qu’il fournisse toutes les garanties que ladite Société a à son actif les moyens de procéder à telles installations”.

Ce deuxième projet n’a certainement pas eu de suite puisqu’en 1927, la Corporation municipale du village de Saint-Coeur-de-Marie est en pourparlers avec la Cie Électrique du Saguenay pour l’installation de l’électricité dans la municipalité.

En effet, le 2 avril 1927, la Corporation municipale de Canton Delisle adopte la Règlement no 25, prévoyant l’achat d’électricité de la Cie Électrique du Saguenay et en fixe les conditions. De plus, la municipalité signait un contrat avec la Cie Électrique du Saguenay, en date du 23 juillet 1927, sous les minutes du notaire Rosario Angers.

Les principaux articles du Règlement de l’électricité se lisaient comme suit:

Règlement pour pourvoir au service électrique dans les limites de la municipalité de Saint-Coeur-de-Marie par la Cie Électrique du Saguenay, de la ville d’Arvida.

La municipalité, en considération des avantages qu’elle retirera en s’assurant un service électrique capable de répondre à tous les besoins qui pourraient se présenter à des prix et conditions mentionnées ci-dessous, accorde à la Compagnie Électrique du Saguenay, le droit d’installer et de maintenir dans les limites de la municipalité, l’appareil électrique nécessaire à la transmission et à la distribution du courant électrique requis pour les fins d’éclairage ou des fins industrielles.

La Municipalité s’engage à acheter et à prendre de la Compagnie toute l’énergie électrique qu’il lui faudra pour l’éclairage des rues, chemins publics, etc. ou établissements de la municipalité ou pour chauffage électrique ou la force-motrice pendant une période de dix (10) années.

La Compagnie, en considération du droit d’exploitation, donne à la municipalité pour l’éclairage des rues et autres besoins de la municipalité, pour un prix déterminé, et s’engage à maintenir dans les limites de la municipalité l’appareillage nécessaire à la transmission et distribution du courant électrique pour les fins d’éclairage ou de fins industrielles.

Il est convenu que les limites de la Municipalité seront considérées comme étant la dernière lumière sur chaque rues et que la Compagnie ne sera pas tenue de faire d’extension de ses lignes au-delà

de trois cents pieds de ce point pour chaque raccordement. La Compagnie devra maintenir cette installation en bonne condition et en opération pendant dix (10) années à partir de ce jour.

La Compagnie aura le droit d'établir dessus ou sur la propriété de la municipalité, les appareils nécessaires à la transmission, n'importe quand, pour construction, réparation, remplacement et enlèvement des dits appareils pourvu que les dits appareils ne nuisent pas d'aucune façon à la municipalité, ni ne causent un dommage quelconque aux édifices ou à la propriété de la municipalité.

La Compagnie devra soumettre à la municipalité tous les plans et devis quant à l'emplacement des poteaux et autres accessoires nécessaires à la distribution d'électricité.

Toute l'énergie ou pouvoir vendu devra être mesuré par des compteurs et les taux qui seront payés à la Compagnie pour la fourniture de l'électricité, pour des fins d'éclairage, seront comme suit:

Taux maximum pour les maisons privées ou établissements commerciaux:

Taux au compteur:

- a) pour l'éclairage et l'énergie requise pour les appareils domestiques d'une capacité moindre de 1500 watts, 0.08 cents du KWH, avec minimum de \$1.00 par mois; le loyer du compteur étant de 0.25 cts par mois;*
- b) Pour les autres appareils de plus de 1500 watts, tels poêles, chaufferettes, chauffe-eau ou autres, la compagnie installera un autre compteur et le taux sera de 0.02 cents du KWH, avec minimum de 0.50 cents par mois, plus 0.25 de location pour le compteur;*
- c) L'éclairage des vitrines, avec compteur séparé, sera de 0.04 cents du KWH avec minimum de \$1.00;*
- d) Les comptes d'électricité seront facturés mensuellement et payables dix (10) jours après la date d'émission; un taux de 8% sera chargé sur les factures en retard;*
- e) Pour obtenir un raccordement, un abonné devra fournir un certificat de la "Canadian Fire Underwriter Association";*
- f) La municipalité devra passer un contrat avec la Compagnie pour l'éclairage de rues, pour dix ans;*

Les taux pour l'éclairage de rues sera comme suit:

*Pour une lampe de 100 watts: \$15.00 par année,
Pour une lampe de 50 watts: \$12.50 par année.*

- g) Les lampes de rues devront être allumées 20 minutes après le coucher du soleil et éteintes 20 minutes avant le lever du soleil; La Municipalité devra remplacer les lampes de rues à ses frais; Les factures pour l'éclairage de rues seront payables chaque mois;*
- h) La Compagnie ne sera pas obligée de raccorder un abonné à plus de 50 pieds de son réseau,*
- i) La Compagnie s'engage à faire l'installation avant novembre 1928.*

Ce règlement fut adopté sur division, le maire Thomas Fleury ayant voté en faveur de l'adoption du règlement; c'était le 12 avril 1928.

La Compagnie Électrique du Saguenay, ayant pris connaissance du Règlement no 25 ainsi que du contrat préparé par le notaire Angers, soumet à la Municipalité, en date du 8 mai 1928, les plans et devis montrant le trajet qu'elle se propose de suivre pour lui permettre de fournir l'électricité au village de Saint-Coeur-de-Marie, à l'Ascension ainsi qu'à une partie du Canton Delisle.

Dans sa proposition, la Cie Électrique du Saguenay souligne que ces plans et devis ont été envoyés à la Commission des Services Publics pour approbation.

La proposition de la Compagnie Électrique du Saguenay se résume comme suit:

- 1- Fournir l'électricité pour éclairage, chauffage domestique et pouvoir motrice aux municipalités de Saint-Coeur-de-Marie, l'Ascension et Canton Delisle;*
- 2- Le plan de la ligne électrique de 5 milles en annexe;*
- 3- La longueur des poteaux sera de 35 pieds dans le village de Saint-Coeur-de-Marie et de 30 pieds dans la balance du parcours. Il y aura des traverses en bois ou en fer pour supporter les primaires de 2200 volts et un "rack" en fer pour les secondaires de 110/220 volts à trois fils;*
- 4- Il y aura une moyenne de 36 pieds entre la ligne électrique et celles de la Cie du Téléphone Saguenay-Québec et de la Cie Coopérative Téléphonique des Comtés Chicoutimi et du Lac-Saint-Jean, en ce qui concerne le village de Saint-Coeur-de-*

Marie seulement;

- 5- *La distance entre les poteaux sera de 160 pieds dans la paroisse et de 125 pieds dans le village;*
- 6- *Les fils primaires seront en aluminium nus d'une grosseur no 4 avec noyau d'acier; les fils secondaires seront en cuivre isolé d'une grosseur no 6 et no 4;*
- 7- *Le maximum d'énergie que les circuits transporteront sera de 75 kilowatts;*
- 8- *Il y aura une charge de 25 kilowatts pour chacune des municipalités.*

Pendant que la Cie Électrique du Saguenay fait sa proposition, le Conseil du village étudie encore la possibilité d'installer son propre réseau d'électricité à partir d'une chute appartenant à Adélaré Lemay. Le projet ne semble pas avoir été rentable puisque la municipalité adopte le Règlement no 25 en date du 2 avril 1928, et autorise le notaire Rosario Angers à préparer un contrat avec la Cie Électrique pour l'éclairage des rues.

À la suite d'une demande de la Corporation municipale de Canton Delisle, d'installer également l'électricité dans les rangs de la paroisse, la Compagnie Électrique du Saguenay répond, en date du 1er juillet 1930, sous la signature du gérant M. Paul Tellier:

"Le soussigné et votre maire ont fait un recensement sur la longueur du réseau à construire, sur le nombre de maisons, sur le nombre de trous à miner dans le roc et sur le nombre de poteaux à haubaner.

Nous avons constaté que la longueur totale du réseau à construire serait de 17.3 milles. Ceci comprendrait une installation sur la route des Rangs 4 et 5, sur la Route régionale des Rangs 1 et 2 et aussi sur le chemin du Rang de la Grande-Décharge.

Le nombre de maisons, sans compter les maisons d'école, est de 107. Le nombre de trous à miner est de 39 et celui des poteaux à haubaner est de 105.

Nous estimons que cette ligne coûtera environ \$1,300. du mille et pour une distance de 17.3 milles, il en coûtera la somme de \$22,490.

Le revenu maximum à percevoir, en supposant que les 107 cultivateurs prendraient la lumière électrique, au prix de \$18.00 chacun par année, serait de \$1,926. par année. Si vous faites le calcul, vous constaterez que ce revenu de \$1,926. représente un profit brut de 8 1/2%. Avec un tel projet, notre compagnie ne peut vous fournir

l'électricité à des taux aussi bas que ceux du village de Saint-Coeur-de-Marie et administrer, entretenir, réparer et construire à neuf après 15 ans, le réseau de distribution électrique. Il faut donc trouver un moyen juste et raisonnable pour mener cette affaire à bonne fin, si nous voulons que les cultivateurs et notre firme puissent vivre sans faire de trop grands sacrifices.

La Commission des Services Publics de Québec possède une grande expérience dans cette matière et après consultation, j'apprends que Quebec Power Company et la Shawinigan Water & Power font des extensions dans les rangs et que le revenu alloué varie de 25 à 30 pour cent. Ceci veut donc dire que ces compagnies dépenseront du capital en autant qu'ils recevront 30 pour cent de revenu et que la différence sur le coût du réseau soit payée par les parties intéressées.

Dans notre cas, nous avons un revenu de \$1,926. par année et au taux de 25 pour cent, cela représenterait alors un capital de \$7,704. La différence, part des cultivateurs, serait donc de \$14,786.

En 1929, il y avait dans la paroisse 143 familles agricoles et si nous supposons que le capital et l'intérêt (5 1/2%) de cette dette pourraient raisonnablement s'éteindre dans 20 ans, vous auriez alors à imposer une taxe pour un montant de \$1,244.30 et cela à un taux de 17 cents du cent piastres par année.

Nous soumettons à votre bonne attention ce montant d'octroi que nous croyons devoir vous exiger, lequel octroi permettra à la Compagnie, nous l'espérons, de maintenir, réparer et d'entretenir le réseau électrique dans des conditions favorables, et obliger,

*Votre tout dévoué,
Paul Tellier, gérant*

Il est évident que la Corporation municipale de Canton Delisle n'a pas donné suite à cette demande, parce que trop onéreuse pour les cultivateurs.

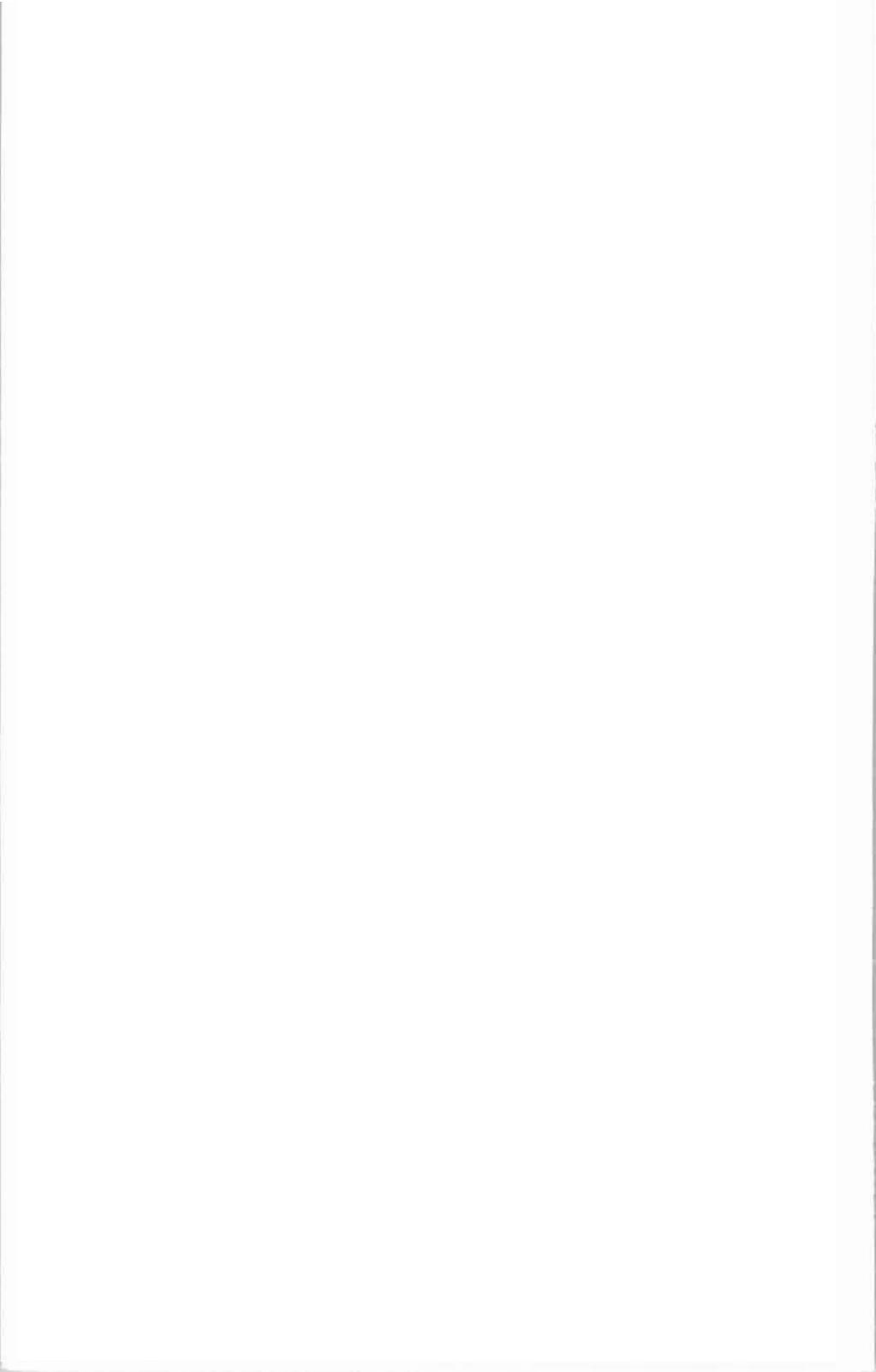
Cependant, l'électricité dans les rangs s'est réalisée progressivement mais plutôt lentement, puisqu'en 1941, la municipalité demandait à la Régie de l'Électricité "d'obliger la Compagnie Électrique du Saguenay à fournir l'électricité dans le Rang III (Rang des Chicots)".

C'est sûrement à partir de 1945 que l'électricité a été disponible dans tous les rangs, avec le "programme d'électrification rurale", sous le régime Duplessis.

En 1951, la Cie Electrique du Saguenay demande au village de Saint-Coeur-de-Marie, la permission de passer une ligne de transmission de 26.4 KV, sur une longueur de 10 milles, pour le développement du pouvoir de Chute à la Savane, sur la rivière Péribonka.

*
* *

Lors de la construction de l'église (en pierre) en 1922, tout le système électrique fut installé dans l'église... en prévision de l'arrivée de l'électricité à Saint-Coeur-de-Marie.



L'aqueduc

Avant 1913, la population de Saint-Coeur-de-Marie tirait son eau potable des puits creusés sur les lots où chacun s'était installé ou encore allait chercher l'eau dans les ruisseaux voisins ou dans l'une des trois rivières qui baignent la municipalité.

C'est en 1913 seulement qu'un entrepreneur de Saint-Jérôme, M. Alphonse Aubin, offrit au conseil de Saint-Coeur-de-Marie de construire un réseau d'aqueduc en partant d'un ruisseau à écluser à l'Ascension. Les membres du conseil de Saint-Coeur-de-Marie trouvèrent la proposition intéressante et le 3 mars 1913, adoptaient la résolution suivante:

"Le Conseil accorde à M. Alphonse Aubin, entrepreneur de St-Jérôme, le droit exclusif, pendant 10 ans, pour la construction d'un aqueduc dans cette municipalité et de mettre des "champelures" où cela sera possible, avec le droit de renouveler après ce laps de temps s'il donne satisfaction à ladite municipalité."

À la suite de cette résolution l'autorisant à établir un réseau d'aqueduc, M. Aubin demande au conseil de lui avancer la somme de 40,000\$, soit le montant de sa soumission pour la construction du barrage à l'Ascension et de l'aqueduc; ce qui est accepté. Le conseil adopte alors un règlement d'emprunt au montant de 40,000\$, à la Banque Nationale de Roberval et fait préparer un rôle de perception prévoyant une taxe de .10 cents du 100\$ d'évaluation sur toutes les propriétés couvertes par le réseau d'aqueduc.

À la suggestion des ingénieurs R.-E. Joron et Ed. Lavoie, qui avaient préparé les plans du réseau d'aqueduc, le conseil ajoute au contrat à Alphonse Aubin: l'installation de 6 bornes-fontaines (5 au village et 1 dans le Rang 5). Et le 2 juin 1913, le conseil adopte le Règlement N° 12, prévoyant un emprunt de 40,000\$ pour réaliser les travaux du réseau d'aqueduc et déterminant le parcours dudit réseau ainsi que les taux pour l'utilisation de l'aqueduc. Voici les principales clauses de ce règlement:

RÈGLEMENT N° 12

- 2- Ledit aqueduc comprendra les tuyaux, constructions, achats, et ouvrages suivants, savoir:
 - a) Une prise d'eau que ladite municipalité achètera de MM. Alfred Gagné, Joseph Fleury, Méridé Savard, Élie Lemay, marchands,

Auguste Tremblay, boucher et Alfred Rousseau, tous résidents à Saint-Coeur-de-Marie, pour le prix et somme de six cents piastres.

- b) Le nettoyage du ruisseau où est située la prise d'eau, et une écluse en béton, estimée à quatre cents piastres.
- 3- Ledit aqueduc devra passer par les endroits suivants, savoir: depuis la prise d'eau à quelques arpents au nord du chemin de front entre les sixième et septième rangs sur le lot N° 28, jusqu'au chemin de front entre les cinquième et quatrième rangs; dans lesdits quatrième et cinquième rangs, depuis le N° 25 inclusivement jusqu'au lot N° 37 aussi inclusivement; dans les rangs deux et trois, depuis le lot N° 23 inclusivement jusqu'au lot N° 37; le tout conformément aux plans et devis et estimés de l'ingénieur du conseil dûment signés et approuvés par ledit conseil à sa séance du 24 avril dernier.
- 4- Des bornes-fontaines placées convenablement, de distance en distance, en quantité suffisante jugée par le conseil et son ingénieur, pour assurer une protection efficace dans les cas d'incendie.
- 5- Un système de valves permettant d'arrêter, en tout temps ou en partie, la distribution de l'eau sur le réseau...
- 6- Pour l'usage par le propriétaire ou l'occupant, de l'eau dudit aqueduc, les tarifs suivants pour lesquels le propriétaire de l'immeuble ou de l'industrie desservie seront responsables envers la municipalité de la paroisse de Saint-Coeur-de-Marie, seront les tarifs annuels exigibles aux dates et lieu suivants, savoir:

1- Pour résidence privée... 1 ^{er} robinet	12.00
2- Pour chaque robinet additionnel	2.00
3- Pour étable de cultivateurs	15.00
4- Pour étable d'emplacitaires	2.00
5- Pour chaque bain	2.00
6- Pour water-closet	2.00
7- Pour chaque laveuse à pouvoir	4.00
8- Pour cheval et bétail, par tête	0.50
9- Pour fromagerie, y compris résidence	25.00
10- Pour fromagerie, sans résidence	15.00
11- Pour maison d'école	8.00
12- Pour moulin ou autre machine à vapeur, par force, par mois	0.10
13- Pour boucherie à la résidence privée	5.00
14- Pour boucherie avec étable	15.00

- 15- Pour buanderie et fromagerie 30.00
Pour chaque borne-fontaine à des particuliers au cas d'incendie (sans charge d'eau), les frais d'achat et de posage seulement.
- 7- Le conseil livrera l'eau, à ses frais, aux contribuables au fossé du chemin de front, la balance des entrées privées devant rester à la charge desdits contribuables.
- 13- Dans les cas d'incendie, chaque membre du conseil pourra interrompre le service d'eau, en tout ou en partie, à un point quelconque de la municipalité pour concentrer la force et la pression de l'eau sur la partie menacée et toute personne qui mettra volontairement, ou tentera de mettre obstacles à l'exercice de ce droit, sera passible d'une amende de \$ 20.00 pour chaque infraction recouvrable suivant la loi, pour les dommages qu'il aurait pu faire encourir par ce fait.
- 15- Il sera défendu de laisser couler l'eau inutilement de jour et de nuit dans toute l'étendue des propriétés privées, autrement que pour l'usage légitime de l'eau, et ce, sous une pénalité de \$ 20.00 d'amende pour chaque telle infraction, sans préjudice aux droits de la Corporation d'interdire l'usage de l'eau aux délinquants sans diminution des tarifs pour le reste de l'année à courir.
- 19- Aucun abonné n'aura le droit de fournir l'eau à même ledit aqueduc à une personne non abonnée ou de permettre à telle personne non abonnée de venir chercher de l'eau dudit aqueduc au robinet de tel abonné, sous peine d'une amende de \$ 20.00.

En 1917, le conseil décide d'apporter des améliorations au réseau pour desservir entièrement les Rangs 4 et 5 et une partie du Rang 3. Pour pouvoir réaliser cette expansion, le conseil se doit de hausser l'écluse de la prise d'eau, à l'Ascension, d'environ 8 pieds sur toute sa longueur de 112 pieds. (L'écluse avait déjà 13 pieds de hauteur).

Le conseil demande alors des soumissions pour l'exécution des travaux à l'écluse ainsi que les améliorations au réseau d'aqueduc. À l'ouverture des soumissions, il n'y en a qu'une seule, celle de Jos. Flamand, de l'Ascension, le même qui avait vendu le terrain de l'écluse. Le contrat lui est accordé pour la somme de \$ 4,300.

Pendant ce temps... et ce, depuis l'inauguration du réseau d'aqueduc, le conseil ne cesse de recevoir des plaintes sur l'inefficacité du réseau: manque de pression, bris du tuyau, valves défectueuses, etc. et malgré tout, ce n'est pas, semble-t-il, le plus épineux problème.

En effet, le réseau d'aqueduc qui se rendait au village par le Rang 5,

ne desservait que ceux qui voulaient s'y raccorder à leurs frais, puisque la municipalité ne rendait la conduite d'amenée que jusqu'à la limite du terrain de l'abonné; le raccordement jusqu'à sa propriété était à ses frais. Alors, il arrivait ce qui devait arriver et que le conseil avait d'ailleurs prévu dans le Règlement N° 12... ceux qui n'étaient pas abonnés et qui n'avaient pas l'aqueduc, allaient chercher l'eau chez ceux qui étaient abonnés et qui jouissaient de l'eau.

Le conseil nomma alors des inspecteurs pour l'aqueduc afin de surveiller ceux qui commettaient des infractions afin de leur faire payer l'amende. Cette décision du conseil n'était pas facile d'application et la surveillance était difficile... et les infractions continuaient de plus belle.

Le conseil décide donc d'imposer une amende de \$ 20.00 à ceux qui fournissent de l'eau à ceux qui ne sont pas abonnés, à moins que ces derniers présentent un certificat du secrétaire-trésorier attestant qu'ils ont payé la somme de \$ 8.00 au lieu de \$ 12.00 pour prendre l'eau chez le voisin.

Dès que l'inspecteur constatait une infraction, il était autorisé à fermer la valve, à donner une sommation de payer l'amende et chargeait 0.15 pour son voyage.

Également, le conseil se vit dans l'obligation d'imposer une amende de \$ 10.00 à ceux qui utilisaient l'aqueduc municipal pour arroser les patinoires.

Vers 1940, la pression d'eau manquait continuellement dans le bout des Rangs et au deuxième étage dans les maisons du village. Il y avait trois raisons à cela:

1- La guerre avait apporté la prospérité et l'agriculture se développait rapidement grâce aux efforts de la Coopérative. Le refroidissement du lait se faisait avec l'eau de l'aqueduc et... certains cultivateurs laissaient couler l'eau toute la nuit.

2- La paroisse avait augmenté rapidement; on comptait 2800 âmes en 1940.



Philippe Tremblay, contremaître de l'aqueduc municipal, avec son cheval de selle "Pitre" qu'il avait dressé lui-même et qu'il utilisait pour visiter son réseau: auparavant, il faisait ce travail à bicyclette... vers 1940.

3- Il y avait six fromageries, ce qui augmentait considérablement la consommation d'eau.

Solution

Comme solution, après étude sérieuse du problème, on installa une pompe sur le 220 watts au coin du Rang 5 pour pousser l'eau dans les Rangs et au village. Cette pompe fut installée par Thomas Lessard.

Vers 1944, on dut grossir cette pompe et la raccorder sur le 550 watts. De plus, on installa une autre pompe à l'entrée du village, également sur le 550 watts. Enfin, on installa un deuxième réservoir avec pompe, raccordée à une source dans la Grande-Ligne, entre les Rangs 4 et 5, sur la terre à Joseph Brisson. Le premier réservoir était situé à l'Ascension. Tous ces travaux furent exécutés sous la surveillance de Philippe Tremblay, surintendant de l'aqueduc.

Nouvel approvisionnement

De 1913 à 1958, le réseau de l'aqueduc de Saint-Coeur-de-Marie avait augmenté considérablement son parcours et le nombre d'abonnés avait aussi augmenté en proportion, avec le résultat qu'on manquait souvent d'eau, particulièrement dans les bouts des rangs, à l'extrémité du réseau.

Devant l'urgence de la situation, le conseil engagea en mars 1959, l'ingénieur Émile Lamarre, de Chicoutimi, pour étudier la possibilité de grossir la prise d'eau à l'Ascension ou d'y installer une deuxième prise d'eau... ou encore de voir les possibilités de prendre l'eau dans la Grande-Décharge.

Le 6 septembre suivant, l'ingénieur Lamarre dévoilait son rapport, dans lequel il écrivait que la prise d'eau dans la Grande-Décharge était la plus avantageuse et la moins coûteuse. Selon l'ingénieur Lamarre, les travaux d'aménagement à l'Ascension auraient coûté la somme de \$ 131,000. alors que ceux de la Grande-Décharge étaient estimés à \$ 76,000.

Le surintendant de l'aqueduc, M. Philippe Tremblay, sans contester le rapport de l'ingénieur Lamarre quant aux coûts, prétendait qu'une nouvelle prise d'eau à l'Ascension permettrait d'alimenter facilement un tuyau de 14 pouces, donnant ainsi une pression d'au moins 75 livres au village à cause de la pente naturelle. De plus, toujours selon Philippe Tremblay, l'eau aurait été meilleure et on aurait ainsi éliminé la station électrique dans la Grande-Décharge. Peu de temps après, le surintendant de l'aqueduc donnait sa démission.

Donc, à la suite du rapport de l'ingénieur Lamarre, le conseil donne un avis de motion pour un règlement qui aurait pour objet d'emprunter une somme de \$ 65,000. pour l'exécution des travaux de l'aqueduc dans la Grande-Décharge et dans la municipalité.

La question de la prise d'eau sort alors de la salle du conseil et gagne la population; on se divise en deux camps et de chaque côté on trouve des arguments valables, souvent frappants... les opinions sont partagées mais la décision revient au conseil qui doit trancher la question.

Au premier vote pour décider des travaux à exécuter dans la Grande-Décharge, on connaît les pour et les contre. Votent en faveur des travaux: les conseillers Alfred Renaud, Édouard Brassard, Lorenzo Dallaire et Georges Boucher; contre, les conseillers Gérard Gilbert et Eugène Potvin. La résolution est acceptée par quatre voix contre deux.

Des contribuables ayant demandé un référendum sur le sujet, le conseil répond que la population a déjà eu l'occasion de se prononcer sur le sujet et que, de plus, un référendum ne ferait que retarder les travaux qui étaient urgents.

De toute façon, le maire demande le vote sur l'opportunité de tenir un référendum sur le sujet. Le résultat est le suivant: contre un référendum, les conseillers Alfred Renaud, Édouard Brassard et Lorenzo Dallaire; pour un référendum, les conseillers Gérard Gilbert et Eugène Potvin qui reçoivent l'appui du conseiller Georges Bouchard.

Le résultat du vote étant de 3 à 3, le maire Joseph-Élie Maltais est appelé à donner son vote prépondérant... et il vote contre le référendum. La question est réglée.

Le conseil demande alors des soumissions pour la prise d'eau dans la Grande-Décharge et la pose de 3,800 pieds de tuyau d'aqueduc. Le 16 mars 1959, le conseil accordait le contrat des travaux à la firme J.-R. Théberge, de Chicoutimi, pour la somme de \$ 74,845., soit environ le prix de l'estimé de l'ingénieur Lamarre.

Les conseillers Gilbert et Potvin, conséquents dans leurs décisions, votèrent contre encore une fois.

La prise d'eau dans la Grande-Décharge fournit présentement de "l'eau potable" au village et dans les rangs de la municipalité, sauf à l'ancien quartier Delisle et au Rang St-Michel, qui ont toujours été alimentés par le réseau d'aqueduc de la ville d'Alma. Toutefois les résidents du quartier Delisle et du Rang St-Michel doivent payer leur compte d'aqueduc à la municipalité de Delisle alors que cette dernière achète l'eau au compteur de la ville d'Alma.

Le vieil aqueduc de l'Ascension alimente encore, en même temps que le réseau provenant de la Grande-Décharge, une partie du Rang 5 (Rang St-François) et une partie du Rang 5 ouest (Rang St-Dominique).

En cas de panne d'électricité, la prise d'eau dans la Grande-Décharge fonctionne grâce à un système d'urgence, genre DELCO.

Depuis longtemps, la prise d'eau dans la Grande-Décharge occasionnait des problèmes sérieux à la municipalité, surtout le printemps alors que le niveau du lac Saint-Jean était à son plus bas et que les pompes fonctionnaient à peine. C'est pourquoi le 19 décembre 1977, le conseil du village adoptait le règlement No 202 ayant pour effet d'aménager une prise d'eau temporaire d'urgence sur le Lot-D, dans le Rang 7 du Canton Taché, au coût de 36,000 \$. Cette prise d'eau sert un ou deux mois par année, le printemps, quand le niveau du lac Saint-Jean devient trop bas.

La 1^{ère} prise d'eau

Selon MM. Ludger Harvey, Philippe Harvey et Paul Dufour, du Domaine du Bel-Âge, ce qui est d'ailleurs confirmé par Philippe Tremblay:

L'eau était prise à une petite source qui avait été éclusée dans le Rang 7 de l'Ascension, chez Adrien Tremblay actuellement. Le raccordement du tuyau avec le réseau au Rang 5 se faisait sur la terre à Ferdinand Larouche, voisin d'Adelard Dufour, du Rang 5.

Ce premier aqueduc était construit avec des tuyaux en fer, enveloppés d'une toile de goudron, avec des joints plombés. Au départ à l'Ascension, le tuyau mesurait 6 pouces jusqu'au coin du Rang 5; il se continuait jusqu'au village en 4 pouces et les embranchements étaient en 3 pouces. Le tuyau dans le Rang 5 (St-Dominique) arrêtait sur la côte à Euclide Bouchard et fourchait, par la suite, vers le village au coin de la route. Au village, il y avait un embranchement vers le Rang de l'église. Quant au Rang 4, il a refusé l'eau du premier réseau. D'ailleurs, plusieurs cultivateurs ont refusé l'eau, même si le tuyau passait sur leur terre''.

Le principe

L'eau descendait par le tuyau en partance de l'Ascension, par gravité grâce à une pente naturelle. Le niveau de l'eau, à la source, arrivait à la hauteur du clocher de l'église, soit environ à 175 pieds.

Ludger et Philippe Harvey racontent que chaque cultivateur devait creuser son lot et il devait en payer le coût... le creusage était donné à la

job, à raison de 30 pieds par jour, soit une "bauche".

Les surintendants de l'aqueduc furent François Fleury, Justinien Tremblay, Thomas Lessard, Philippe Tremblay (16 ans), et Raymond Harvey.

La Caisse Populaire

C'est le 21 avril 1941 que la Caisse Populaire de Saint-Coeur-de-Marie ouvrait ses portes et accueillait son seul et unique employé, M. Paul-Émile Tremblay, qui faisait alors office de gérant et de secrétaire.

Modeste début, il est vrai, puisque le secrétaire tenait le bureau dans sa propre maison; il en fut ainsi pour les autres gérants jusqu'au déménagement de la Caisse à l'Hôtel de ville, en 1946.

Le 27 avril 1941, la Caisse Populaire procédait à l'élection de son premier conseil d'administration. Le docteur Isidore Gauthier fut élu président, poste qu'il occupa pendant 35 ans. Lors de cette élection, les autres postes furent comblés comme suit:

Vice-président: M. Gaudiose Gaudreault,
Secrétaire-gérant: M. Paul-Émile Tremblay,
Directeurs: MM. Georges-E. Dallaire et Aimé Maltais,
À la Commission de crédit: MM. Joseph Bouchard, François Harvey
et François Bergeron,
Au Comité de surveillance: MM. Xavier Larouche, Alfred Bouchard et
Eugène Maltais.

A cette première assemblée, on fixa le salaire du secrétaire-gérant à 31,00 \$ par mois, salaire qui fut porté à 70,00 \$ par mois en 1955.

Dès 1946, la Caisse Populaire engageait un autre employé, à temps partiel... parce que les affaires de la Caisse Populaire progressaient rapidement.

En 1953, la Caisse Populaire de Saint-Coeur-de-Marie devient sociétaire de l'Union Régionale des Caisses Populaires du Diocèse de Chicoutimi.

Le premier déménagement de la Caisse Populaire a lieu le 26 septembre 1955, en même temps que le secrétaire-gérant, M. Paul-Émile Tremblay, démissionne et c'est son fils, M. Jean-Paul Tremblay qui prend la relève. La Caisse s'installe alors chez M. Stanislas Fleury.

L'année suivante, la Caisse Populaire déménage à l'Hôtel de ville et y occupe deux locaux. Puis, en 1972, elle prend des locaux plus spacieux dans le même Hôtel de ville, locaux qu'elle occupe encore en 1982.

Le secrétaire-gérant, M. Jean-Paul Tremblay, offre sa démission en 1967 et est remplacé par M. Gaétan Coulombe, qui occupe encore ce poste en 1982.

À la suite de la démission du docteur Isidore Gauthier comme président en août 1967, M. Jean-Paul Tremblay est élu à ce poste; il l'occupe encore présentement.



M. Jean-Paul Tremblay

En quelque quarante ans d'existence, la Caisse Populaire de Saint-Coeur-de-Marie a connu un essor considérable et le bilan de 1982 en témoigne: 2700 membres avec un actif de 6 800 000 \$. Outre le gérant, M. Gaétan Coulombe, la Caisse Populaire compte 8 employés.

La Caisse Populaire de Saint-Coeur-de-Marie peut être fière de ses administrateurs qui ont acquis la confiance des membres et qui sont demeurés longtemps à leur poste.

En effet, en 41 ans d'existence, la Caisse Populaire n'a eu que deux présidents: le docteur Isidore Gauthier, de 1941 à 1976, et M. Jean-Paul Tremblay, depuis cette date.

Également, trois gérants seulement ont occupé ce poste durant la même période, soit M. Paul-Émile Tremblay, de 1941 à 1955; M. Jean-Paul Tremblay, de 1955 à 1967 et M. Gaétan Coulombe depuis 1967.

En juillet 1958, les administrateurs de la Caisse Populaire, répondant ainsi au désir plusieurs fois exprimé, décidaient de fonder une Caisse scolaire avec l'accord de la Commission scolaire du village. La Caisse scolaire fut lancée officiellement le 28 octobre 1958. Cette initiative dans le domaine de l'éducation économique auprès des jeunes, de même que ses efforts de mise en marché ont mérité à la Caisse Populaire de Saint-Coeur-de-Marie, en 1982, deux



M. Gaétan Coulombe, le gérant actuel.

prix décernés par la Fédération des Caisses Populaires Desjardins du Saguenay – Lac-Saint-Jean.

En effet, cette année, la Caisse Populaire de Saint-Coeur-de-Marie s'est méritée le trophée "François-Laroche" pour les meilleures initiatives dans le domaine de l'éducation économique de même que le trophée "Armand-Parent" pour avoir réalisé la meilleure performance dans la mise en marché de ses services.



Photo prise lors de la remise des trophées. Dans l'ordre, M. Armand Parent, ex-directeur général de la Fédération; M. Benoit Gilbert, vice-président de la Caisse Populaire de Saint-Coeur-de-Marie; M. Gaétan Coulombe, directeur de la Caisse et le président de la Fédération, M. Jean-Claude Hudon.

La Caisse Populaire de Saint-Coeur-de-Marie, même si elle a connu une vie plutôt paisible, a quand même connu une certaine célébrité en 1965, alors qu'elle fut victime d'un hold-up.

Voici d'ailleurs ce qu'on rapportait dans le journal "Le Lac-St-Jean" du 1er septembre 1965:

Audacieux vol à main armée à Saint-Coeur-de-Marie

"Des voleurs se sont présentés à l'Hôtel de ville, hier matin, où est logée la Caisse Populaire de Saint-Coeur-de-Marie. Ils ont forcé le gérant, M. Jean-Paul Tremblay, à leur ouvrir la chambre de sûreté et se sont enfuis avec une somme d'environ dix-sept mille dollars. On présume qu'un 3e voleur les attendait à la sortie de l'établissement. Tous les postes de police de la région ont immédiatement été alertés et on peut entrevoir une surveillance étroite des routes de sorties de la région. On relie l'audacieux hold-up à un vol d'auto effectué lundi soir dans la ville d'Alma. L'automobile a été retrouvée peu après le vol dans cette municipalité."

Le président actuel de la Caisse Populaire, qui fut victime de ce hold-up, a raconté que "les voleurs furent pris un peu plus tard, alors qu'ils furent arrêtés pour d'autres vols et avouèrent le hold-up à la Caisse Populaire de Saint-Coeur-de-Marie; toutefois, l'argent ne fut jamais retrouvé".

Les membres du Conseil d'administration - 1982

M. Jean-Paul Tremblay	président
M. Benoît Gilbert	vice-président
M. Gilles Goulet	secrétaire
M. J.-E. Laflamme	administrateur
Mme Madeleine Dufour	administrateur
M. Gaetan Coulombe	directeur-gérant

Commission de crédit

M. Jos.-Elie Duperré
M. J.-Baptiste Harvey
M. Raymond Harvey

Conseil de surveillance

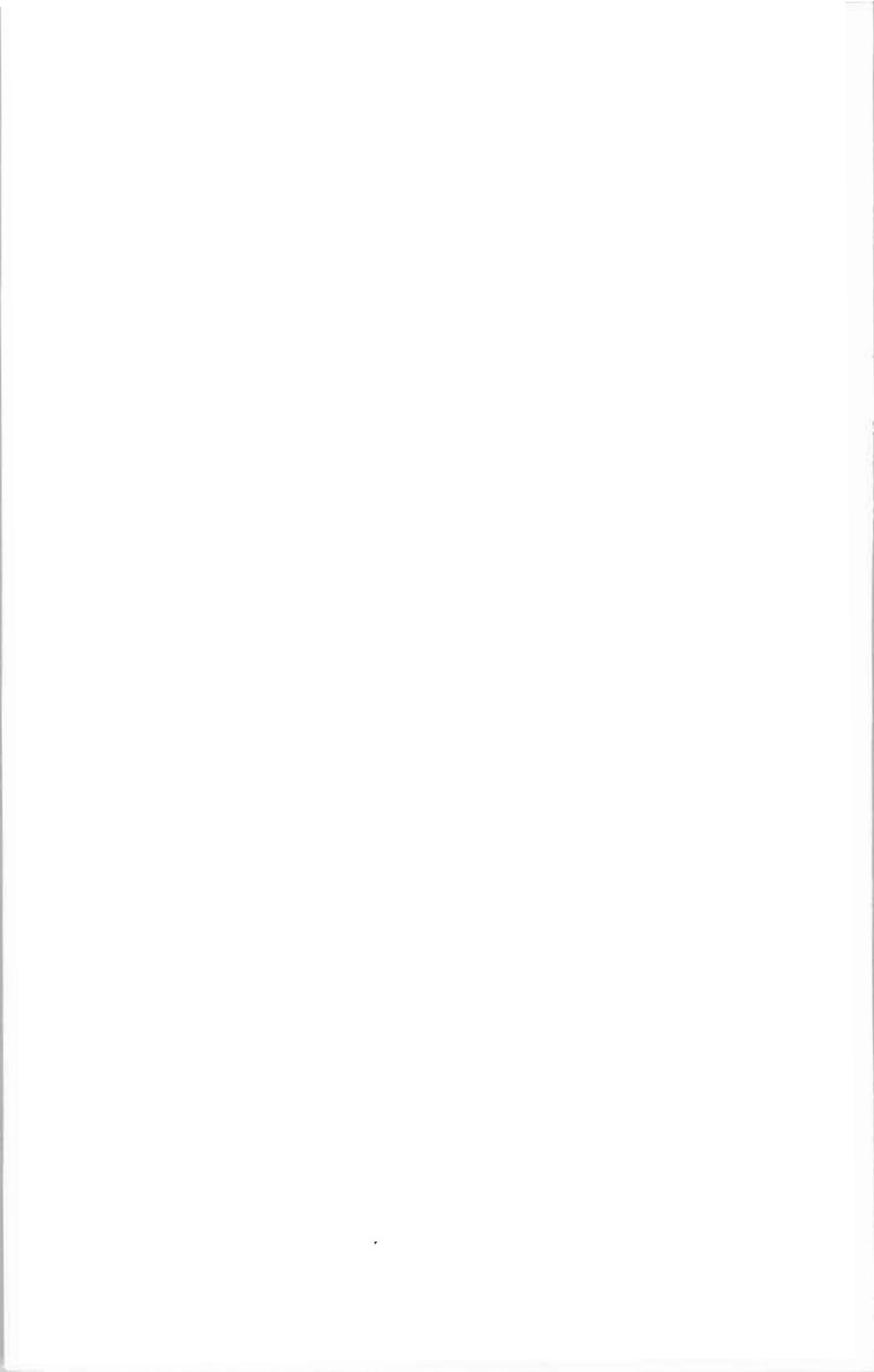
M. Lauréat Lapointe
M. Gilles Lavoie
Mme Esther Duchesne



Le 30 septembre 1971, la Caisse populaire de Saint-Coeur-de-Marie rendait hommage à ses quatre fondateurs: dans l'ordre, Alfred Bouchard, le docteur Isidore Gauthier, Aimé Maltais d'Hébertville-Station et Eugène Maltais.



Le président de la Caisse populaire, M. Jos Gilbert, remet une sculpture au premier président de la Caisse, le docteur Isidore Gauthier, en présence du gérant, Gaéтан Coulombe.



La Banque Nationale

Une sous-agence de la succursale de la Banque Nationale établie à Hébertville-Station fut installée en 1917 chez M. Alfred Gagné, marchand général, qui avait fourni un coin de son magasin pour y installer le comptoir de la banque.

Il a été difficile d'établir avec certitude la liste des gérants ou employés de cette sous-agence qui aurait opéré de 1917 à 1933, puisqu'au bureau-chef de la Banque Nationale, à Montréal, on ne trouve aucun record de cette "succursale". On mentionne même qu'il ne devait pas y avoir de succursale à Saint-Coeur-de-Marie "puisque les Syndics de la Fabrique de Saint-Coeur-de-Marie faisaient affaire à Hébertville-Station".

On doit donc conclure que le gérant de la succursale d'Hébertville-Station, un M. Lavoie, aurait ouvert cette sous-agence à Saint-Coeur-de-Marie sans jamais en avoir avisé le bureau-chef. Voilà pourquoi les affaires de la Fabrique, et probablement de la municipalité et des citoyens, apparaissent dans la comptabilité d'Hébertville-Station, ce qui grossissait le chiffre d'affaires de cette succursale. C'est d'ailleurs M. Lavoie qui faisait toujours l'inspection des livres à Saint-Coeur-de-Marie.

Malgré tout, grâce à des informations recueillies ici et là, nous avons retracé, au meilleur de notre connaissance, l'évolution de cette sous-agence.

Le premier gérant aurait été M. Xavier Larouche, fils de Ferdinand. M. Larouche fut remplacé par Emma Girard, qui demeura à ce poste jusqu'au 22 avril 1922, alors qu'elle épousa René Tremblay, fils de Thomas.

De 1922 à 1927, la succursale fut tenue par Mlle Émilie Gagnon, fille du Dr Ernest Gagnon.

En 1927, on trouve Mlle Emma Tremblay, qui demeura à son poste jusqu'à son mariage au docteur Émile Beaulieu, en 1929.



M. Xavier Larouche

C'est Mlle Jeanne Bouchard, fille de Dame Isaac Bouchard, qui lui succéda en 1929 mais qui quitta ce poste en 1930 pour épouser le notaire Rosario Angers.

La dernière à occuper le poste à la Banque Nationale, de 1930 jusqu'à la fermeture en 1933, fut Mlle Julie-Anna Lavoie, fille de William Lavoie, qui fut maire de 1916 à 1921. Elle demeura à ce poste jusqu'à la fermeture et épousa, par la suite, M. Adrien Fortin, d'Alma, qui fut chef de police à Alma.

La cour de magistrat

Malgré d'actives recherches, aux Palais de Justice, tant à Chicoutimi qu'à Roberval, nous n'avons pu retracer d'informations intéressantes sur la période où la cour de magistrat aurait été en opération à Saint-Coeur-de-Marie.

Les anciens se souviennent qu'il y avait une cour de magistrat où se déroulaient les "petits procès" à Saint-Coeur-de-Marie; on cite les noms des juges Bergeron et Vallée ou Vallières qui auraient siégé à Saint-Coeur-de-Marie. Cependant, rien de précis.

D'après les renseignements que nous avons pu obtenir, la cour de magistrat aurait commencé à siéger à Saint-Coeur-de-Marie en octobre 1902 puisqu'après cette date, on en fait une brève mention à plusieurs occasions, dans les minutes du conseil municipal.

À preuve dans les minutes du conseil de la Corporation de Canton De-lisle, en date du 5 janvier 1903, on lit:

"Proposé par Abel Tremblay, secondé par Hubert Bergeron et résolu unanimement que vu l'établissement d'une cour de magistrat dans cette municipalité et que ladite cour doit siéger dans la salle publique, ce conseil décide de faire les réparations suivantes et ce, sous la surveillance de M. Alfred Gagné conseiller: une balustrade sur un mât drier, posée avec des crochets, une tribune avec 2 marches de hauteur avec une petite table dessus, une table de cinq pieds sur trois, huit chaises de manufacture, une avec bras et les autres communes, une boîte pour les témoins, remettre la porte en avant à la place d'un châssis, lambrisser en papier gris et blanchir le plafond.

Pas d'autres indices sérieux nulle part.

Nous devons cependant à madame Lucille Brassard, du Service judiciaire, à Roberval, les détails suivants:

La cour de magistrat à Saint-Coeur-de-Marie aurait été instaurée sans qu'il y eut d'Arrêté en conseil; il en aurait été de même pour les cours de magistrat à Roberval, Saint-Félicien et Hébertville-Station. Dans le but de régulariser la situation, le gouvernement de la province de Québec aurait publié dans la Gazette officielle, de Québec, en date du 26 janvier 1917, une Proclamation dans laquelle on lisait:

"ATTENDU que les dispositions de l'article 3292 des Statuts refondus du Québec 1909, édictant entre autres choses, que le Lieutenant-gouverneur en conseil, lorsqu'il le juge à propos, peut établir, par accla-

mation, dans et pour chaque comté, une ou plusieurs cours de magistrat qui sont désignées d'après le nom du comté;

ET ATTENDU qu'il nous a été démontré qu'il est dans l'intérêt de la bonne administration de la justice d'établir des cours de magistrat dans et pour le comté du Lac-Saint-Jean;

A CES CAUSES, de l'avis et du consentement du conseil exécutif de Notre province, nous avons réglé et ordonné, et, par les présentes réglons et ordonnons qu'à compter du premier jour de mars prochain (1917), les cours de magistrat suivantes, pour le comté du Lac-Saint-Jean, seront et sont établies aux endroits ci-après désignés, savoir:

Pour le comté du Lac-Saint-Jean, en la ville de Roberval, à Saint-Félicien, à Saint-Coeur-de-Marie et à Hébertville-Station.

*Le sous-secrétaire de la province
C.J. Simard*

Selon les anciens de Saint-Coeur-de-Marie, la cour de magistrat aurait opéré dans cette municipalité jusqu'en 1930 ou 1932, alors qu'elle aurait été déménagée à St-Joseph d'Alma.

La police

Dans les années "30", la Municipalité de Saint-Coeur-de-Marie connaissait déjà une expansion importante et la population ne cessait d'augmenter, ce qui apportait également toutes sortes de problèmes: chicanes dans les restaurants, abus de boisson au volant, chicanes de ménages, etc.

La Municipalité décida donc de mettre un peu d'ordre dans tout cela et engagea un policier, M. Lévi Girard, qui fut alors assermenté au salaire de 1,00 \$ par année. Il ne portait pas de costume mais seulement un insigne... une "batch" comme on disait dans le temps. Son travail consistait surtout à enlever les automobiles de ceux qui étaient en boisson... et à leur remettre le lendemain; il ne donnait pas de billets d'infractions et ne percevait pas d'amendes.

M. Ulysse Larouche succéda à Lévi Girard, puis ce fut au tour d'Émile Fleury "Tom", qui fut également Police provinciale en 1943-44, au salaire de 50,00 \$ par mois.



M. Émile Fleury



M. David Duperré

M. David Duperré prit la relève avant d'entrer au service de la Police provinciale en 1945 où il demeura jusqu'en 1967.

Vers 1950, les problèmes de circulation avaient tellement augmentés que la municipalité décida d'engager un policier à temps plein, un policier compétent.

Le premier permanent fut M. Gérard Lauzier qui occupa le poste de police pendant deux ans. Il fut remplacé par M. Fredo Bouchard qui demeura trois ans comme police. C'est d'ailleurs avec lui que commença l'ère des "tickets" dont le montant était de 2,00 \$ et pouvait aller jusqu'à 10,00 \$ selon l'offense. Son salaire

était basé sur le montant des "tickets" qu'il distribuait et qui devaient être payés immédiatement. On raconte "qu'il ne faisait pas de cadeau à personne... il était intraitable".

À partir de 1955, le Conseil engagea M. Octave Normand qui, en plus d'agir comme policier, devenait homme à tout faire: pompier, plombier, etc. M. Normand demeura à ce poste jusqu'en 1977.

Depuis cette date, il n'y a plus de police à temps plein à Saint-Coeur-de-Marie; il n'y a que M. Maurice Dufour qui est engagé à temps partiel.



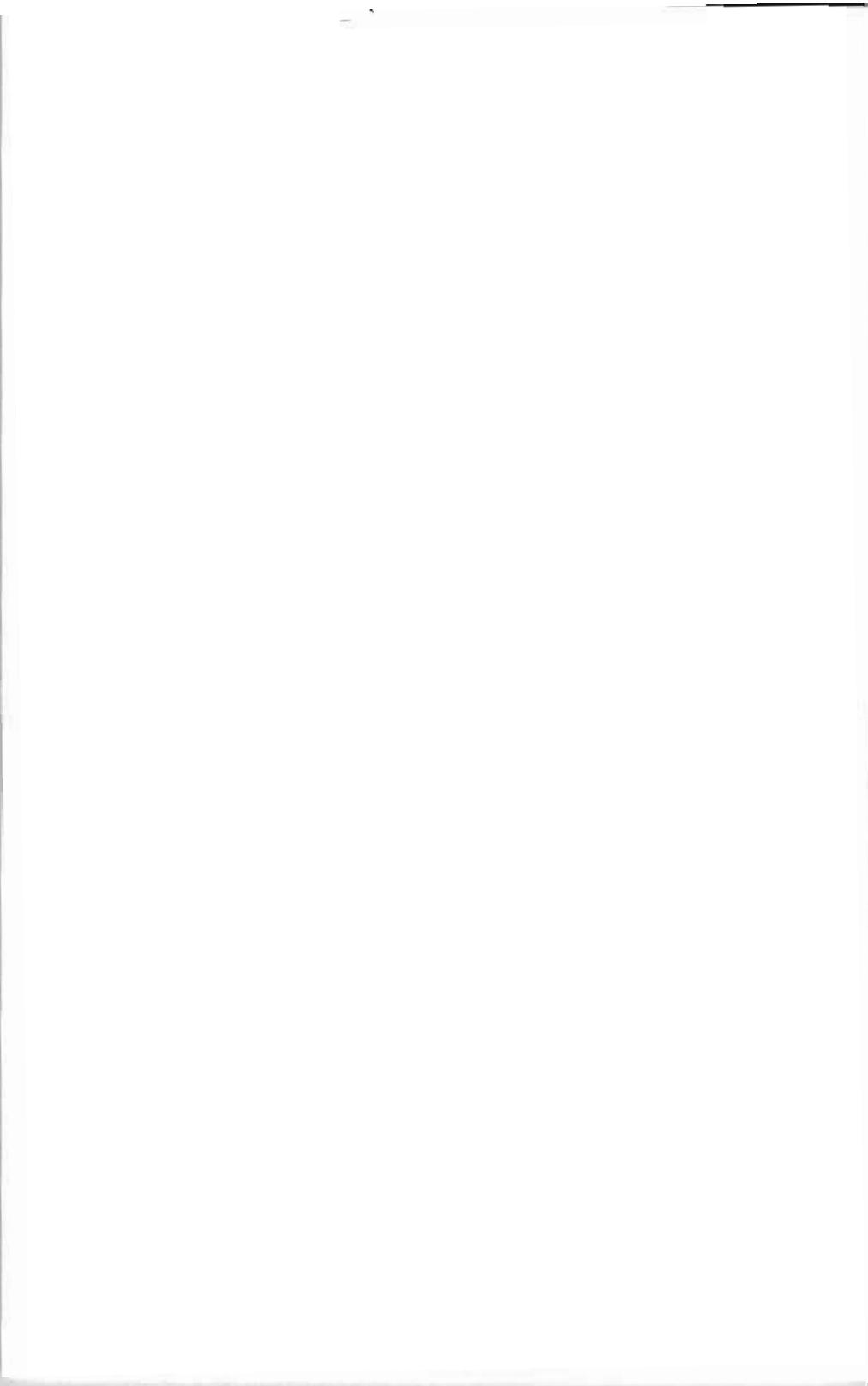
M. Fredo Bouchard



M. Octave Normand



M. Johnny Fleury, âgé de 90 ans et demeurant à Sainte-Jeanne-d'Arc est le seul survivant des enfants de Damase Fleury. Clément Fleury écoute avec attention ce qu'il peut raconter sur les débuts de Mistouk.



Les moulins à scie

Le moulin des Fleury

Les premiers colons installés à Saint-Coeur-de-Marie dès 1882-83 réalisèrent vite que construire des maisons avec l'équipement qu'ils avaient constituait un véritable défi. En effet, pour construire des camps en bois rond, on faisait tout le travail à la main, avec les outils qu'on avait et, ça pouvait aller. Mais pour construire de petites maisons plus confortables, il leur fallait un moulin à scie.

C'est Joseph-W. Fleury qui prit l'initiative de construire le premier moulin à scie, sur une petite chute de la rivière Mistouk, un peu plus bas que la chute des Dionne, sur le lot 19-C du Rang 3 de Delisle.

Il s'agissait d'un moulin à chasses avec deux scies droites et parallèles, actionnées par l'eau de la chute, ce qui produisait des planches de la largeur désirée.

Les premiers employés de Joseph Fleury auraient été ses frères Damase et Thomas, Napoléon et Clovis Lavoie ainsi qu'Alfred Rousseau.

Plus tard, sur le même lot, Joseph Fleury construisit un moulin à farine et un moulin à carder la laine, tous deux actionnés par la même chute. À sa mort, survenue en 1893, Joseph Fleury cède par testament à son frère Delphis "le moulin à scie moyennant certaines conditions".

Delphis Fleury opère le moulin pendant deux ans seulement et en 1895 le vend à Joseph Harvey, qui le cède par la suite à son père, Boniface. Ce dernier, par acte notarié passé le 3 février 1902, revend le moulin à scie à David Jobin, qui le cède un an après à Joseph Potvin. Puis, Joseph Potvin le revend à Alfred Gagné qui le garde jusqu'en 1907 alors qu'il le vend à Alphège Harvey.

Enfin, en 1915, en prévision du haussement des eaux du lac Saint-Jean, Alphège Harvey vend à B.-A. Scott "le moulin à scie et tous les droits qu'il a sur la rivière Mistouk".

Le moulin de Joseph-W. Fleury a donc cessé d'opérer en 1915 lors de sa vente à B.-A. Scott. Fait intéressant à noter, c'est que de 1895 à 1902, le moulin de Joseph Fleury a été vendu six fois, soit une par année et on peut se demander la raison de toutes ces ventes.

Un autre fait intéressant, c'est que Delphis Fleury a vendu le moulin



Jean Maltais, fils de Joseph (Pitre) et d'Anna Odette; il était le père de Joseph-Elie Maltais; il est décédé le 24 avril 1939. C'est Joseph Maltais (Pitre) qui arriva à Saint-Coeur-de-Marie au printemps de 1899 pour s'y installer avec ses enfants: Jean, Laure, Marie-Louise, Marie, Nelly, Anna, Charles, Eva, Joseph-Edouard et Arthur, ce dernier né à Mistouk. En arrivant à Mistouk, Joseph Maltais acheta la ferme de David Jobin (3 lots).

à scie à Joseph Harvey pour la somme de \$300. en 1895; le même moulin, en 1915, soit dix ans après, a été vendu par Alphège Harvey à B.-A. Scott, pour la somme de... 15 000 \$.

Le moulin des Dionne

Le deuxième moulin à scie à Saint-Coeur-de-Marie a été construit en 1886 par Larry Dionne et ses frères Georges, Louis et Jean-Baptiste. Le moulin à scie était également construit sur la rivière Mistouk, plus haut que le moulin de Joseph Fleury, à un endroit appelé la "chute des Dionne".

Ce moulin à scie cessa d'opérer en 1898, la population n'étant pas suffisante pour faire vivre deux moulins à scie.

Le moulin des Potvin

La famille Potvin s'associe à l'histoire des moulins à scie à Saint-Coeur-de-Marie autant que les Fleury qui construisirent le premier moulin à scie sur la rivière Mistouk. Avec cette différence que, depuis 1902, les Potvin ont toujours été dans l'industrie du sciage et en ont fait leur principale activité.

En effet, dans la chronologie des ventes du moulin de Joseph Fleury jusqu'à B.-A. Scott, on retrouve en 1902 une vente de David Jobin à Joseph Potvin; de fait, la vente a été faite aux frères Joseph, Pitre et Charles Potvin.

Après avoir vendu leur moulin sur la rivière Mistouk en 1904, les frères Potvin construisirent un autre moulin à scie dans le Rang 5, plus précisément chez Baptiste Bouchard. Ce moulin cessa ses opérations au début de la guerre et les frères Potvin s'exilèrent à La Tuque où ils travaillèrent à la construction du moulin à papier de l'endroit, ils construisirent également un autre moulin à scie à Bousquet avant de revenir dans la région en 1917, alors qu'ils achetèrent un moulin à scie à l'Ascension, puis le vendirent à Eugène Tremblay en 1923; ce moulin à scie fut détruit par un incendie en 1948.

Revenant à Saint-Coeur-de-Marie, c'est Eugène Potvin qui construit un autre moulin à scie dans le Rang 5; on retrouve ensuite et encore les Potvin, dans les moulins à scie, à Chapais, à la Chute-des-Passes et de nouveau à l'Ascension. Adalard Potvin, pour sa part, avait un moulin à scie portatif qui fit presque le tour de la région et qui fut incendié sur la route de Chibougamau.

Quant au moulin à Eugène Potvin, dans le Rang 5, il fut incendié en 1972. Tous ces déboires ne découragèrent pas les Potvin qui construisi-



Pitre Potvin



Le moulin des frères Potvin, dans le Rang 4, à Saint-Coeur-de-Marie.

rent un autre moulin dans le Rang 4 (Rang St-Louis) et le revendirent en 1979.

L'épopée des moulins à scie de la famille Potvin prend son envol pour de bon en 1981, alors que les cinq frères Potvin, Jean-Eudes, Aurel, Marc, Carol et Gilles, associés à Robert Gravel, de Chicoutimi, construisent un moulin très moderne dans le Rang 4, au coût de \$ 600,000. bénéficiant de plusieurs subventions à cet effet.

Ce moulin, qui ne cesse de progresser, opère sous le nom de "Mailoux & Frères", de Beauce, puisqu'il bénéficie de la concession forestière de cette compagnie et ne peut en changer le nom s'il veut continuer à utiliser cette concession forestière.

Le moulin d'Eugène Tremblay

En 1923, la question du rehaussement des eaux du lac St-Jean était la "grande question" du jour et les propriétaires des lots en bordure du lac St-Jean songeaient à couper le bois sur leurs terres avant qu'elles soient inondées. Couper le bois, c'était une opération mais le scier devenait tout un problème puisqu'à ce moment là, il n'y avait aucun moulin à scie en opération à Saint-Coeur-de-Marie.

Ayant appris qu'il y avait à Ste-Jeanne-d'Arc des gens qui avaient la compétence requise pour faire fonctionner un moulin à scie à la vapeur, les cultivateurs de Saint-Coeur-de-Marie les invitèrent à construire un moulin à scie chez-eux.

C'est ainsi qu'Eugène et François Tremblay, qui avaient un moulin à scie à Ste-Jeanne-d'Arc, en opération pour la construction de l'église, décidèrent de construire un moulin à scie à Saint-Coeur-de-Marie.

Les frères Tremblay, n'ayant pas l'argent requis pour construire ce moulin, bénéficièrent de l'aide des cultivateurs qui signèrent des billets de \$ 5.00 et \$ 10.00, escomptables à la Banque et dont les montants leur seraient remis lors du sciage de leur bois. Pour sa part, Joseph-Nil Noël fit don du terrain pour le moulin à scie.

La construction du moulin à scie, commencée en 1923, fut terminée au printemps de 1924. Il s'agissait d'un moulin à vapeur avec scies rondes et un planeur auquel on ajouta un moulin à bardeaux.

L'année suivante, à la demande des cultivateurs, on ajouta un moulin à moudre l'avoine. Puis, pour compléter le tout, on y ajouta un moulin à carder la laine, acheté de B.-A. Scott vers 1926 (il s'agit du moulin à carder de Joseph Fleury, qui fut vendu à plusieurs reprises et à B.-A. Scott en 1951). Dans ce temps-là, la laine se vendait .08 à .10 cents la livre.



Pierre Potvin



Pierre Potvin, à Bousquet Joseph Potvin, son épouse Emma Blackburn, les enfants Georges, Jeanne, Emile, Adelard, Alice et Annette dans les bras de sa mère.

Pour mettre le moulin à scie en marche, le matin, il fallait chauffer la bouilloire 1 h 30 avant l'arrivée des employés; on chauffait au bran de scie et avec les rebuts du sciage.

L'approvisionnement du moulin à scie provenait des concessions de La Boulonnaire et du "Cran serré", en particulier. On sciait également le bois apporté par les cultivateurs pour en faire des madriers et de la planche; tout ce bois était transporté avec des chevaux.

Des premiers employés de ce moulin à scie, on retient les noms de Philippe Tremblay, Eugène Tremblay, François Tremblay, Wellie Tremblay, Noël Bouchard, Ludger Noël, Raoul Tremblay, Lionel Tremblay et Johnny Tremblay. Le moulin employait de 8 à 10 hommes.

Avec ce qui restait du bois scié: bran de scie et ripes, les gens allaient en chercher gratuitement et s'en servaient comme isolant pour les maisons. Quant aux "croûtes", elles se vendaient à \$ 1.00 du voyage.

Dans ce temps-là, pour se mériter un salaire de \$ 1.00 par jour, il fallait travailler 10 heures. En 1923, le moulin sciait en moyenne 4,000 pieds de bois par jour.

Ce moulin demeura en opération jusqu'en 1931 alors qu'il ferma ses portes à cause de la crise. En 1937, réouverture du moulin à scie et on y fait d'importantes améliorations... c'est presque un moulin neuf. Ce moulin opéra pendant 11 ans.

C'est en 1948 que la scierie Tremblay prend un essor considérable: on démolit le vieux moulin et on reconstruit à côté un moulin plus moderne... mais à l'électricité; il s'agit d'un moulin double avec planeur, qui permet de scier jusqu'à 12,000 pieds de bois par jour et permet d'employer, dans toutes les opérations, jusqu'à une trentaine d'hommes.

C'est Eugène Tremblay qui gère les opérations et s'occupe du fonctionnement du moulin, avec un doigté d'homme d'affaires averti. Quand il doit s'absenter, c'est son fils Raoul qui le remplace avec beaucoup de compétence. Son frère Wellie commença également très jeune à travailler au moulin et montra alors une grande compétence dans ce domaine.

Cette petite industrie à caractère familiale, permit aux enfants, neveux et petits-enfants, de se joindre à la liste des employés, dès qu'ils avaient l'âge de travailler.

Eugène Tremblay dirigea l'entreprise jusqu'à sa mort survenue en 1957. C'est son fils Raoul qui prit la relève jusqu'en 1963, alors que le moulin à scie ferme définitivement, les propriétaires ne pouvant obtenir de concessions forestières pour les besoins du moulin.

Ainsi disparut le dernier moulin à scie à Saint-Coeur-de-Marie.



Au moulin à scie d'Eugène Tremblay, Arthur Boivin et Léo Gagnon.



Robert Tremblay au moulin à scie d'Eugène Tremblay.

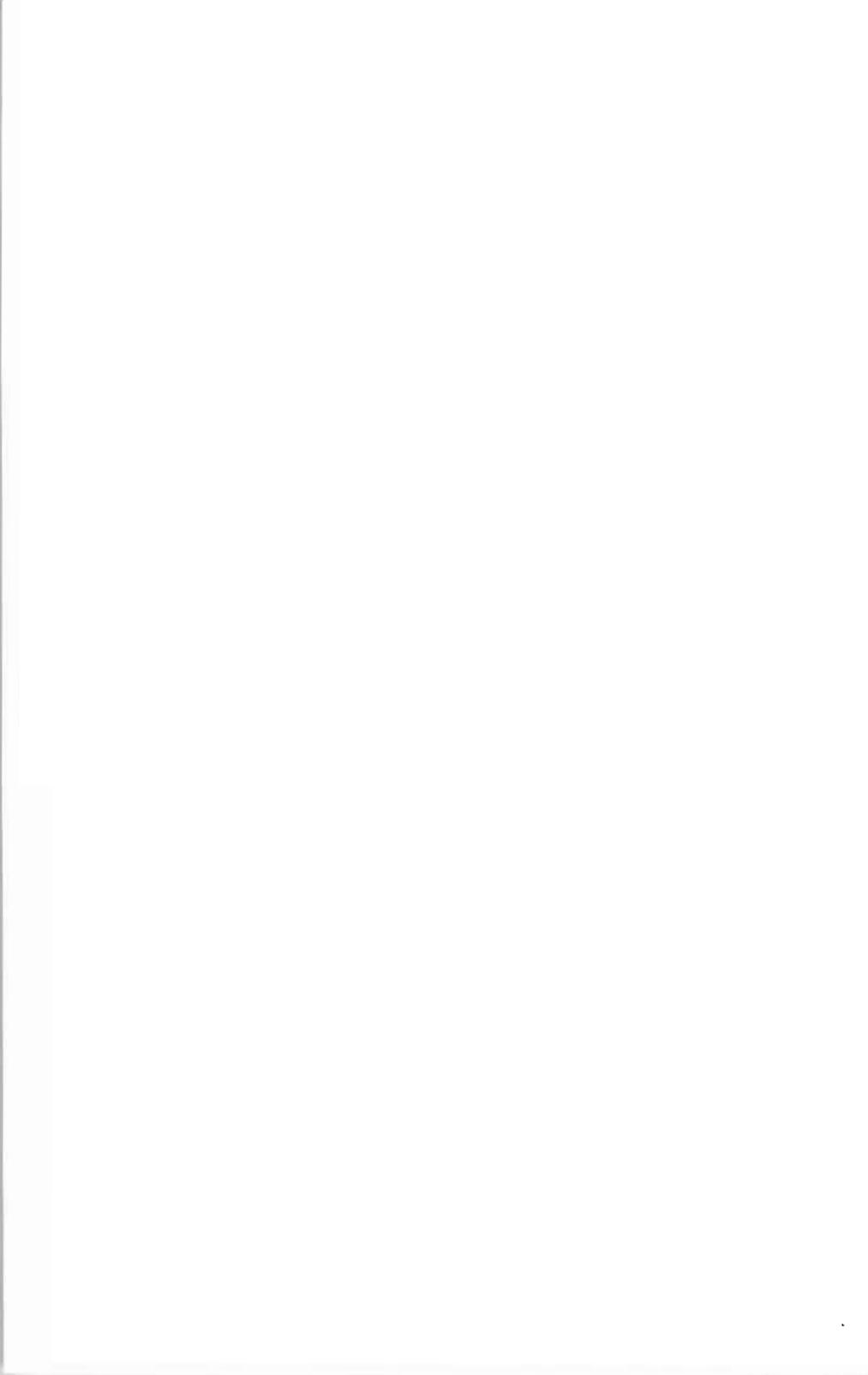


Le 12 septembre 1888, Dame François-Xavier Larouche se voyait concéder le 17 du Rang 5 du Canton Delisle. Ce lot fut patenté au nom de Léonard Larouche le 16 mai 1903. Par la suite il passa à Lorenzo Larouche le 13 août 1941, puis cédé à ses fils Sylvain, Omer et Gervais, le 21 février 1975, qui opèrent un commerce sous la raison sociale de "Larouche & Frères".

**Le lot 28 à
Charles Potvin**

Féréol Lemieux, cultivateur, avait acheté le lot 28, du 4^e rang, du Canton Delisle, d'Onésime Harvey, marchand de Sainte-Anne de Chicoutimi, soit environ 100 acres, pour la somme de \$ 2.100. en août 1906. Le 29 novembre 1914, Féréol Lemieux revendait le lot 28, avec bâtisses, à Adelard Renaud, cultivateur et Ernest Bouchard, forgeron, pour la somme de \$ 2.400.

Ernest Bouchard vend par la suite sa 1/2 du lot 28 à Charles Potvin, époux de Marie-Louise Blackburn, pour la somme de \$4.000. avec tout l'équipement.



Les fromageries

Selon les anciens, les fromageries étaient fort nombreuses à Saint-Coeur-de-Marie avant 1940; il y en aurait eu 7 ou 8 dont 3 ou quatre auraient opéré en même temps.

La première fromagerie au village aurait appartenu à Félix Sabourin qui l'aurait construite au début des années 1900; elle était située sur le terrain occupé plus tard par le magasin de Méridé Savard (aujourd'hui chez Guy Maltais).

Jusqu'à l'ouverture de cette première fromagerie, les colons de Saint-Coeur-de-Marie se procuraient leur fromage à Alma et celui-ci arrivait par le "bac".

La deuxième fromagerie qui aurait opéré au village appartenait à Sylvio Bergeron, elle était située où se trouve actuellement la propriété du docteur Alain Tremblay. Ce furent les deux seules fromageries au village.

Par contre, il y eut plusieurs fromageries dans les rangs. La première, dans le Rang 5, fut construite par Gonzague Girard, sur la terre voisine de Joseph Maltais. C'est Hubert Bergeron qui l'acheta pour son fils Sylvio. Dans ce temps-là, c'était la seule fromagerie en opération; elle ferma par la suite à cause de difficultés financières.

Une autre fromagerie fut construite, dans le Rang 5, par Johnny Blackburn et François Gauthier, de Saint-Jérôme, qui la vendirent ensuite à Joseph Girard; ce dernier, vers 1919, revendit cette fromagerie à Romuald Maltais et c'est son fils Aimé, qui l'opéra pendant 26 ans alors qu'il la vendit à l'Association coopérative agricole. À ce moment-là, M. Aimé Maltais possédait également une autre fromagerie achetée de V. Dionne & Fils. Il s'agissait de la fromagerie construite par Armand Guay, dans le Rang 5, en face de chez Paul Bergeron, plus précisément chez Adolphe Plourde. Cette fromagerie changea de mains à plusieurs reprises, à la suite d'incendies, avant d'appartenir à Aimé Maltais.

Après avoir vendu ses deux fromageries à la Coopérative, Aimé Maltais devint agent de V. Dionne & Fils pour la vente d'équipement de fromageries et déménagea à Hébertville-Station afin d'être plus au coeur de son marché. C'est là qu'il ouvrit une petite usine où il fabriquait les boî-

Thomas-Louis Tremblay, dans son récent livre: "L'émergence d'une collectivité" (l'évolution de la C.C.S.) parle de Geo.-Emile Dallaire en ces termes: "Avec ces pionniers, un patriache, G.-E. Dallaire, avec toute sa famille, quoique bien établie ici, a répondu à l'appel; son seul but: accomplir ce qu'il croyait être une mission

Georges-Émile Dallaire, contracteur-forestier l'hiver et fermier avisé, a été à la fois directeur et propagandiste de la C.C.S. avant de s'établir dans l'Ouest canadien. Après avoir installé ses dix fils et filles, après avoir contribué à réaliser des entreprises coopératives dans son nouveau pays, il mourut des suites d'un triste accident. Il mourut comme un saint. "Paix à ses cendres", comme disaient plusieurs fermiers en souvenir d'un être cher. Il appartenait vraiment à "cette race qui ne sait pas mourir", décrite par Mgr F.-A. Savard; sa mémoire demeure à travers ses oeuvres et ses enfants."



Georges-Émile Dallaire, premier président de l'Association coopérative agricole de Saint-Coeur-de-Marie.



La fromagerie construite par Eugène Bergeron dans le rang Saint-Georges (Rang des Chicots). Au moment de la prise de cette photo, la fromagerie, à côté de la maison, était en démolition.

tes à fromages, d'une capacité de 80 livres et employait 5 personnes. M. Maltais raconte qu'il a déjà construit 80 000 boîtes à fromages en une seule année. Cette usine fonctionna pendant 16 ans et ferma alors que l'emballage se modernisa en employant des boîtes de carton.

Il y aurait eu également, dans la Grande-Ligne, une autre fromagerie, propriété de Théophile Pilote, mais elle n'aurait opéré que peu de temps.

Si on se rapporte aux propos de M. Aimé Maltais, la première fromagerie à Saint-Coeur-de-Marie fut construite par Gonzague Girard, dans le Rang 5, voisin de chez Joseph Maltais; c'était alors la seule fromagerie en opération. Hubert Bergeron l'acheta pour son fils Sylvio mais elle ferma ses portes peu de temps après, pour des raisons financières.

Enfin, la dernière fromagerie indépendante qui aurait existé à Saint-Coeur-de-Marie appartenait à l'Association coopérative agricole; elle était située au coin du rang Saint-Louis, sur la route de l'Ascension.



La dernière fromagerie indépendante de Saint-Coeur-de-Marie, appartenant à l'Association coopérative agricole.

Voici maintenant quelques noms de fromagers ou d'employés de fromageries, à titre de renseignements seulement: Félix Sabourin, Baptiste Lemay, Yves-Jos. Bouchard, Valasque Hudon, François Gauthier, Émile Maltais, François Gagnon, Aimé Maltais, Médéric Bergeron, Eugène Bergeron, Arthur Duperré et Jules Bouchard. Pour l'Association coopérative agricole, Ludger Ménard, Laurent Jobin et Vincent Gaudreault.

La coopération

Saint-Coeur-de-Marie est une paroisse agricole importante dans le domaine de la coopération au Saguenay-Lac-Saint-Jean. Parmi les 130 premiers agriculteurs qui ont fondé la Chaîne Coopérative du Saguenay, on en compte 18 de Saint-Coeur-de-Marie, moyenne imposante parmi les 50 paroisses rurales ou semi-rurales.

Voici les noms de ces coopérateurs:

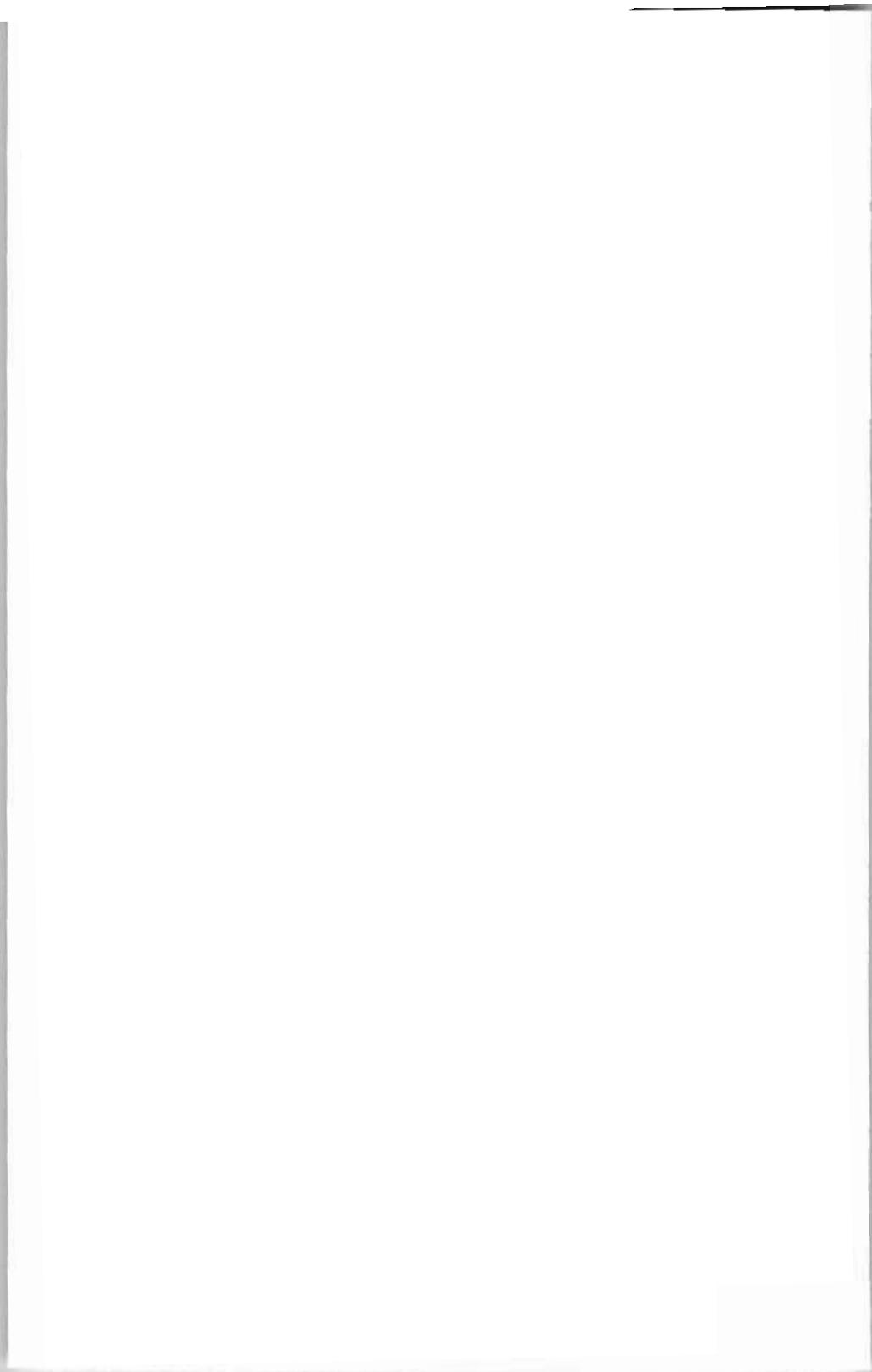
Delphis Roy	Joseph Bergeron
Jos-Elie Maltais	Arthur Larouche
Uldéric Gaudreault	Joseph Lapointe
J. - Bte Bouchard	Georges Côté
Henri Tremblay	Paul-Emile Dufour
Gérard Bouchard	Geo.-Emile Dallaire
Johnny Gilbert	Clovis Roy
Léopold Larouche	Chs.-Eugène Tremblay
Adelard Dallaire	J. - Antoine Larouche



La Coopérative agricole de Saint-Coeur-de-Marie.



Photo de mariage de Claire Fleury à Adjudor Larouche, en 1931.



L'Association coopérative agricole

L'Association coopérative agricole de Saint-Coeur-de-Marie fut fondée en juin 1942 par la fusion de quatre fromageries: celles de M. Aimé Maltais, les deux situées au Rang 5 et celles de Sylvio Bergeron, une au Rang 4 et l'autre au village.

Le premier bureau de direction se composait comme suit: Geo.-E. Dallaire, président; Adélard Blackburn, vice-président; Ludger Rousseau, John Gilbert et Joseph Tremblay, directeurs. M. Émile Dubé fut engagé comme secrétaire-gérant au salaire de... 5,00 \$ par jour, sans avantages sociaux, sans vacances ni pauses-café; de plus, il devait fournir son cheval pour faire les courses qui s'imposaient.

Lors d'une assemblée tenue en août de la même année, à Hébertville, les directeurs décidèrent de construire la future fabrique sur une partie du lot 26, achetée d'Arthur Renaud pour la somme de 450,00 \$.

La Coopérative achète alors les deux fromageries d'Aimé Maltais pour la somme de 12 000,00 \$ et celle du Rang 4, appartenant à Sylvio Bergeron, pour 6 500,00 \$; celle du village fut achetée plus tard.

1946, c'est l'affiliation de la Coopérative agricole à la Chaîne coopérative du Saguenay. M. Alcide Claveau accède à la présidence en 1949 en remplacement de G.-E. Dallaire; ce dernier reprend cependant la présidence en 1951. C'est cette même année que, sur recommandation du vérificateur, la Coopérative commence à payer les cultivateurs par chèques.

En 1953, les employés de la Coopérative se forment en syndicat et s'affilient au Syndicat des employés des coopératives et des Syndicats agricoles de la région.

M. G.-E. Dallaire démissionne de la présidence et quitte la région pour l'Alberta; il est remplacé à ce poste par Joseph Savard; ce dernier est ensuite remplacé par Lorenzo Bouchard en 1956.

La Coopérative avait longtemps songé à ouvrir un magasin général pour ses membres mais les ressources financières retardaient ce projet. Les directeurs de la Coopérative avaient même refusé d'acheter le magasin d'Edmour Savard, offert à 18 000,00 \$ de même que celui de Gérard



Le personnel de la Coopérative agricole de Saint-Coeur-de-Marie: Ludger Ménard, Vincent Gaudreault et Joseph Bellemare, en 1940.



L'Association coopérative agricole de Saint-Coeur-de-Marie se méritait un trophée en 1979 pour la "propreté et la saveur" de son fromage. Sur la photo, Vincent Gaudreault, M. Roger Bédard qui présente le trophée et Georges Séguin.

Gilbert à 24 000,00 \$, toujours pour les mêmes raisons... manque de ressources financières.

Toutefois, grâce à des octrois des gouvernements supérieurs, la Coopérative construit un magasin de 35 x 65 pieds (épicerie et quincaillerie), c'était en 1964.

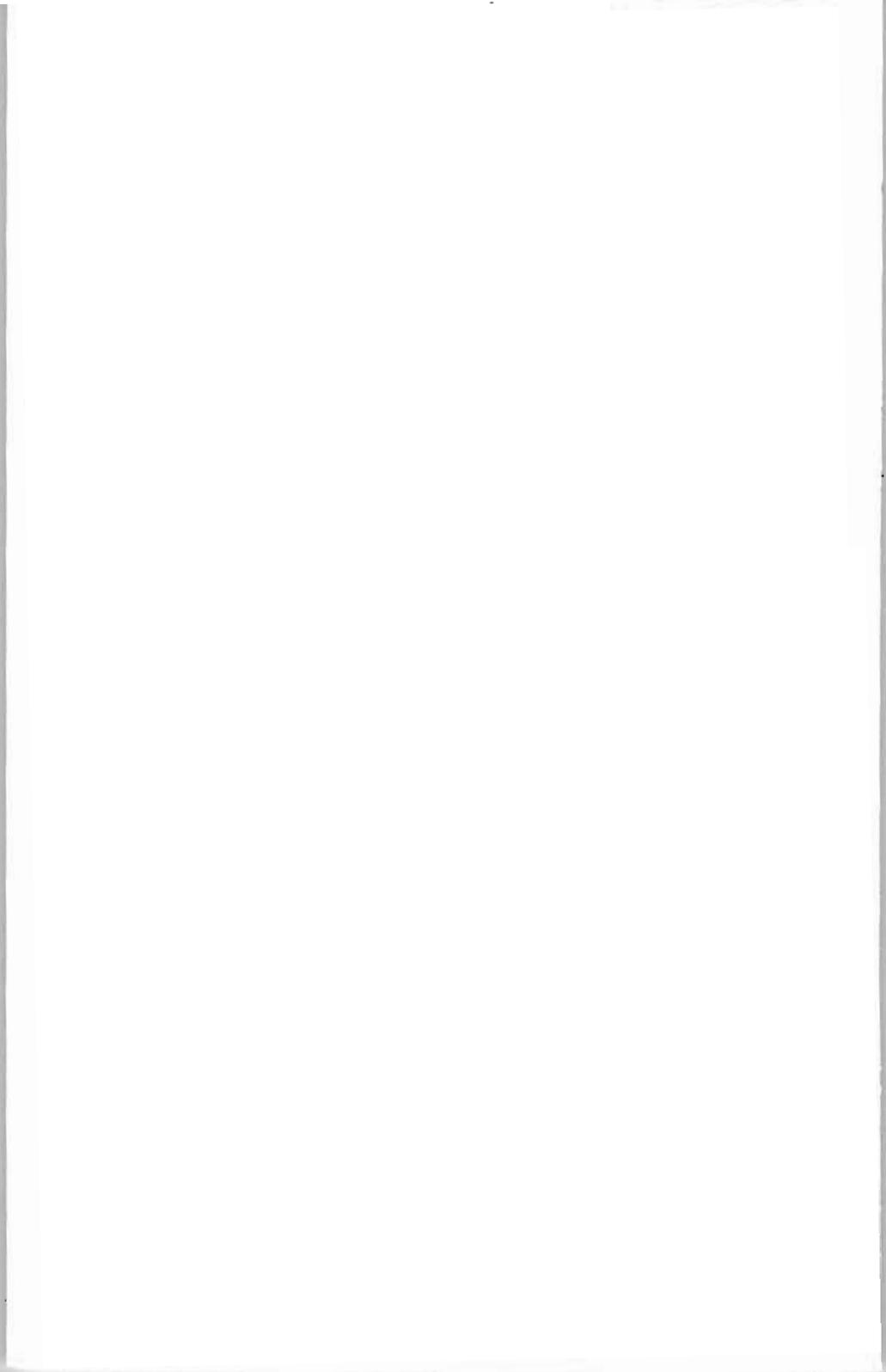
Puis la Coopérative décide de prendre de l'expansion en regroupant plusieurs fromageries. C'est ainsi qu'elle achète les fromageries suivantes: Sainte-Monique (1958); Saint-Ambroise, Bégin, Sainte-Jeanne-d'Arc, Saint-Augustin et Péribonka (1966); Saint-Charles Borromée et Saint-Nazaire (1967).

En 1968, la Coopérative engage des pourparlers avec l'Association coopérative laitière, une institution régionale, afin de ne former qu'une seule association laitière; ces pourparlers se terminent par la vente à l'A.C.L. de tous les actifs de la Coopérative pour la somme de 335 000,00 \$.

Un incendie détruit le magasin et l'entrepôt en 1971 et la Coopérative reçoit 87 365,00 \$ des assurances. Le bureau de direction s'interroge à savoir s'il doit reconstruire et, après délibération, achète le magasin de Gérard Gilbert pour la somme de 55 000,00 \$.

En 1973, l'A.C.L. quitte la fabrique puisqu'il ne se fabrique plus de fromage; par contre, la Coopérative continue de maintenir ses services de quincaillerie et d'épicerie, après avoir apporté d'importantes améliorations à son magasin.

Bureau de la Coopérative - 1982	
Président: M. Laval Dufour Vice-président: M. Denis Tremblay	
<u>Directeurs</u>	<u>Commission de crédit</u>
M. Gustave Maltais	M. Camille Lemieux
M. Germain Maltais	M. Jean-Roch Larouche
M. Elói Brassard	M. Lionel Savard
M. Martin Coulombe	
M. Laurent Ménard	
Directeur-gérant: M. Jean-Baptiste Harvey Assistant-gérant: M. Jean-Marc Gilbert	

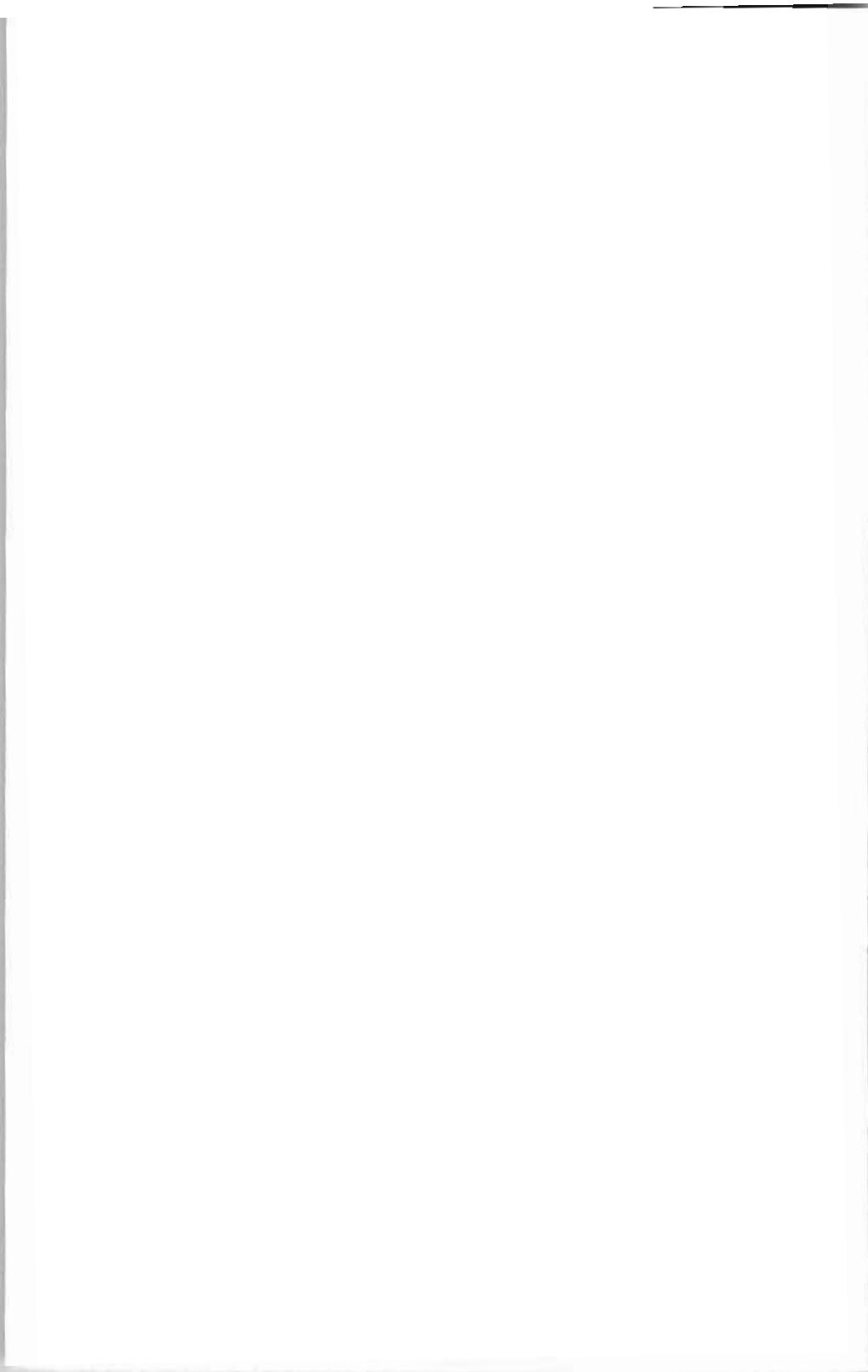




Quatre générations chez G.-E. Dallaire. Dans l'ordre, Bertrand Allard; Mme Arthur Larouche (Claudia Imbeau); Germaine Dallaire et Georges-Emile Dallaire. Les deux fillettes, Diane et Doris.



Photo de la famille de Georges-Emile Dallaire, prise en Alberta; à ce moment-là M. Dallaire était décédé. Dans l'ordre, Mme Germaine Dallaire, Maurice, Jean-Charles, Marcel, Aline, René, Cécile, Marthe, Jean-Joséph, Eliane et Simon.



Les meuneries

Le moulin Fleury

Joseph-W. Fleury, qui avait construit le premier moulin à scie sur la rivière Mistouk, construisit également le premier moulin à farine, au même endroit, profitant de l'écluse et des installations déjà aménagées pour le moulin à scie... c'était vers 1884. Plus tard, Joseph Fleury ajoute un moulin à cardes à ces installations.

Le 3 mai 1887, Joseph-W. Fleury vend son moulin à farine à Xavier Langevin, de St-Félicien, qui ne le garde qu'un an et le vend le 28 juin 1888 à Léonidas Lortie.

Fait intéressant à noter, c'est que ces deux contrats de vente, de Joseph Fleury et Xavier Langevin, passés en 1887 et 1888, ne furent enregistrés à Hébertville que le 14 mai 1914... on ne sait pour quelle raison

Le 14 janvier 1891 Léonidas Lortie revend le moulin des Fleury à Dame Vve Alexis Dumas (née Émérentienne Simard). Le 22 octobre, Dame Alexis Dumas revend le moulin à ses deux fils, Henri, agent d'assurances à La Malbaie et Edmond, marchand à Hébertville. Les frères Dumas, comme leur mère d'ailleurs, engageaient un meunier pour opérer le moulin... et il semble que le meunier ne donnait pas toujours satisfaction aux cultivateurs.

En effet, le 22 septembre 1901, une centaine de cultivateurs de Saint-Coeur-de-Marie signaient la pétition suivante qui fut envoyée à Edmond Dumas, à Hébertville:

Les soussignés, cultivateurs de Saint-Coeur-de-Marie, comté de Lac-St-Jean, exposent respectueusement:

- 1- *Qu'ils ne sont point satisfaits des services de M. Xavier Tremblay, comme meunier dans votre moulin;*
- 2- *Que nous désirons que M. David Noel, arrivé dernièrement dans notre paroisse, soit nommé pour le remplacer, vu qu'il a déjà rempli ce poste à la grande satisfaction de la majorité des intéressés et qu'il regrette d'avoir laissé cette place;*
- 3- *Que ce Monsieur promet de faire encore mieux que par le passé et qu'il n'épargnera rien pour satisfaire le public;*
- 4- *Que, s'il est nécessaire, nous sommes prêts à vous donner les*

preuves que M. Xavier Tremblay, votre meunier actuel, n'a pas donné satisfaction;

Vu ces causes, nous vous demandons de destituer M. Xavier Tremblay de sa place de meunier et de le remplacer par M. David Noël, tel que mentionné plus haut et vos requérants cesseront de prier.

On ne sait si les frères Dumas firent le changement demandé mais le 22 octobre 1904, Dame Alexis Dumas, au nom de ses deux fils Henri et Edmond, vendait le moulin à farine au curé Joseph Renaud, "y compris dalles, empellements et chaussée érigés ainsi que le mécanisme du moulin, ses accessoires et autres choses en dépendant, avec, de plus, les droits, privilèges et autres conditions stipulées en faveur dudit moulin à farine". Cette vente était faite pour le prix de \$ 3,750. dont \$ 500. comptant et la balance à \$500. par année au taux d'intérêt de 6%.

Par la suite, le curé Renaud s'associe au marchand Alfred Gagné, sous la raison sociale de "Gagné & Renaud", pour faire l'exploitation d'un moulin à farine, par un pouvoir d'eau sur la rivière Mistouk, situé au sud du lot de terre 19-B, Rang 3, Delisle. Cette société obtient également le droit de prendre l'eau nécessaire pour exploiter un moulin à carde et à filer, à même l'écluse du moulin à farine.

Le 29 mars 1906, le curé Renaud vend ses parts du moulin à farine à son associé Alfred Gagné.

Enfin, le 26 février 1915, Alfred Gagné, en son nom et au nom d'Adelard Renaud, agissant comme légataire universel du curé Renaud, vend le moulin à farine et le moulin à carde ainsi que toutes les autres installations à B.-A. Scott.

Ce moulin disparut vers 1926 lors duhaussement des eaux du lac St-Jean.

La meunerie de Théophile Larouche

À la suite duhaussement des eaux du lac Saint-Jean, la population de Saint-Coeur-de-Marie n'avait plus d'endroit où faire moudre ses grains à moins d'aller à Alma, au moulin le plus proche.

C'est alors que Théophile Larouche, qui possédait une boutique à bois sur le lot 26, la transforma en moulin pour y moudre le grain et le foin.

Le moulin à farine d'Alma ayant fermé ses portes, les cultivateurs d'Alma se rendaient à Saint-Coeur-de-Marie, pour faire moudre leur grain au moulin à Théophile Larouche.

Ce moulin à farine qui était quelque peu rudimentaire, ne cessait d'apporter des ennuis au propriétaire à cause de problèmes techniques... et le moulin ferma ses portes en 1933.

C'était dans le temps de la crise et les gens n'avaient pas d'argent; ils payaient avec des produits de la ferme: patates, beurre, légumes, etc.

Quelques années plus tard, Théophile se procura un



Vue partielle du moulin à farine de Théophile Larouche.



Edmond-Louis Maltais, Clément Larouche et Théophile Larouche devant le moulin à farine.

"engin" de la ville d'Alma et remit le moulin en opération. On rapporte que: "Ça faisait beaucoup de bruit et la poussière sortait par la cheminée.

Ce moulin opéra jusqu'en 1937 alors que Théophile Larouche vend, le 4 novembre 1937, à Jean et Joseph-Élie Maltais, un emplacement dans le village de Saint-Coeur-de-Marie, faisant partie des lots 26-C, du Rang 3, Delisle, avec le moulin à farine et les bâtisses érigées sur cet immeuble.

(Dans les milieux de Saint-Coeur-de-Marie, on parle toujours du moulin à farine de Théophile et Xavier Larouche, les deux frères. Cependant, selon l'acte de vente, enregistré le 4 novembre 1937, le moulin aurait appartenu à Théophile Larouche seul.)

La meunerie des Maltais

Le 4 novembre 1937, Jean Maltais et son fils Joseph-Élie deviennent donc propriétaires de la seule meunerie en opération à Saint-Coeur-de-Marie et aux alentours et continuent les opérations comme auparavant.

Au décès de Jean Maltais, survenu en avril 1939, les parts de ce dernier sont cédées à son fils Henry, qui les revend à son tour, quelques années après, à son frère Joseph-Élie.

Devenu l'unique propriétaire du moulin à farine, Joseph-Élie Maltais achète du terrain avoisinant et reconstruit en 1955, au coût de \$ 65,000, une nouvelle meunerie à structure plus solide, plus perfectionnée et plus moderne. Un équipement fonctionnel facilite un meilleur rendement et permet de diversifier la production. On achète les grains, prépare les moulées balancées pour différentes sortes d'élevage et on les vend à des prix concurrentiels. Cette meunerie desservira la population agricole de Saint-Coeur-de-Marie et des paroisses environnantes de 1955 à 1971.

Malheureusement, dans la nuit du 12 décembre 1965, l'entreprise familiale florissante est réduite à néant; les flammes détruisent tout en l'espace de quelques heures.

Voici comment le journal "Le Lac-St-Jean", rapporte cet événement dans son édition du 15 décembre 1965:

Le feu a détruit de fond en comble la meunerie de M. Jos-Élie Maltais à Saint-Coeur-de-Marie. Les flammes ont commencé leur travail destructeur vers 10 h 30, dimanche soir, pour être apparemment maîtrisées deux heures plus tard. Les pompiers de St-Henri et ceux de l'Ascension prêtant leur concours aux hommes de chez Ti-Tave. Une fois que tout le monde fut parti, sauf un gardien, il de-



Jean Maltais

vait se produire une explosion qui allait tout détruire. Le chef Normand a estimé les dommages à quelque \$ 100,000.

Cependant, la reconstruction ne se fit pas attendre et dès 1966, M. Jos-Élie Maltais et ses fils Raymond, Jean-Guy et Benoît forment une compagnie sous la raison sociale de "J.-E. Maltais & Fils Limitée" et reconstruisent la meunerie incendiée.

Cette fois, elle sera encore plus moderne, plus fonctionnelle et plus pratique que la précédente... mais elle coûte \$ 125,000. L'entreprise embauche sept employés permanents et trois employés à temps partiel, sous la conduite d'un contremaître travailleur, consciencieux et compétent, M. Élie Brassard. Un de ces employés, Michel Brassard, perd la vie au cours d'un tragique accident survenu le 10 décembre 1969.

Une fois de plus, l'entreprise vivra des heures dramatiques et inoubliables. L'élément destructeur intervient à nouveau le 14 mai 1971 et détruit tous les efforts, toutes les énergies et toutes les sommes investies dans cette entreprise familiale.

À la suite du décès du président Jos-Élie Maltais survenue en novembre 1970 et du décès du vice-président Raymond en novembre 1969; également à la suite des pertes matérielles encourues par les deux incendies et également à cause des coûts croissants des matériaux de construction, les actionnaires de 1971, soit Mme Joseph-Élie Maltais, ses fils Jean-Guy et Benoît, prennent la décision de ne pas reconstruire l'entreprise familiale, privant ainsi de ses services, une clientèle qui l'avait soutenue et encouragée depuis sa fondation.



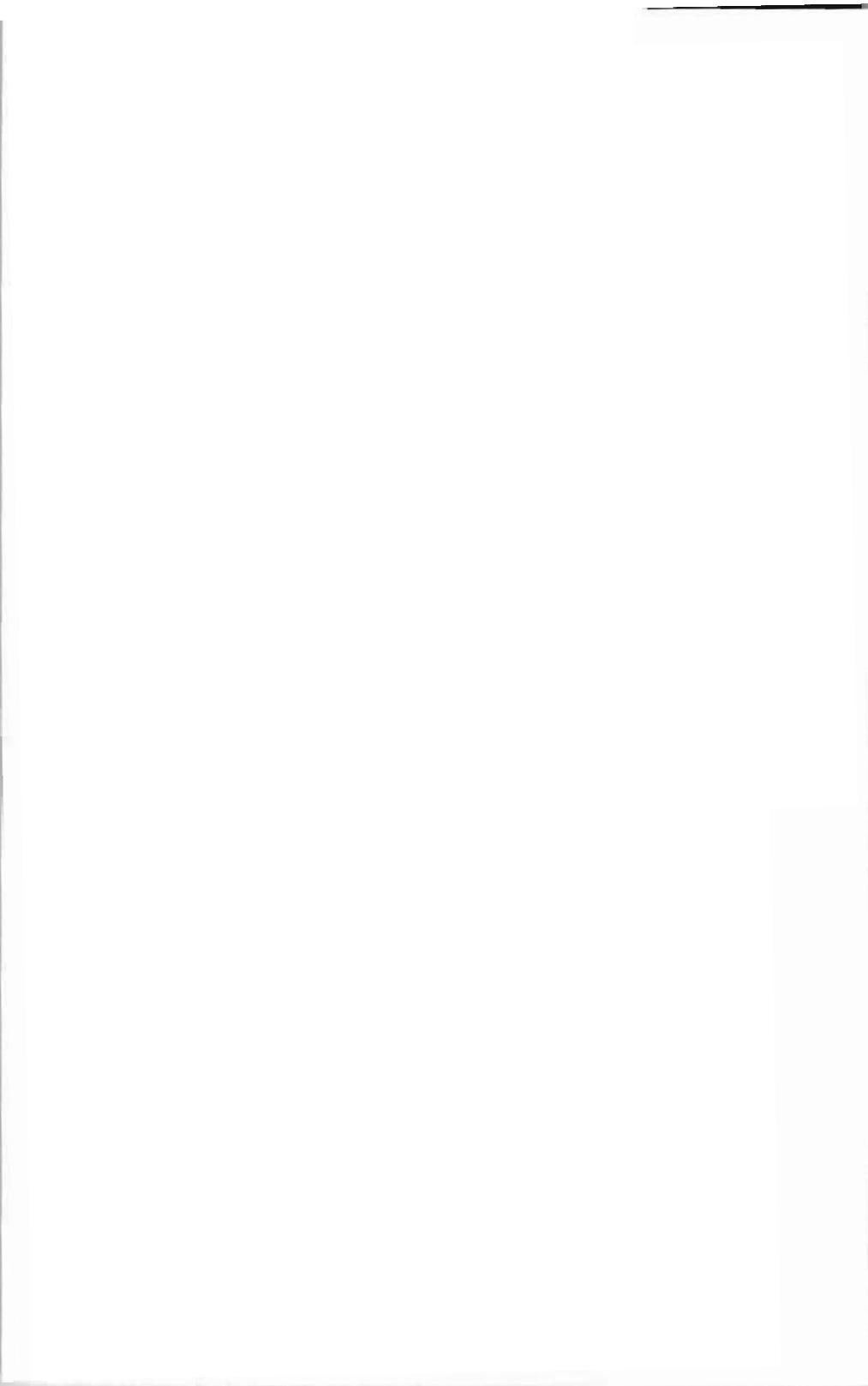
La famille de M. Joseph-Élie Maltais: rangée du haut, Jean-Guy, Rose-Emma, Raymond et son épouse Madeleine Harvey, Régine (mariée à Yvon Martel), Benoit et Maurice; tête rangée: Gaby, Joseph-Élie, Jacques, Mme Maltais, née Albina Gaudreault et Lucienne, (Mme Hughes Leclerc).



La maison des Maltais, Guy et Mme Raymond Maltais.
À l'arrière-plan, la meunerie de la famille Maltais.



La meunerie de Joseph-Élie Maltais.



Les chemins

Les pionniers ne furent pas seulement des bûcherons et des défricheurs mais également des bâtisseurs de chemins. En effet, dès le début de la colonisation à Saint-Coeur-de-Marie, une des premières difficultés que les colons rencontrèrent, ce fut le manque de communications par terre... Pas de chemins, pas de ponts pour traverser rivières et ruisseaux.

Les premiers colons, partis de Sainte-Anne-de-Chicoutimi, suivaient la route jusqu'à Saint-Charles où il y avait déjà plusieurs colons d'établis. À partir de là jusqu'à Saint-Coeur-de-Marie, il n'y avait au début qu'un "chemin de lièvre", qui serpentait à travers la forêt, évitant ruisseaux, buttes et montagnes et qui, avec le temps, devint plus ou moins carrossable.

Ce chemin que les colons empruntèrent dès le début, fut appelé "chemin Archambault". On tenta à plusieurs reprises d'obtenir des octrois pour l'améliorer mais en vain. On prépara de nombreuses requêtes pour en demander l'amélioration mais le tout demeura sans réponse jusqu'au 3 janvier 1889, alors que le PROGRES DU SAGUENAY annonçait: "Nous sommes heureux d'annoncer à nos lecteurs que le chemin Dorval, la plus courte voie de communication entre Chicoutimi et Saint-Joseph d'Alma, sera ouvert tout l'hiver. Des camps seront tenus le long du trajet et pourront donner abri aux voyageurs en cas de besoin. La distance de la Rivière-au-Sable par le chemin Dorval n'est que de six lieues, tandis qu'elle est de plus de quinze lieues par Hébertville. Tous ceux qui portent intérêt aux deux paroisses d'Alma et de Saint-Gédéon et à la mission de Saint-Coeur-de-Marie se réjouiront comme nous. M. François Gagné, commerçant important d'Alma, fait charroyer tous ses effets de Chicoutimi par le chemin Dorval".



Ouverture d'un chemin de colon.

Sitôt après la construction du Pont de Taché, le chemin du côté sud, préconisé par le curé Cimon d'Alma et par les colons de Saint-Coeur-de-Marie, utilisé au début de la colonisation et appelé "chemin Archambault", disparaît de la circulation sans bruit, enfoui dans l'oubli, sans épitaphe.

Donc, chaque fois qu'un nouveau colon s'installait dans la nouvelle colonie, il devait faire son bout de chemin à travers la forêt pour rejoindre les autres. Et chaque fois que le chemin s'allongeait... la forêt s'éloignait.

On ne peut donc se surprendre que, dès l'incorporation du Canton Delisle en municipalité, les conseils qui se succédèrent ne cessèrent d'intervenir auprès des gouvernements pour demander des octrois pour l'ouverture de chemins, pour les élargir, pour les graver et plus tard, pour les asphaltier. Il faut dire que toutes ces résolutions ne reçurent pas toujours l'approbation des autorités et de nombreuses demandes demeurèrent sans réponse, les gouvernements du temps n'ayant pas d'argent pour construire des chemins pour des colons dont la survivance était mise en doute.

Il en a donc fallu du courage et de la détermination aux colons d'abord, puis aux conseils municipaux, pour réussir, malgré tout, à "ouvrir" des chemins carrossables afin de permettre à la municipalité de se développer.

Également, on avait les voitures pour les chemins qu'on avait. Il y en avait de toutes sortes, un grand nombre fabriquées sur place avec les moyens du bord. Les plus connues alors et probablement les plus luxueuses étaient les "quatt'roues" à planches.



Quatt'roues à planche, avec petit siège.

Les "quatt'roues", c'étaient trois ou quatre planches l'une à côté de l'autre et séparées par une fente large d'un doigt et qui étaient fixées par les bouts à une barre portant sur l'esseu. Vers le milieu de la longueur était placé un siège muni d'un abri en toile caoutchoutée pour protéger contre le soleil et la pluie.



Quatt'roues à planche, avec siège couvert

Ce siège était déplaçable; attaché à la planche au moyen de boulons, on pouvait le reculer pour donner place à un "petit-siège" en avant, sans couverture d'abri, pour le cocher ou une autre personne. L'élasticité de la planche, supportée seulement par les bouts, avait le double effet d'atténuer la vibration produite par le roulement des roues à bandage de fer et d'accentuer les secousses produites par les cahots de la route, agrément fort discutable et souvent discuté. Beaucoup de quatt'roues étaient faits par le charron local. Le quatt'roues devait céder graduellement la place au boggué (de l'anglais boghei ou buggy) à ressorts d'acier, voiture importée et finalement disparaître avec l'invasion de l'automobile.

L'automobile

À mesure que la municipalité de Saint-Coeur-de-Marie se développait, le "progrès" apportait plus de confort aux pauvres colons. Ce fut l'électricité, l'aqueduc, le téléphone et bien sûr, l'automobile.

Monsieur Emile Fleury, qui eut le plaisir de conduire un de ces "bolidés" dans les premières années alors que les routes étaient "passables", raconte que la première voiture qui circula dans le village fut le camion Ford que

le marchand Méridée Savard utilisait pour les besoins de son commerce; il avait déjà ce véhicule quand il arriva à Saint-Coeur-de-Marie.

Quant à la première automobile, toujours selon M. Émile Fleury, ce fut le garagiste Belmont Lebel qui l'acheta en 1916. C'était une Ford qu'il changea plus tard pour une Studebaker "petit 6".

François Fleury, du rang 4, fils de Joseph, acheta la sienne en 1917. C'était une Chevrolet.

Quant à lui, Émile à Thomas, il s'acheta une Ford en 1918.

C'est le docteur Lionel Cinq-Mars qui eut vraiment la première grosse voiture, il s'agissait d'une Studebaker qu'on appelait une "voiture de luxe".

On sait ce qui arriva par la suite, chacun eut sa propre voiture... ou presque.



Malgré l'arrivée de l'automobile, le quatt'roues était encore en vogue. Sur la photo, René Maltais et son épouse, Eliette Bouchard.



La voiture Ford d'Émile Fleury (en 1924).

"Quand on se rendait à Alma par le Pont de taché pour aller chercher des provisions au train, raconte Émile Fleury, la route actuelle n'était pas construite. On passait alors sur la terre à Henri Gagné, entre les limites de Saint-Nazaire et de Saint-Coeur-de-Marie. Aucune des deux municipalités ne voulait entretenir ce bout de chemin sous prétexte "qu'il appartenait à l'autre".

Vous vous imaginez dans quel état était ce bout de

chemin... Il y avait plus de bosses et de trous que de chemin. Bien plus, quand il pleuvait, on ne pouvait passer sans mettre les chaînes et même avec des chaînes, on restait pris souvent."



La parade durant le Carnaval de Mistouk. Joseph-Élie Maltais se laisse conduire par Alfred Renaud.



Les loisirs ce n'est pas que pour les jeunes. Joseph-Élie et Edmond Maltais font une partie de croquet, près de la maison.

Vie sportive



Les "Pirates" de Saint-Coeur-de-Marie vers 1951.



La PYRAMIDE: rangée du bas: Adrien Fleury, Antonio Simard, Léo Gagnon et Jules Tremblay; 2^{ème} rangée: Marcel Savard, Gaston Fleury et Charles-Henri Larouche; 3^{ème} rangée: Edmond-Louis Larouche et Pierre Tremblay et, à la tête de la pyramide, Julien Gagné.

Vie sportive

Les loisirs

Dans les premiers temps de la colonie, les enfants avaient bien peu de loisirs. L'été, les travaux de la ferme retenaient la majeure partie de leur temps. Les petits garçons aidaient aux travaux de la ferme alors que les petites filles collaboraient aux travaux du ménage.

L'hiver, les loisirs étaient un peu plus nombreux: c'était le patinage sur toutes les petites surfaces glacées qu'on pouvait trouver; on faisait des randonnées en traîneaux à chiens; on glissait en "rase-cul"; on jouait au hockey au milieu des chemins... avec du "crottin" de cheval gelé; en somme, des amusements sains et bien peu dispendieux.

L'été, on jouait à la balle... on raconte qu'on faisait alors des balles de base-ball avec du poil de vaches. D'autres allaient à la pêche dans les petits ruisseaux ou se contentaient de petites excursions en forêt ou encore sur les îles d'en face; on allait cueillir de "petits fruits" sauvages, et quoi encore.

Plus tard le goût des sports d'équipe se développa chez les jeunes, surtout avec l'arrivée des Frères de l'Instruction chrétienne qui enseignèrent aux jeunes... le comment et le pourquoi. La première patinoire, dans la cour du Collège, a vu de nombreux jeunes apprendre les rudiments du hockey, ces jeunes qui, plus tard, ont probablement fait partie de la glorieuse équipe des "Pirates", une équipe qui a connu d'éclatants succès un peu partout dans la région.

La balle-molle et le baseball ont également connu des heures de gloire avec des équipes qui ont fait honneur à Saint-Coeur-de-Marie et à leurs supports.

Enfin, l'organisation des loisirs à Saint-Coeur-de-Marie s'est faite avec la participation des autorités municipales et scolaires, qui ont surtout insisté sur l'organisation d'activités de participation.

Si on en croit tous ceux à qui on parle des loisirs ou des sports en général, "tout le monde aurait joué au hockey, à la balle-molle ou au base-ball". Mais rien de précis... on cite des noms, des dates... mais toujours des à peu près ou environ... on se souvient plus ou moins.

Normande Larouche (Mme Robert Simard) à qui nous avons demandé quelques renseignements, a bien voulu nous aider en glanant ici et là quelques détails sur les loisirs... admettant toutefois qu'il s'agit là d'une bien faible



Photo prise à Saint-Cœur-de-Marie en 1950, probablement à l'occasion d'une partie de hockey entre pères et fils. Dans l'ordre: Adé-lard Bouchard, contracteur; Jos Gilbert, marchand; Roger L'Heureux, employé de l'Hydro-Québec; Raoul Potvin, garagiste; Édouard (Dedoune) Fleury, restaurateur; Paul-Émile Tremblay, maître de poste; Théophile (Tetoute) Lavoie, propriétaire de la salle de danse et Stanley (Talley) Larouche, restaurateur.

Jeux d'hiver... divers





L'équipe de baseball en 1952. Dans l'ordre: Yvon Desbiens, Cyrille Larouche, Gaston Larouche, Lucien Larouche, Antoine Gagnon, Roland Fleury, Edmond-Louis Larouche, Léonce Gagnon, Bertrand Larouche et Clément Lacombe.



Les champions de la balle-molle. Sur la photo on reconnaît Paul Fleury, Raymond Duperré, Marcal Tremblay, Réal Emond, Roger Gagnon, Benoît Thériault, Bertrand Larouche (instructeur), Carol Gagnon, Richard Gilbert, Emilien Tremblay, Jean-Claude Simard, Jacques Tremblay, Roger Larouche.

partie des activités sportives jusqu'à nos jours.

Parmi les activités qui ont eu beaucoup de vogue, dit-elle, mentionnons les Carnavals d'hiver où on élisait une Reine. La première Reine du Carnaval de Saint-Coeur-de-Marie fut Huguette Savard, fille d'Edmour. Parmi les autres reines, mentionnons Thérèse Girard, Lucie Bouchard, Lucette Tremblay, Madeleine Larouche, Johanne Bouchard et probablement plusieurs autres.

Madeleine Larouche eut le privilège de couronner la première Reine d'été, Laurence Bouchard, "Miss Balle-molle", lors d'un festival d'été. On rapporte qu'il n'y aurait eu que deux festivals d'été.

En 1962, un groupe de jeunes décida de structurer les loisirs à Saint-Coeur-de-Marie et obtint une charte à cet effet; il s'agissait de Bertrand Larouche, Edmond Duchesne, Vincent Simard, Lionel Bergeron et Benoît Maltais.

Il ne faut pas oublier que les Frères de l'Instruction chrétienne ont donné une forte impulsion aux loisirs et aux sports; ils s'occupaient d'aider les organisateurs des Carnavals, ils organisaient le hockey, la balle-molle et le baseball pour les jeunes. Plusieurs se souviennent encore des fameuses parties de hockey organisées entre pères et fils.

Après le départ des Frères de l'Instruction chrétienne, d'autres bénévoles décidèrent de prendre la relève et d'organiser les Carnavals, mentionnons parmi ces bénévoles, Gilles Goulet, Normande Simard, Madeleine Duperré et Desneiges Larouche. Le premier Carnaval qu'ils organisèrent fut celui qui couronna Bibiane Girard, fille de Jos., comme Reine du Carnaval.

Depuis ce temps, il y eut toujours des activités extraordinaires durant le Carnaval, activités au cours desquelles on retrouvait toujours le couronnement d'une Reine. Parmi ces reines, mentionnons Mona Jobin, Carmelle Blackburn, Nysette Gauthier, Huguette Dubé, Lina Larouche, Ghislaine Larouche, Doris Gagné, Marise Gaudreault, Doris Larouche, Edith Gaudreault, Françoise Blackburn, Linda Maltais, Annie Dufour, Claudine Rioux, Hélène Dufour et probablement quelques autres dont nous oublions les noms.

Madeleine Larouche, pour sa part, fut couronnée Reine du Carnaval, sur la glace de la patinoire, devant un groupe très restreint de sportifs qui avaient bravé un froid sibérien... Paul Larouche agissait comme maître de cérémonies.

La vente de billets par les concurrentes au titre de "Reine du Carnaval" rapportaient environ \$200. aux organisateurs dans ce temps-là. Maintenant, ce concours rapporte jusqu'à \$10,000. pour cette activité. Ces argents ont toujours été versés pour l'organisation des loisirs.



Le Carnaval 1970. Dans l'ordre: Ghislaine Larouche, Reine du Carnaval 1969; Clément Fleury, maire du village; Eloi Brassard, président du Comité des loisirs; Robert Gagnon, maire de la paroisse; le Bonhomme Carnaval; Rodrigue Lebel, président du Carnaval et Mme Clément Fleury.



Le Carnaval 1970: 1ère rangée: Francine Larouche, duchesse; Mme Guy Tremblay, directrice; Carmelle Blackburn, duchesse, le Bonhomme Carnaval; Bibiane Gagné, duchesse; Mme Charles Tremblay, directrice et Rodrigue Lebel, président du Carnaval. 2ème rangée: Vincent Gaudreault, directeur; Denise Brassard, secrétaire; Mme Léonce Plourde, directrice; Raymond-Noël Larouche, directeur et Gilles Lavoie, vice-président du Carnaval.

Les tournois de hockey, ballon sur glace et balle-lente, entre familles, ont également obtenu de grands succès par le passé à Saint-Coeur-de-Marie.

Mentionnons également que le club de motoneiges, qui est devenu "Les Amicaux", a joué un rôle important dans l'organisation des loisirs à Saint-Coeur-de-Marie; le premier président fut Gaétan Coulombe.

Il y avait aussi des concours pour le choix du plus bel homme; parmi ceux qui ont remporté ce titre, mentionnons le docteur Jean Gauthier, Ghislain Maltais, Omer Bouchard et Réjean Fleury.

Il y a eu également le concours de M. et Mme Tourbillon et celui de la "Personnalité de l'année", qui fut remporté par Gilles Goulet et Ghislain Maltais, pour souligner leur magnifique travail dans la réalisation du projet de l'aréna.

Il y eut également la "Personnalité" dans les commerces, les veillées "chez Pepère" et quoi encore.



Photo prise à l'aréna d'Alma en 1953, après une série qui avait couronné les "Pirates" de Saint-Coeur-de-Marie, champions de la série.

Dans l'ordre, 1ère rangée: Jean-G. Fleury; Jean-Paul Tremblay; Camil Villeneuve, gardien de but; Adrien Fleury et Théophile Larouche. 2ème rangée: Noël Bouchard, directeur; Lucien Larouche, arbitre; Raymond Fleury; Clément Fleury; Fernand Gauthier; Bertrand Larouche; Roland Fleury; Conrad Ayot; Albert Larouche, gérant et Stanislas Fleury, directeur.

La direction du club était sous la présidence de Clément Fleury; les autres membres du bureau de direction étaient: Paul Larouche, vice-président; Gaby Harvey, secrétaire. Les directeurs étaient MM. Vincent Simard, Albert Larouche, Léonce Bouchard, Stanislas Fleury, Noël Bouchard, Octave Normand et Jos-Élie Duperré.



Photo prise après une excursion sur le bateau à Xavier Simard. 1ère rangée: l'abbé René Fleury, Oswald Fleury, l'abbé Alfred Simard, Laura Girard; 2ème rangée: Bella Bouchard, une cousine de Jeanne, Jeanne Simard, Aline Simard et Mariette Gilbert.



Un pique-nique en 1948 - Dans l'ordre, Julien Larouche, Philippe Duchesne, l'abbé Maurice Savard, Marcel Savard, Jacqueline Lebel et Gaby Savard.



Léonce Fleury, agent d'assurances, pêchait en "gentleman" comme les Américains... avec un "papillon" au cou et sa casquette qui ne l'abandonnait jamais.

Sur la photo du haut, Léonce est debout; à l'arrière, Pamphile Tremblay.



Mme Nicole Larouche fut l'heureuse gagnante du montant de \$ 10,000. offert lors du tirage de la LOTO-MISTOUK. Elle apparaît ici en compagnie des responsables de la Corporation du Centre des loisirs. Dans l'ordre, Gilles Goulet, Gaetan Coulombe, Ghislain Maltais, Mme Larouche, Rémi Larouche, Bertrand Larouche et Benoît Maltais. Le montant de \$2,000. a été gagné par Mlle Lucille Fleury et le \$1,000. par M. Almas Lemieux.



Le "Maurice Richard" des "Patriotes" de Saint-Coeur-de-Marie... nul autre que Clément Fleury.



Un véhicule plutôt inusité à Saint-Coeur-de-Marie: un "showmobile" appartenant au fromager Laurent Jobin. A ses côtés, l'officier de circulation (spotter) David Duperré.

Centre sportif Mistouk

L'histoire du Centre sportif Mistouk débute le 26 janvier 1973, au cours d'un tournoi midget, à Alma. Ghislain Maltais et Bertrand Larouche, deux participants assidus aux parties de hockey, se demandent alors "pourquoi Saint-Coeur-de-Marie ne possède pas son aréna"? Ils étaient déjà convaincus qu'il était possible de doter Saint-Coeur-de-Marie d'un centre sportif... rien de trop gros, pas trop dispendieux.

"On pourrait faire la charpente en bois, car ça se fait ailleurs au Québec", se disaient-ils.

Et l'idée continuait de germer dans leur esprit, ils en parlaient à d'autres "mordus" du hockey: Théo Larouche, Gilles Goulet, Benoit Maltais et quelques autres. On trouve l'idée originale et... faisable, avec la participation de la population dont on connaît le dévouement.

Les jours qui suivent permettent plusieurs rencontres et de nombreuses consultations auprès de la population et d'organismes du milieu; le projet se précise davantage. On rencontre même le président du Comité des loisirs, Jean-Roch Tremblay, qui accepte de travailler avec le groupe pour mettre ce projet en marche.

Au début de février, les promoteurs du projet rencontrent les deux conseils municipaux pour leur soumettre le projet d'un centre sportif. A cette rencontre assistaient Ghislain Maltais, Bertrand Larouche, Théo Larouche, Benoit Maltais et Gilles Goulet.

Les conseillers trouvent le projet intéressant et reconnaissent que "ça" s'impose à Saint-Coeur-de-Marie". Cependant, même s'ils accordent leur appui moral au projet, les conseillers des deux municipalités refusent de s'engager financièrement dans le projet. Toutefois, pour démontrer leur bonne foi et leur appui au comité d'étude pour un centre sportif, les deux municipalités offrent les services du secrétaire-trésorier, Florent Côté, qui pourrait agir comme coordonnateur, ce qui est accepté d'emblée.

Le 4 février, après avoir fait une demande officielle pour un permis de coupe de bois, on organise ce chantier pour couper tout le bois de charpente du futur centre sportif.

Le 7 février, on forme un comité permanent pour la réalisation du



Le club de balle molle en 1958. Sur la photo: Roland Simard, Jean-Roch Simard, Jean-Louis Simard, Robert Tremblay, Raymond Larouche, Fernand Gauthier, Laval Gu erin, Claude Simard, Gaston L'Heureux et Laval Tremblay.



 mile Fleury, le Dr Cinq-Mars et quelques amis au cours d'une partie de chasse.

projet; sont nommés: Ghislain Maltais, Rémi Larouche, Théo Larouche, Jean Gauthier, Jocelyn Fortin, Gaétan Coulombe, Benoît Maltais, Lionel Bouchard, Bertrand Larouche et Gilles Goulet. Le 11 février, Ghislain Maltais accède à la présidence du comité alors que Bertrand Larouche et Théo Larouche sont élus vice-présidents. Pour compléter l'exécutif, Gilles Goulet accepte d'agir comme secrétaire alors que Florent Côté agira comme coordonnateur.

Et le comité se met en branle pour de bon: organisation de la coupe de bois, demande auprès du député fédéral pour connaître la politique de subventions du gouvernement, démarches auprès du Conseil intermunicipal des loisirs du secteur Nord pour le mettre au courant du projet, démarches auprès du ministère des Corporations et Institutions financières pour obtenir l'incorporation du comité, etc. L'incorporation est accordée un peu plus tard sous le nom de "Centre sportif Mistouk Inc."

La coupe du bois se fait à la fin de mars et au début d'avril.

Par la suite les événements se précipitent:

Le comité apprend que le gouvernement ne permet plus la construction d'édifices publics avec charpentes en bois: il faut donc changer les plans. On vend alors le bois de charpente à un contracteur pour la somme de \$ 22,000.

On organise ensuite une souscription populaire, qui grâce à la générosité de la population, rapporte la somme de \$ 33,000. démontrant ainsi que la population était réellement décidée à mener ce projet jusqu'au bout.

Fort de cet appui de la population et presque assurée d'une subvention de l'ordre de \$ 150,000. du Haut-commissariat aux loisirs et aux sports, la municipalité adopte le règlement 136, le 1^{er} octobre 1973, "prévoyant un emprunt de \$ 150,000. pour la construction d'une patinoire couverte sur partie des lots 25 et 26-A". Ce règlement fut abrogé par la suite.

En mars 1974, le comité organise une loterie populaire: la "Loto-Mistouk". Le 17 novembre 1974, lors du tirage de cette loterie, on avait un surplus de caisse de \$ 7,000. qui s'ajoutait aux \$ 55,000. déjà placés à la Caisse populaire de l'endroit.

Le 4 mai 1974, les deux municipalités signent un protocole d'entente "à l'effet de construire une patinoire couverte dont le coût est estimé à environ \$ 280,000., affectant à cet emprunt la subvention du Haut-commissariat au montant de \$ 150,000. et le montant recueilli par le comité en souscription et autres".



Le Centre sportif Mistouk.



Les "Pirates" vers 1950.

Lors de l'assemblée publique tenue le 25 mai 1974 pour l'approbation dudit règlement par les électeurs propriétaires, aucun contribuable ne s'objecta à l'approbation du règlement 138.

La construction du Centre sportif de Mistouk débuta le 7 octobre 1974 et c'est en janvier 1976 qu'on donna les premiers coups de patin... sur une glace naturelle évidemment. La demande pour une glace artificielle au Centre sportif fut acceptée en principe par les autorités municipales... moyennant que le Haut-commissariat aux loisirs et aux sports accorde une subvention à cet effet.

En novembre 1976, le Haut-commissariat confirmait l'octroi d'une subvention de \$ 150,000. pour la construction du Centre sportif. Le contrat pour la construction du Centre sportif fut accordé à la firme Roméo Fortin Inc., d'Alma.

Ce n'est que 4 ans après la fin des travaux, qu'on revient avec le projet de glace artificielle pour en assurer la réalisation. Au printemps de 1979, une armée de bénévoles fait le tour de la municipalité pour recueillir les fonds d'une souscription publique pour aménager une glace artificielle à "l'aréna".

La population se montre de nouveau très généreuse et elle souscrit \$ 121,000. pour la glace artificielle.

Le conseil de Delisle, fort de cette souscription populaire au montant de \$ 121,000. et de la subvention de \$ 150,000. du gouvernement, adopte son premier règlement après la fusion des deux municipalités.

Le règlement n° 1 adopté alors "prévoit un emprunt de \$ 266,000. pour l'aménagement de la glace artificielle au Centre sportif Mistouk, affectant à cet effet la souscription populaire et la subvention du gouvernement".

Le contrat fut accordé à Laurent Fortin pour la dalle de béton pour la somme de \$ 82,500. alors que la firme Ludger Harvey, de Jonquière se voyait accorder le contrat de la réfrigération pour un montant de \$ 125,000. Le tout était terminé en février 1980.

C'est ainsi que la population de Saint-Coeur-de-Marie, grâce à son dynamisme et surtout à sa générosité, s'est donné un Centre sportif, avec glace artificielle, qui fait l'honneur de tout le secteur Nord.



La pêche au lac "Bras de Belley", dans le Rang 5.



Un groupe de pêcheurs sur le lac Saint-Jean, à l'entrée de la Grande-Décharge en 1924. Dans l'ordre, le docteur Lionel Cinq-Mars, Stanislas Gauthier, Stanislas "Tanis" Fleury, Ovila Savard et Honorius Gagné.

La Plage WILSON

Au début de 1952, les Fabriques de Saint-Coeur-de-Marie et d'Isle-Maligne obtenaient du Ministère de la Colonisation un terrain sur les bords du lac Saint-Jean, à quelques milles seulement de Saint-Coeur-de-Marie, "pour en faire un centre de villégiature afin de procurer des loisirs sains à toute la population".

Le 13 septembre de la même année, une importante assemblée eut lieu au presbytère dans le but de former un comité pour aider le curé et les marguilliers à "administrer une plage située sur le lot no 4 du Canton Tail- lon, appelée Plage Wilson et appartenant à la Fabrique de Saint-Coeur-de-Marie". À cette importante réunion, on remarquait la présence de M. le curé Ludger Gauthier, MM. Joseph-Élie Maltais, Léonce Bouchard, Raoul Potvin et Vincent Simard.

Le comité d'administration de la plage fut formé, séance tenante, comme suit: président, M. le curé Gauthier; vice-président, Joseph-Élie Maltais; directeurs, Léonce Bouchard, Noël Dufour et Raoul Potvin; secrétaire, Vincent Simard.

Le principal responsable de la réalisation et de l'organisation de la plage de Saint-Coeur-de-Marie fut sans contredit Joseph-Élie Maltais, qui y mit tout son coeur et qui fut remplacé par la suite par Paul Larouche (Albert), qui montra autant de dévouement.



La plage Wilson.



Madeline Bouchard et sa fille Caroline sur la Plage Wilson.

Le 29 juin 1968, la plage de Saint-Coeur-de-Marie fut vendue à la Municipalité par la Fabrique. Ce fut également l'année où Paul Larouche accepta la présidence, fonction qu'il occupa avec une sollicitude sans borne jusqu'en 1980, alors que Jean-Louis Gagnon accepta de le remplacer à la présidence.

Paul Larouche fut l'homme de toutes les circonstances, l'homme des solutions. Il veillait à la bonne marche des opérations et au respect des biens de chacun; exigeait que l'écologie soit respectée dans toute sa splendeur. Chaque propriétaire de chalet pouvait lui demander aide et conseils, il était toujours prêt car il aimait à rendre service et ce, sans compter.

Actuellement, la Plage Wilson s'ennorgueillit d'une soixantaine de chalets dont six sont habités à l'année longue; six terrains seulement ne sont pas construits. La Plage Wilson a comme service une magnifique chapelle offerte à la Fabrique d'Isle-Maligne par la compagnie Alcan. Le service religieux est assuré depuis les tout-débuts par l'abbé Fredo Duchesne qui, malgré ses 83 ans, apporte une note particulière aux messes estivales.

Les vacanciers de la Plage Wilson sont des privilégiés car ils sont les seuls à posséder encore aujourd'hui, une plage sablonneuse comme au tout début, sans que l'érosion des berges y ait fait des ravages considérables.

Les familles y arrivent dès le mois de mai; quant à celles qui ont des enfants d'âge scolaire, on les voit de juin au début de septembre. La route étant asphaltée jusqu'à la chapelle, même les travailleurs peuvent se permettre de voyager soir et matin, pour aller retrouver leurs familles et jouir de la grande nature... dans leur propriété.



Carnaval 1963... promenade en traîneau et partie de hockey.



Une partie de pêche plutôt fructueuse sur la Rivière-aux-Chicots.



Des jeux d'hiver... Sur la photo: Pierrette Larouche, Georges Ménard, Marie-Paulte et Marguerite Ménard, Gemma Harvey, Mlle Plourde, Marie-Marthe Larouche, Rose Larouche, Laurent Ménard et Jean-Paul Plourde.



Photo prise dans le petit ruisseau qui mène à la "côte coteyée", appelée ainsi par les anciens (route pour le "bac"). Dans la chaloupe: Eugène Bouchard, Annabelle Larouche, Alfred Bouchard et les enfants, Eugène, Jean-Marie, Hervé et Anita Bouchard.

Le centre plein air "Les Amicaux"

Vers les années 70, la mode était à la motoneige. Comme partout ailleurs dans la province, les amateurs de ce sport se regroupaient et partaient en joyeuses randonnées. Les champs et la forêt devenaient un lieu de rencontres et de divertissements. À Saint-Coeur-de-Marie, tous les rangs avaient leur "Club de ski-doo" logé soit dans une maison désaffectée, soit dans un chalet construit en plein bois.

Quelques personnes, ferventes mordues de plein air, commencèrent à rêver d'un endroit qui réunirait tous les amateurs de motoneige du village. C'est ainsi que le "Club Motoneige Amico" fut fondé en novembre 1972 par son premier président, Ben Marcoux, secondé par Laurier Lapointe et Maurice Maltais. L'effectif comprenait 35 membres et ces derniers obtinrent l'incorporation légale de leur club le 29 mai 1973.

Durant les deux premières années d'opération, le Club Amico avait comme point de rencontre le chalet des Scouts d'Arvida situé à la plage Wilson, en bordure du lac St-Jean. Mais les membres du Club ne se sentant pas réellement chez eux, rêvaient d'avoir leur propre bâtisse. Comme le terrain adjacent au chalet des Scouts servait de colonie de vacances aux enfants de Saint-Coeur-de-Marie, un projet de construire un chalet qui servirait à l'année longue à toute la population mûrit et devait se concrétiser bientôt.

Cependant, comme la construction d'une bâtisse aux dimensions respectables et d'un style approprié ne pouvait se faire qu'avec des prières il fallait que les concepteurs du projet trouvent des moyens de financement.

Un projet d'initiative locale permit de recevoir \$ 20,000.00 qui serviraient à payer la main-d'oeuvre et une souscription populaire apporta un fonds de \$ 5,000.00. Il s'agissait pour 100 personnes de prêter chacune \$ 50.00 sans intérêt. On organisa des corvées de coupe de bois pour la construction du chalet. Des équipes de bûcherons (souvent improvisés) se donnèrent le mot et bientôt tout le bois nécessaire à la construction fut transporté sur le terrain prêt à être utilisé. Gaétan Coulombe, le meneur de jeu, ne recula devant rien pour doter le village d'une base plein air efficace et autofinancièrement rentable.

L'ouverture officielle se fit le premier février 1975. Les amateurs de



Le chalet de l'abbé Maurice Savard, sur l'île. Sur la galerie, Bertrand Larouche et Raymond Dorval.



La rue Principale vers 1930. Alphonse Simard, membre de la fameuse équipe de baseball de Saint-Coeur-de-Marie.

motoneige pouvaient désormais bénéficier d'un magnifique chalet construit au coût de \$ 30,000.00, avec sous-sol fini, salle d'amusement, magnifique foyer, restaurant, chauffage central, éclairage à l'électricité. De dimension de 48' x 30', cet établissement est muni de toutes les commodités modernes.

De plus, en 1975, les motoneigistes pouvaient bénéficier d'une piste de 6 milles, à voie double. Cette piste pouvait rejoindre tous les autres clubs de motoneige avoisinants. On comptait alors 135 membres.

Le nom fut changé de "Club Motoneige Amico" en "Le Centre plein air les Amicaux".

En 1981, la vocation socio-sportive du centre est bien établie. Elle permet aux amateurs de motoneige de s'adonner à leur sport, en plus de profiter de quatre pistes de ski de fond qui sillonnent la forêt sur une longueur de 35 kilomètres. On peut pêcher la lotte (loche) sous la glace et les jeunes peuvent s'ébattre sur une glissoire aménagée pour eux.

Des jeux intérieurs fonctionnent régulièrement. Ainsi, des équipes de "fléchettes" et de "poches" se disputent des championnats qui ne s'arrêtent pour ainsi dire qu'avec la fonte des neiges.

En été, comme le lac Saint-Jean est à deux pas, la natation, le canotage et la voile peuvent aisément se pratiquer. Des espaces réservés au ballon-volant, badminton, croquet donnent lieu à des rassemblements continus. De nombreuses tables permettent aux estivants de "pique-niquer".

Le 16 juin 81, une demande d'acquisition du chalet des Scouts était faite et le 14 juillet de la même année, le chalet les Amicaux devenait propriétaire de ce chalet et de toutes ses dépendances.

En 1981, l'effectif est de 500 membres actifs et l'exécutif du centre était formé du président: Éloi Brassard; des directeurs: Gaby Gagnon, Raymond Tremblay, Régis Bergeron, Hélène Hamel, Nicole Savard, Régis Tremblay, Laval Dufour, Daniel St-Amant et Marie Maltais.

Le terrain de tennis situé à côté de chez Pamphile Tremblay (aujourd'hui chez Paul-Henri Fleury). Sur la photo, Desneiges Larouche (Ernest), Gertrude Duperré (David) et Maude Larouche (Albert).



Une partie de hockey entre jeunes filles durant le Carnaval de 1936.



Chaland volé à Thaddée Simard pour une ballade dans la baie, derrière l'église. Dans la chaloupe, Gilberte Bouchard, Marguerite Girard et Huguette Savard.



Les futures vedettes du hockey en 1971. Dans le groupe on reconnaît Gilles Gauthier, Pierre Tremblay, Alain Larouche, Laurier Maltais, Sylvain Gagnon, Laval Larouche, Michel Larouche, Roger Laforgé, André Maltais, Benoît Larouche, Jean Desbiens, Antonin Maltais, Denis Larouche, Guy Gauthier, Louis Maltais, Richard Larouche et Yvon Blackburn.

**La célébration de la Fête
de la Saint-Jean-Baptiste,
en 1931**



La messe en plein air devant le couvent.



Le petit Saint-Jean-Baptiste (Marcel, fils
d'Ernest Larouche).



La vannerie.



La croix du chemin.



Le broyage du lin.



La cavalerie.



On parade en "barlot".



La parade.

Vie socio-culturelle



Le Domaine du Bel-Age.



La 1^{ère} Reine du Carnaval de Saint-Coeur-de-Marie, Huguette Savard, fille d'Edmour (Mérédé), mariée à Alphonse Simard. Son frère Charles, fils de Xavier et frère de l'abbé Alfred, l'accompagne à titre de Duc du Carnaval.

Le Domaine du Bel-Âge

La population de Saint-Coeur-de-Marie, toujours respectueuse et dévouée envers ses anciens qui ont été les pionniers et qui ont fait de la municipalité ce qu'elle est aujourd'hui, c'est-à-dire une des plus belles paroisses du Lac-St-Jean, s'est penchée avec amour sur les problèmes qu'ils rencontrent.

C'est ainsi que dès 1968, un groupe de citoyens mettait à exécution une idée longtemps caressée et formait un comité pour construire une résidence pour personnes âgées.

Ce comité se composait du Docteur Jean Gauthier, président de la Commission Scolaire de Delisle; Clément Fleury, maire de la municipalité de Saint-Coeur-de-Marie; Joseph-Élie Maltais, maire de la municipalité de Delisle; Paul Larouche, conseiller de la municipalité de Saint-Coeur-de-Marie; Fortunat Lavoie, conseiller de la municipalité de Delisle; J.-Eugène Laflamme, commissaire à la Commission Scolaire de Delisle et Benoît Maltais, secrétaire-trésorier de la Commission Scolaire de Delisle.

La première réunion du comité eut lieu le 15 juillet 1968 et dès le lendemain, appuyés par les deux municipalités, de la Commission Scolaire, des autorités religieuses et de tous les organismes du milieu, les membres du comité adressaient une demande officielle au Ministère de la famille et du bien-être social afin d'obtenir l'autorisation de construire un centre d'accueil d'hébergement pour personnes âgées.



Les membres du Conseil d'administration - 1982

M. Paul Larouche	président
Mme Normande B.-Simard	vice-présidente
M. Jean-Yves Fleury	secrétaire
Mme Claudette M.-Aubin	administrateur
Mme Antoinette Dion	administrateur
M. Clément Fleury	administrateur
Mme Marie-Anna B.-Harvey	administrateur
Mme Lucie M.-Larouche	administrateur
Mme Marie Larouche	administrateur
Mme Pauline Larouche	administrateur
M. Raymond Larouche	administrateur
M. Fortunat Lavoie	administrateur
Mme Jeannine L.-Maltais	administrateur
Docteur Alain Tremblay	administrateur



Un groupe de jeunes filles de Saint-Coeur-de-Marie en retraite fermée à Val-Racine vers 1945.

Après avoir fait la preuve des besoins du milieu, et ce à la demande du ministère, et fort de l'appui du député Léonce Desmeules, le comité obtenait le 27 novembre 1968 l'autorisation du ministre Jean-Paul Cloutier de développer un centre d'hébergement pouvant recevoir trente-cinq personnes.

Le 13 mars 1970, la Corporation lançait un appel d'offres pour la construction de l'établissement, dont les plans et devis avaient été préparés par l'architecte Lubo Georgiev.

La Corporation accordait, le 4 mai 1970, le contrat à Desbiens & Pilote Ltée, pour un montant de 336 974 \$. Le 20 août suivant, les travaux débutaient. L'immeuble était livré aux membres de la Corporation le 16 mars 1971. A cause de certains imprévus, le coût de la construction s'est élevé à 412 760 \$. Ce montant comprend également les frais des professionnels de la construction.

Le 4 janvier 1971, les administrateurs procédaient à l'engagement de M. Jean-Yves Fleury, comme directeur général.

Au cours de l'été 1971, les administrateurs, avec l'autorisation du ministère des Affaires sociales, procédaient à l'achat de l'ameublement au coût de 45 516 \$.



M. Jean-Yves Fleury

Le grand jour arriva enfin le 30 septembre 1971 alors que les premiers bénéficiaires étaient accueillis. L'inauguration officielle eut lieu le 24 octobre 1971.

Aujourd'hui, tous les pouvoirs de l'établissement sont exercés par un conseil d'administration formé selon la Loi sur les services de santé et les services sociaux. Les deux personnes qui ont occupé la présidence du Conseil d'administration jusqu'à ce jour sont le Docteur Isidore Gauthier et Monsieur Paul Larouche.



Mona Jobin, Reine du Carnaval de Mistouk en 1971; elle reçoit la couronne de la Reine du Carnaval de 1970, Carmelle Blackburn.

Le Domaine du Bel-Âge de Saint-Coeur-de-Marie Inc. a pour mission de "loger, entretenir, garder sous observation, traiter ou permettre la réintégration sociale des personnes dont l'état, en raison de leur âge ou de leurs déficiences physiques, caractérielles, psycho-sociales ou familiales, est telle qu'elle doivent être soignées, gardées en résidence protégée ou, s'il y a lieu, en cure fermée ou traitées à domicile".



M. Paul Larouche

Le Domaine du Bel-Âge de Saint-Coeur-de-Marie Inc. reçoit donc "des personnes qui, en raison d'une diminution de leur autonomie physique ou psychique, doivent séjourner en résidence protégée".

Le Domaine du Bel-Âge de Saint-Coeur-de-Marie Inc. a pour objectif général de fournir un milieu de vie adapté à leurs besoins, qui leur permette de vivre pleinement le temps qui leur reste, aux personnes âgées et à certains autres adultes nécessitant hébergement avant l'âge de la retraite et ce, conformément au permis d'exploitation émis par le Ministère des Affaires sociales.

Le Domaine du Bel-Âge de Saint-Coeur-de-Marie Inc. met tout en oeuvre pour satisfaire les besoins fondamentaux des bénéficiaires en difficulté. Il dispense des soins médicaux, des soins infirmiers et d'assistance, des services de pharmacie, de pastorale, d'animation, d'alimentation, d'entretien ménager, de buanderie, de sécurité.

Depuis janvier 1982, le Domaine du Bel-Âge bénéficie également des services d'une équipe de bénévoles présidée par Mme Normande Bouchard-Simard.

D'architecture moderne, le centre d'accueil met à la disposition de ses bénéficiaires trente-trois chambres réparties en quatre modules: deux chambres doubles, six chambres communicantes et vingt-cinq chambres privées.

Sa clientèle provient principalement des municipalités suivantes: De-lisle (Saint-Coeur-de-Marie), Saint-Henri-de-Taillon, Sainte-Monique, l'Ascension, Notre-Dame-du-Rosaire, Saint-Léon et Saint-Nazaire, c'est-à-dire toute la partie nord du comté de Lac-St-Jean-Est. Ses portes sont également ouvertes aux personnes demeurant à l'extérieur du territoire.

Pour l'année 1982-83, le Ministère des Affaires sociales a autorisé un budget de fonctionnement de l'ordre de 555 350 \$.



Photo prise lors de l'inauguration de la Bibliothèque municipale, au sous-sol de l'église. Dans l'ordre, Julienne Renaud; Antoinette Tremblay; le maire Clément Fleury; Madeleine Harvey; le curé Antonin Simard et Mme Rita Maltais.



Photo prise lors de l'inauguration du nouveau local de la Bibliothèque municipale, au sous-sol de la caserne des pompiers. Dans l'ordre: le maire Robert Gagnon; Mme Eliette Bouchard; Mme Jeanne-d'Arc Lavoie; Mme Janette Côté; Florent Côté, secrétaire de la Municipalité et Mme Madeleine Fleury.

La bibliothèque municipale

Le Conseil municipal de Saint-Coeur-de-Marie, en date du 2 mars 1971, adoptait son Règlement N° 124 "établissant une bibliothèque municipale".

Par le même règlement, la Municipalité s'engageait à signer avec la Bibliothèque centrale de prêts (B.C.P.) une entente pour la fourniture de livres, moyennant un per capita payé par la Municipalité.

La bibliothèque fut installée au sous-sol du presbytère et inaugurée officiellement le 25 juillet 1971. À l'automne de 1978, la bibliothèque municipale déménageait dans un local permanent, au sous-sol de la caserne des pompiers.

En 1982, la bibliothèque compte 784 membres, soit 218 adolescents, 225 adultes et 341 enfants; il s'agit là d'une participation excellente.



Le comité des bénévoles qui administraient la Bibliothèque municipale de Saint-Coeur-de-Marie en 1971. Dans l'ordre, Hélène Gaudreault; Carole Potvin, responsable; Rose Gilbert; Liliane Beaumont; Madeleine Fleury; Rose-Hélène Roy; Lucie Brassard. Christiane Larouche n'apparaît pas sur la photo.

Le Musée de Mistouk - 1976

En 1976, la population de Saint-Coeur-de-Marie a vécu une semaine culturelle intense alors que le Comité culturel de l'endroit avait organisé le "Musée de Mistouk" avec des objets, photos et autres choses anciennes recueillis dans les familles de Saint-Coeur-de-Marie. Ce musée fut réalisé grâce à l'initiative de Carole Potvin, présidente du Comité culturel, en collaboration avec Ruth Allary et Michel Bouchard.



Monseigneur Victor Tremblay, président de la Société historique du Saguenay, prononce un discours à l'occasion de l'ouverture officielle du musée.

Au Musée de Mistouk 1976.



Quelques-uns des objets anciens recueillis dans les familles de Saint-Coeur-de-Marie et exposés à la population durant cette Semaine du musée.



Un groupe d'animateurs de la J.A.C. en session d'étude. Sur la photo, Régine Maltais, fille de Joseph-Élie Maltais.



Un groupe d'animateurs de la J.A.C. en retraite. Sur la photo, Thérèse Larouche (Mme Bernard Gaudreault)

L'A.F.E.A.S.

L'Association féminine d'éducation et d'action sociale (AFEAS), a été fondée le 22 septembre 1966 de la fusion de l'Union catholique des femmes rurales (U.C.F.R.) et des Cercles d'économie domestique (C.E.D.).

La première présidente de l'Union catholique des femmes rurales fut Mme Ludger Harvey qui était assistée de Mme Laurence Bouchard, comme secrétaire.

Par la suite, mesdames Lucien Dufour, Joseph Savard et Cécile Gaudreault (Vincent), se succédèrent à la présidence et donnèrent un essor considérable au mouvement en fournissant aux membres toute l'information et l'enrichissement auxquels elles avaient droit.

En septembre 1966, suite à la fusion des deux mouvements CED et UCFR, Mme Cécile Gaudreault accède à la présidence; elle est assistée de Mme Eugène Laflamme comme secrétaire. Le Cercle compte alors 98 membres en règle.

Depuis 1966, cinq présidentes ont assuré la continuité du mouvement qui compte aujourd'hui 55 membres. Les présidentes ont été Mmes Simone L.-Bouchard, Rolande Gaudreault, Rita Bhéner, Florence Lavoie, et la présidente actuelle, Alma Ménard.

En 1982, le conseil de l'A.F.E.A.S. se compose comme suit: présidente, Mme Alma Ménard; secrétaire, Mme Esther Blackburn et trésorière, Mme Estelle Brassard. De plus, il y a dix responsables de divers comités.

Les buts de l'A.F.E.A.S. sont: Éducation et action sociale. Les sujets d'étude pour 1982 sont l'Économie, je m'implique" et "La femme au foyer".

Les Chevaliers de Colomb

Les Chevaliers de Colomb ont déjà été fort actifs à Saint-Coeur-de-Marie. En 1944, ils avaient même leur bâtisse (actuellement chez Jean-Marc Delaunière). Les Chevaliers à l'époque étaient Noël Dufour, Émile Fleury (Joseph), Roland Simard, Xavier Larouche, David Duperré, Simon Simard, Edmour Savard, Charles Potvin, Belmont Lebel, Joseph Gaudreault et Lionel Cinq-Mars.

Les gens se souviennent bien des Chevaliers de Colomb, "qu'ils voyaient dans le chœur, dans les grandes circonstances, portant leurs insignes".

Il y a encore des membres Chevaliers à Saint-Coeur-de-Marie mais ils font partie du Conseil d'Isle-Maligne.



Un orchestre de circonstance pour le chant, la musique et la danse dans les noces et les veillées de famille. Sur la photo, Rose et Pierrette Larouche



La "criée" à la porte de l'église durant le Carnaval. Le "crieur" Philippe Tremblay... "qui était formidable" selon ce qu'on rapporte.

Le Club des Années d'Or

Le Club des Années d'Or de Saint-Coeur-de-Marie a été fondé le 30 septembre 1972 et a reçu ses lettres patentes le 28 décembre de la même année.

Le premier président fut David Tremblay alors que le président actuel est Jos Gilbert. Présentement, le Club compte 207 membres, dont 140 possèdent une assurance de groupe.

Le premier recruteur pour l'assurance fut Emile Fleury alors que le recruteur actuel est Joseph-Arthur Larouche.

Le Club a occupé plusieurs locaux depuis sa fondation; depuis 1978 il s'est aménagé une salle dans le Centre communautaire avec la collaboration de nombreux bénévoles. Le Club loue cette salle à des familles pour des réceptions dans le temps des Fêtes, ce qui l'aide à financer ses activités. Le Club fournit également la salle pour les repas après des funérailles et ce, gratuitement. Les responsables du Carnaval utilisent également cette salle gratuitement pendant une semaine, pour leurs activités.

Le Club organise de nombreuses activités pour ses membres: tournois de dards, de billard, de poches, parties de cartes et offre des trophées aux gagnants.

Le Cercle des Fermières

C'est vers 1935 que le Cercle des Fermières fut fondé à Saint-Coeur-de-Marie avec un premier conseil composé de: Lucienne Claveau, présidente; Mme Émile Fleury, vice-présidente; Mmes Gaudias Gaudreault, Johnny Blackburn, Jean Bergeron et Alfred Lebel, conseillères. Rose-Hélène Girard agissait comme secrétaire et M. le curé Abel Simard, comme aumônier.

Le Cercle des Fermières a joué un rôle important à Saint-Coeur-de-Marie depuis sa fondation, d'ailleurs, on faisait appel aux Fermières pour les oeuvres paroissiales et à bien d'autres occasions.

Le Cercle a toujours été responsable d'activités nombreuses pour ses membres et souvent pour toute la population: soirées de bazar, parties de cartes, voyages organisés, bingos, expositions, sans oublier des cours de tissage et du travail au métier.

Aujourd'hui, le Cercle des Fermières est bien vivant, et continue la tradition d'être au service de la communauté.

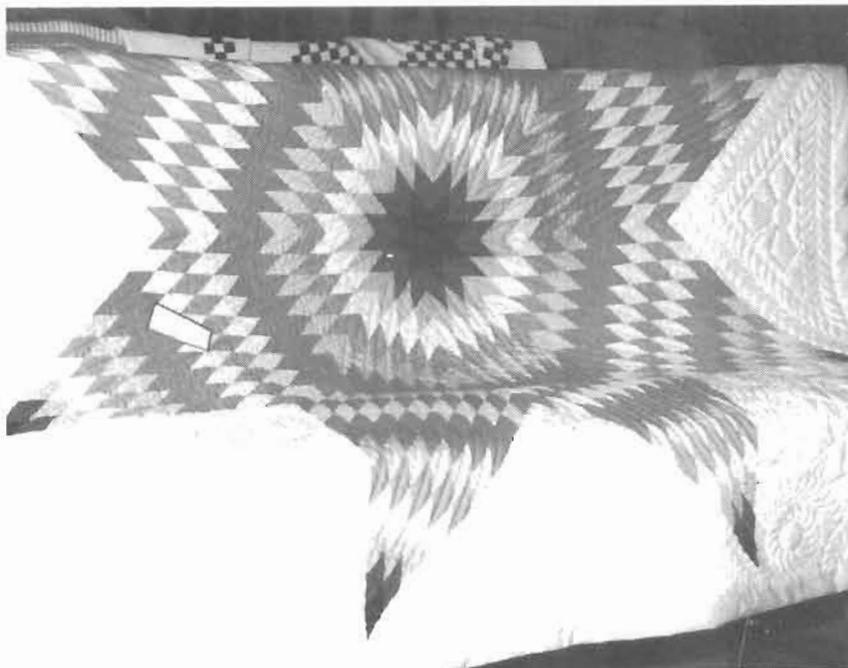
Lors de la grande exposition de 1979, pour tous les Cercles du Saguenay-Lac-Saint-Jean, le Cercle de Saint-Coeur-de-Marie s'est classé premier avec les travaux suivants:



Un groupe de jeunes filles de Saint-Coeur-de-Marie en retraite fermée à Chicoutimi. 1ère rangée: Yvonne Dorval, Madeleine Bouchard, le Père prédicateur, Jeannine Tremblay et Rolande Tremblay; 2e rangée: Lucille Larouche, Pierrette Bouchard, Rolande Tremblay, Pierrette Larouche et Paquerette Dallaire; 3e rangée: Jeanne-d'Arc Boily, Rose-Aline Bouchard, Raymond

Fortin et Gilberte Bouchard; 4e rangée: Inconnue, Antoinette Blackburn, Antoinette Fleury, Gaby Savard et Lucile Bouchard; 5e rangée: Aldéa Fleury, Georgette Néron, Mireille Larouche, Bélangère Potvin, Inconnue, Marguerite-Marie Roy, Marguerite Fortin, Juliette Maltais, inconnue, Normande Bouchard, Jeannine Larouche et Cécile Simard.

Poncho (Expo de Québec): Claudette Pilote
Centre de table (broderie): Gisèle Goulet
Macramé (murale): Gaby Michaud-Desbiens
Blouse et pantalon (ensemble): Gertrude Duperré
Tenture de chambre (tissage): Éliette Lapointe
Nappe (tricot au crochet): Antoinette Fleury
Chandail à la broche (Expo de Québec): Lucette Larouche.



Courte-pointe réalisée par Mme Gaby Desbiens, en 1979; ce travail à la main a nécessité 6 mois d'ouvrage.

La Jeune Chambre

La Jeune Chambre de Saint-Coeur-de-Marie a été fondée en 1971 et son premier président fut Régis Gaudreault. Cependant, pour des raisons inconnues, elle ne fonctionna que quelques années.

Les activités reprurent de nouveau en 1979 alors que Maryse Gaudreault fut élue à la présidence. Elle était alors assistée de deux vice-présidents, Michel Larouche et Régis Gaudreault; et des directeurs suivants: Hélène St-Amant, Roseline Savard, Denis Tremblay, Jocelyn Fleury et Claude Maltais.

La première préoccupation du groupe fut de recruter des membres et d'amasser des fonds pour l'administration. Leurs efforts furent récompensés puisque l'année se termina avec 50 membres et un compte de banque assez bien garni.

Au cours de cette année, la Jeune Chambre travailla en particulier sur le projet d'une "halte touristique" qui, malheureusement ne se concrétisa pas. La Jeune Chambre participa à des campagnes d'embellissement dans le milieu et reprit les cours d'art oratoire pour ses membres, de même qu'elle parraina quelques projets de Canada-Travail.

Pour les succès de cette année-là, la Jeune Chambre de Saint-Coeur-de-Marie reçut trois trophées: celui de la meilleure Chambre et pour le meilleur recrutement au niveau régional, de même qu'un trophée au national pour la "fondation par excellence".

En 1980, c'est Jocelyn Fleury qui accède à la présidence. Parmi les activités de cette année-là, mentionnons la création d'armoiries pour la municipalité, des démarches pour un CLSC, la participation à l'organisation du Centenaire et à la souscription Claude St-Jean de même qu'un concours sur l'environnement.

André Blackburn succède à Jocelyn Fleury en 1981... le manque de motivation des membres et le peu de disponibilité des personnes ressources fait dépérir la Jeune Chambre... qui disparaît alors.



Le maire Clément Fleury couronne la Reine du Carnaval, Madeleine Larouche Dans l'ordre, Ernest Larouche, Clément Fleury, la Reine Madeleine, la duchesse Marie Harvey, Stanislas Fleury, Albert Larouche et Noël Bouchard.



Couronnement de la 1ère Reine des loisirs, Bibiane Gilbert, fille de Jos. Gilbert; il s'agissait alors de la reprise des festivals d'hiver.



Le concours du "Plus bel homme" qui a couronné Omer Bouchard. Dans l'ordre, Denis Dufour, Rémi Larouche, Desneiges Larouche, Omer Bouchard, Normande Bouchard, Gilles Goulet et Pierre Van Doesberg.



Ghislain Maltais, élu "Personnalité de l'Année" reçoit une plaque-souvenir de Rémy Gaudreault.

Semaine histo-culturelle 8 au 15 août 1976

C'est au cours de l'été 1976 que deux jeunes du village, Michel Bouchard et Doris Larouche, décidèrent de rendre plus intéressantes des vacances sans travail. Dans le but de promouvoir la culture, l'histoire et le tourisme, ils organisèrent une "semaine histo-culturelle", du 8 au 15 août, au Couvent Notre-Dame-de-l'Île (couvent démoli par la suite).

Ce projet, organisé avec de nombreux bénévoles, comprenait trois parties: une exposition d'antiquités, des spectacles au café-terrasse avoisinant et un souper de clôture agrémenté d'une parade de mode.

Toutes les maisons du village et de la paroisse de Saint-Coeur-de-Marie furent visitées dans le but d'y trouver des objets ou meubles anciens; la récolte fut surprenante. De fait, on réussit à remplir trois grandes salles du Couvent.

La première salle appelée "Salle Lionel Cinq-Mars", en l'honneur d'un médecin qui se dévoua à Saint-Coeur-de-Marie; cette salle contenait les pièces de verrerie, de porcelaine, d'argenterie, les tableaux, pièces d'art et meubles anciens. La deuxième salle, "Salle Henri Cimon", en l'honneur du premier missionnaire, renfermait les trésors et objets religieux. Enfin, la troisième salle, la "Salle Joseph Fleury", en l'honneur du fondateur de Saint-Coeur-de-Marie, représentait l'intérieur d'une maison Mistoukoise dans les années vingt.



Révérènde Mère Marie-des-Lys (personnifiée par Doris Larouche). À remarquer la reconstruction presque exacte d'une classe de 1929.

Un café-terrasse situé sur le terrain du Couvent, accueillait les gens du village; on y servait diverses tisanes et cafés. On trouvait également sur le terrain, une quinzaine d'instruments aratoires d'antan.

Cette semaine se termina par un souper communautaire au Centre Sportif Mistouk, où on présenta une parade de mode de vêtements anciens.



Cette semaine d'activités fut une réussite complète et fut très appréciée de toute la population.

En 1977, Michel Bouchard et Doris Larouche récidivèrent avec la présentation du projet "Le Couvent 1929". Bénéficiant cette fois d'une subvention du Gouvernement fédéral de \$ 11,083., ils embauchèrent sept étudiants pour une période de dix semaines.

Ce projet a grandement suscité l'admiration et l'intérêt des Mistoukois par son originalité et sa reconstitution historique. Après quatre semaines de recherches intensives sur le Couvent 1929, on reconstitua six pièces: le parloir, la chapelle, la salle de classe, le réfectoire, le salon et le bureau de la Supérieure.

Les étudiants et étudiantes qui personnifièrent les personnages de 1929 furent: Mère Marie-de-la-Salette (Diane Savard); Mère Marie-des-Lys (Doris Larouche); Mère Marie-Gabriel-de-l'Annonciation (Francine Larouche); Mère Marie-de-l'Alverne (Dany Gauthier); Mère Marie-François-Xavier (Johanne Larouche); M. le curé Abel Simard (Serge Maltais, d'Alma) et Jos. Connaissant, personnage fictif (Michel Bouchard).

Ce travail d'animation touristique et historique avait demandé des efforts considérables aux étudiants mais chacun avait cependant réussi à se retremper dans l'atmosphère d'antan.

Au Couvent 1929

Le visiteur entre par le parloir où Mère Marie-de-la-Salette explique la visite du Couvent et souligne les faits marquants de 1929. Le visiteur se rend ensuite à la chapelle où M. le curé Abel Simard sermonne les femmes aux épaules dénudées et les hommes qui paraît-il, dansent les fins de semaine. On se rend ensuite à la salle de cours où, au son de la cloche, Mère Marie-des-Lys enseigne le petit catéchisme, l'histoire et le géographie. Au réfectoire, Mère Marie-Gabrielle-de-l'Annonciation présente au visiteur son lieu de travail, le menu de 1929 et les divers ustensiles domestiques du temps.

L'époque sous-économique de 1929 se retrouve au salon où Mère Marie-de-l'Alverne présente les pièces d'antiquité, les films muets et les photographies de l'époque.

Enfin, le bureau de la Soeur directrice, Mère Marie-François-Xavier, qui reçoit les visiteurs dissipés et où corrections et béatitudes se succèdent.

Jos. Connaissant, personnage fictif, va de salle en salle, racontant des anecdotes du temps passé.

En 1977, ce projet accueillit 2,994 visiteurs dont plus de 50% de l'extérieur de la région et environ 30% du village même de Saint-Coeur-de-Marie. Ce fut un véritable succès.

À noter que plusieurs visiteurs de l'extérieur se sont souvent fait prendre à cette animation touristique. En effet, certains visiteurs ont réellement cru visiter un couvent encore habité par des religieuses... alors que tout n'était que théâtre.



Une jeune artiste Claude Tremblay, fille de Jean-Paul, qui s'est taillée une belle renommée dans toute la province.



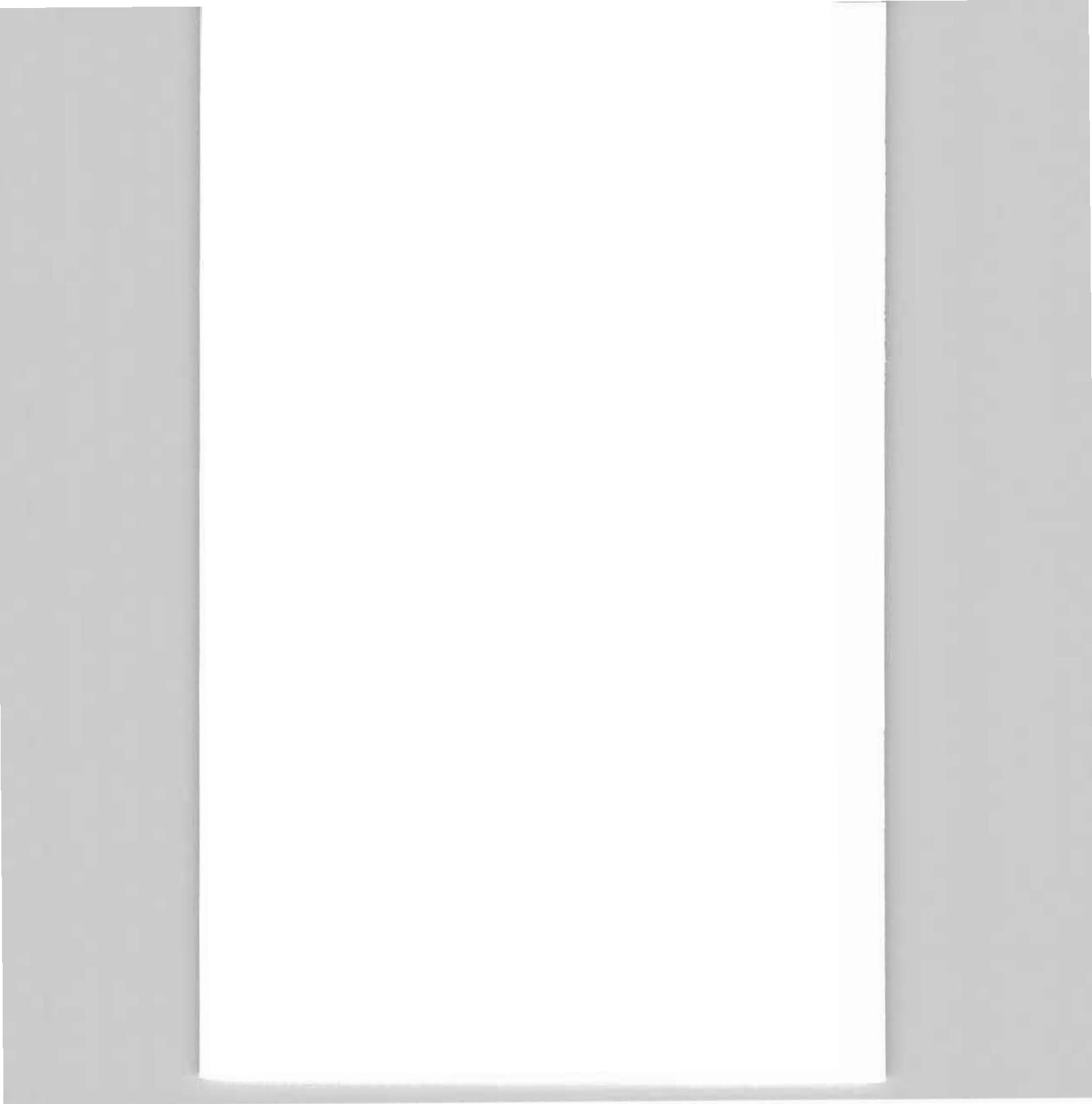
Mme Laurence Bouchard, présidente de la Fédération des Clubs Québécois Saguenay-Lac-Saint-Jean de 1979 à 1981 et présidente de la Société Nationale des Québécois Saguenay-Lac-Saint-Jean de 1980 à 1982. Elle fut également membre du Comité provisoire pour l'implantation d'un CLSC au Lac-Saint-Jean (Le Norois) en 1980 et vice-présidente du Comité régional de Radio-Québec au Saguenay-Lac-Saint-Jean-Chibougamau-Chapais, en 1981 et 1982.



Le cercle de Saint-Coeur-de-Marie s'est mérité le premier prix d'artisanat au congrès régional des Fermières du Saguenay-Lac-Saint-Jean à Normandin le 22 mai 1978.

Les caprices du lac Saint-Jean





Les caprices du lac Saint-Jean

Les premiers arrivants à Saint-Coeur-de-Marie en 1882 avaient déjà constaté, à plusieurs reprises, que le lac Saint-Jean était des plus capricieux, particulièrement lors de la crue des eaux du printemps, alors qu'on signalait sur les rives du lac Saint-Jean des inondations plus ou moins importantes.

En effet, en 1883, on relève dans des documents officiels du Gouvernement, "une somme de \$5000. du Ministère des Travaux publics pour "l'élargissement de la Décharge" et "réparation à la glissoire". Le problème de l'élargissement de ce qu'on appelait "la gorge" de la Grande-Décharge, passage étroit à la sortie du lac, était d'importance pour tous les établissements agricoles riverains du lac et en bordure des cours d'eau qui s'y déversaient.

Le principal obstacle à la crue normale des eaux du lac Saint-Jean fut d'abord les écluses construites sur la Petite-Décharge pour faire passer le bois dans la "dalle" construite par Damase Boulanger, fondateur d'Alma.

Voici d'ailleurs ce qu'on lisait à ce sujet dans le "Réveil du Saguenay" en 1880:

"L'entrée de la Petite-Décharge, très large au niveau des eaux hautes, avait été rétrécie par des barrages fermant les canaux secondaires et réduite à la largeur du lit principal de la rivière, lui-même fermé par une écluse pour amener le courant à se diriger vers l'ouverture de la glissoire. "La Petite-Décharge, écrit l'ingénieur Guérin, à la suite d'une enquête sur les lieux, comprenait autrefois cinq branches, dont quatre et une partie de la cinquième ont été fermées par des barrages".

Dans ces conditions, l'évacuation du surcroît d'eau apporté par les affluents du lac Saint-Jean au printemps était singulièrement retardée et prolongeait la durée du débordement de ces eaux sur les terres basses; c'est pourquoi les inondations du printemps retardent considérablement, empêchent même la culture sur de grandes étendues de terres autour du lac... ce qui est une perte immense pour les colons, car les terres inondées sont généralement les plus fertiles.

... il est certain que ces deux décharges (qui embrassent l'île d'Alma) n'offrent pas un passage suffisant dans le temps de la crue des eaux le printemps."

Le Gouvernement, cédant aux demandes de Sa grandeur Mgr Racine et du député du comté, M. Cimon, fit faire en 1881 quelques travaux pour

élargir la partie la plus étroite de la Grande-Décharge afin d'augmenter le débit des eaux du lac. Il fut alors dépensé une somme de 6 003,16 \$ pour l'achat d'une machine à vapeur, de trois perforateurs à vapeur, un perforateur non mû par la vapeur, une batterie électrique, etc. pour faire certaines constructions indispensables et pour faire sauter par la mine 400 verges cubes de roc.

On retrouve plus loin, dans les Archives Nationales du Québec, les notes suivantes sur le même sujet:

“Au commencement de l’hiver 1883, les conseils des différentes municipalités adressèrent, par l’entremise du député actuel, M. J.-A. Gagné, des requêtes à Sir Hector Langevin, ministre des Travaux publics, pour lui demander de faire continuer et terminer le plus tôt possible les travaux commencés... Le Gouvernement fit voter le même hiver une somme de \$5,000. pour la continuation de ces travaux. Il accorda une autre somme de \$1,000. en 1885 et \$5,000. l’hiver suivant.

Nous croyons devoir faire remarquer que l’on ne travaille pas à creuser le lit de la Décharge, mais seulement à l’élargir, afin de ne pas faire baisser le niveau du lac l’été. Jusqu’à présent on a enlevé environ 32,900 verges de roc solide et l’on a élargi la Décharge d’environ 57 pieds. On calcule qu’il reste encore 100,000 verges cubes de roc à enlever pour terminer les travaux. Les travaux faits jusqu’à ce jour ont déjà produits de bons résultats, et les inondations du printemps durent certainement moins longtemps... En complétant l’élargissement de la Grande-Décharge, on livre à l’agriculture plus de 30,000 acres de terres fertiles.”

Ces détails donnent une idée de la nature et de l'importance de ces travaux. Les victimes de l'état de chose qu'on voulait corriger par ce moyen, mieux placées que les autres pour en juger, reconnurent que l'élargissement de la "gorge" de la Grande-Décharge ne pouvait pas compenser l'obstruction du large déversoir qu'était la Petite-Décharge au naturel. Des démarches furent faites pour obtenir l'enlèvement des barrages nuisibles. Dans l'été de 1886, l'ingénieur Thomas Guérin fut chargé par le Gouvernement de faire enquête sur les lieux. Les constatations et les conclusions de cette enquête sont très élaborées et accompagnées de calculs précis sur ce qu'il y avait à faire pour solutionner le problème des inondations prolongées dont on avait à souffrir. Elles sont condensées dans une lettre de l'ingénieur en chef F. Perley présentant le rapport de Guérin au ministre des Travaux publics, le 23 avril 1887. Quelques extraits de cette lettre méritent d'être cités, M. Guérin... décrit les embouchures du lac et les obstructions qui s'y rencontrent... et il rapporte que les barrages de la Petite-Décharge élèvent le niveau du lac de cinq pieds de plus que s'ils n'existaient pas.

"Les cultivateurs des bords du lac se plaignent que leurs terres sont constamment inondées durant la crue des eaux et qu'ils ne peuvent pas les ensemercer en temps convenable... ce qu'ils attribuent aux barrages de la Petite-Décharge." Après avoir mentionné les constatations à l'appui, l'ingénieur continue: "Si l'on enlevait les barrages il n'y aurait plus que des crues excessivement hautes qui pourraient submerger ces terrains. Depuis quelques années le ministère a commencé l'élargissement de la Grande-Décharge afin d'augmenter son débit, mais... il est clair qu'on ne retirera que peu de bénéfices des travaux de la Grande-Décharge si on ne les fait pas sur une large échelle."

Perley expose ensuite le problème. "Les barrages furent construits pour faciliter le flottage du bois, à une époque où il y avait peu de colons autour du lac et où la culture était de peu d'importance mais depuis, il s'est produit une grande affluence de colons vers cette région, et l'on se demande aujourd'hui quel est le plus important pour le pays, le commerce du bois qui existe et n'ajoute rien au développement de la contrée, ou le bien-être et la prospérité d'un peuple établi autour du lac et dont les efforts et les labeurs augmentent l'importance de cette partie du Canada." Et il conclut: "il ne me semble pas nécessaire de maintenir ces barrages à leur niveau actuel et je crois qu'on peut les abaisser, si on ne veut pas les faire disparaître complètement, de manière à ramener le lac à son niveau original et à prévenir ainsi les inondations dont on se plaint."

On continua cependant à entretenir et à réparer ces barrages et leurs accessoires. Dans son rapport du 5 novembre 1889, l'ingénieur Ross, alors surintendant de ces travaux, écrit entre autres: "le barrage no 3 a été reconstruit et la grande pile d'ancrage qui fut construite en 1887-1888, près de l'entrée de la glissoire a été allongée de 91 pieds. La maison où réside le chef de la glissoire et la maîtresse-estacade sur une longueur de 103 pieds ont été réparées."

* *
*

Une notule du PROGRÈS DU SAGUENAY du 31 mai 1888 nous apprend que "l'élargissement de la Grande-Décharge est définitivement abandonné et ordre a été donné de transporter tous les outils."

Revenant sur le sujet en janvier 1889, le même journal donne quelques détails qui ne manquent pas d'intérêt.

"Ces travaux, qui ont employé tant de monde au Lac-Saint-Jean depuis une dizaine d'années, sont définitivement abandonnés. La semaine dernière le gouvernement fédéral a fait transporter de la Décharge à Chicoutimi les deux engins qui servaient à ces travaux. Le plus gros

de ces engins était traîné par six chevaux et l'autre par quatre chevaux. On a pris 18 jours à faire le trajet."

*
*
*

On peut donc dire sans hésiter que, premièrement, le lac Saint-Jean a toujours inondé les terres riveraines lors de la crue des eaux du printemps et, deuxièmement, les barrages érigés sur la Petite-Décharge pour le flottage du bois avaient déjà haussé le niveau du lac Saint-Jean d'environ 5 pieds, augmentant ainsi les inondations des terres des colons lors de la crue des eaux du printemps et également retardant le départ des glaces du lac Saint-Jean et le début des semences.

Le barrage d'Isle-Maligne

La construction de la centrale hydro-électrique à l'Isle-Maligne et la construction de sept autres barrages en bordure du lac pour maintenir le niveau du lac à un maximum de 17,5, a certes été un facteur dominant, sinon le "grand coup" qui a fait déborder le vase.

En effet, dès la première année d'opération de la centrale d'Isle-Maligne, alors que seulement quelques turbines étaient en opérations, le niveau du lac Saint-Jean était déjà monté à 15,5 en attendant d'atteindre son point maximum à 17,5.

Il serait trop long de relater ici toutes les intrigues qui se sont jouées pour en arriver aux résultats que nous connaissons au sujet de ces inondations. On peut en lire les détails complets dans l'histoire publiée par Mgr Victor Tremblay, intitulée LA TRAGÉDIE DU LAC-ST-Jean.



Panorama des barrages de la Grande-Décharge.